





1. Image tirée de la vidéo *Cœur de rock*. 2. Détail d'une illustration de Delphie Côté-Lacroix dans l'exposition *BAnQ sort de ses murs*. 3. Photo : Michel Legendre. 4. Détail d'une illustration de Jimmy Beaulieu dans l'exposition *BAnQ sort de ses murs*. 5. Photo : Christian Blais. 6. Barbada de Barbades. Photo : Jennifer Ricard. 7. Image tirée de la vidéo *Bibliothèque vivante. Cet automne à la Grande Bibliothèque!* 8. Image tirée de la vidéo *Joshua, 11 ans, superutilisateur de la Grande Bibliothèque*. 9. Détail d'une illustration de Mathilde Corbeil. 10. Photo : BAnQ. 11. Détail d'une illustration de Mathieu Potvin dans l'exposition *BAnQ sort de ses murs*. 12. Photo : Christian Blais.



BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE
ARCHIVES
NATIONALES
GRANDE
BIBLIOTHÈQUE

Rapport annuel d'activités 2021-2022

Vous trouverez à **banq.qc.ca** une version électronique de ce rapport annuel d'activités.



Montréal, le 28 juillet 2022

Madame Nathalie Roy
Ministre de la Culture et des Communications
225, rue Grande-Allée Est, 1^{er} étage, bloc A
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

C'est avec grand plaisir que je vous transmets le rapport annuel d'activités de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour l'exercice financier 2021-2022.

Ce document comprend les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2022. Ce rapport annuel d'activités a été produit conformément aux dispositions de l'article 27 de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec*.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président du conseil d'administration,

Frédéric Bouchard

Table des matières

Messages des autorités	8	Autres exigences	76
Message du président du conseil d'administration	9	Gestion et contrôle des effectifs	77
Message de la présidente-directrice générale	11	Développement durable	78
Déclaration attestant la fiabilité des données	12	Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	80
Rapport de l'audit interne	13	Accès à l'égalité en emploi	80
 		Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants	82
L'organisation	15	Gouvernance des sociétés d'État	83
BAnQ en bref	16	Accès aux documents et protection des renseignements personnels	95
Contexte	20	Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	97
Chiffres clés	22	Égalité entre les femmes et les hommes	98
Organigramme au 31 mars 2022	24	Politique de financement des services publics	98
BAnQ et vous - Faits saillants	26		
La Fondation de BAnQ	40		
L'association Les Amis de BAnQ	41		
 		BAnQ en chiffres	100
Les résultats	45	États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2022	110
Plan stratégique 2019-2023	46		
Déclaration de services aux citoyens	59		
 		Annexes	136
Les ressources utilisées	66	Annexe 1	
Utilisation des ressources humaines	68	Déclaration de services aux citoyens	137
Utilisation des ressources financières	71	Annexe 2	
Utilisation des ressources informationnelles	72	Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants	141
		Annexe 3	
		Programmes de soutien aux archives – Subventions accordées en 2021-2022 par organisme	152

Messages des autorités

Message du président du conseil d'administration	9
Message de la présidente-directrice générale	11
Déclaration attestant la fiabilité des données	12
Rapport de l'audit interne	13

Message du président du conseil d'administration



Notre rapport annuel suscite toujours beaucoup de fierté à l'égard de ce qui a été réalisé, ainsi que de la reconnaissance pour l'engagement de nos collègues qui rendent notre action possible au quotidien. Les chiffres le montrent bien : en dépit de toute l'instabilité liée à la pandémie, qui a affecté nos activités au cours des dernières années, BAnQ est plus dynamique et plus pertinente que jamais.

Au-delà des bons coups et de la gestion habile dans une période d'incertitude sanitaire, rappelons-nous aussi la noblesse et la grandeur de la mission de BAnQ dans la durée. Une démocratie saine et heureuse dépend d'un certain optimisme envers l'avenir, et d'une confiance envers l'intelligence collective. C'est ici que BAnQ joue un rôle méconnu, mais essentiel à notre essor commun. BAnQ tisse des liens entre les gens et entre les générations, et leur donne les moyens de se sentir mieux éclairés, de se sentir plus libres.

Car le partage du savoir rendu possible par les activités de BAnQ est un engagement envers le passé, le présent et l'avenir de notre collectivité. Il nous permet de développer un rapport bienveillant envers les autres générations et envers les personnes de tous horizons. Il nous permet de les voir avec un regard qui est empreint d'humilité et d'émerveillement.

En cela, BAnQ incarne le bien-fondé du vivre-ensemble. La culture n'est pas que divertissement. La mémoire n'est pas nostalgie. Le savoir n'est pas qu'un outil. Ces trois éléments sont le rappel que nous ne sommes pas seuls, que nos rêves ont des échos à travers l'espace et à travers le temps, et que nous sommes en mesure de réaliser nos plus grandes aspirations.

J'ai le privilège d'œuvrer au sein d'une équipe qui se passionne pour cette mission si importante. Et je tiens à remercier ces personnes pour leur engagement envers notre épanouissement collectif. D'abord, mes prédécesseuses Isabelle Dubois et Ginette Gaulin, ainsi que tous les membres du conseil d'administration qui offrent leur expertise et leur soutien à cette belle et grande institution. BAnQ voit plus loin grâce à vos lumières ! Au cours des derniers mois, j'ai eu le plaisir de rencontrer plusieurs collègues dans nos divers services : j'ai découvert des personnes dévouées, attentives et passionnées par notre patrimoine culturel collectif. Chères et chers employés, vous avez toute ma gratitude pour la qualité de votre engagement. Cette équipe bénéficie d'une direction du tonnerre. Mes chaleureux remerciements à notre pdg, Marie Grégoire, et à notre équipe de direction. Votre vision et votre créativité permettent à BAnQ de soutenir la société apprenante dont nous rêvons. Bravo et merci !

Dire que BAnQ est une société d'État qui regroupe une bibliothèque nationale, une bibliothèque publique et des centres d'archives n'est pas faux, mais c'est oublier le plus fondamental : BAnQ est là pour accueillir et soutenir les Québécoises et les Québécois qui souhaitent construire une société plus heureuse, plus libre, plus juste et plus fière.

Ceci m'amène donc au remerciement qui est peut-être le plus important : celui que je vous adresse à vous, chers usagers et amis. Votre confiance nous donne des ailes. Merci de compter sur nous et merci d'incarner le meilleur de ce que notre société peut devenir. Votre curiosité heureuse offre la garantie que nos meilleurs jours sont devant nous.

Merci pour votre soutien, et au plaisir de poursuivre l'aventure BAnQ avec vous.



Frédéric Bouchard
Président du conseil d'administration



Le conseil d'administration de BAnQ et ses comités ont la chance de pouvoir compter sur des membres d'expérience et de talent. Ces personnes engagées offrent à BAnQ leurs lumières dans tous les dossiers qui permettent à l'institution de grandir.

Au cours de l'exercice 2021-2022, le conseil a accueilli neuf nouveaux membres : Marie Grégoire, Elsa Marsot, Linda Beaupré, Chantal Brodeur, Sandy Hervieux, Bamba Sissoko, Nadine Le Gal, Maryse Bouchard et Frédéric Bouchard. Les mandats de Michel Hamelin, de Theresa Rowat et de Gaston Bellemare ont pour leur part été renouvelés. Et Isabelle Dubois, ancienne présidente, a accepté de demeurer au conseil d'administration en tant que membre.

Le conseil compte aussi sur le précieux apport de Dominique Gazo, directrice des bibliothèques de la Ville de Montréal, partenaire de BAnQ, et de Michel De Césaré, membre usager. D'ailleurs, sous la présidence de ce dernier, Anne Jarry, Huguette Allard et Nicholas Cotton Lizotte, abonnés de BAnQ, ont tous accepté de poursuivre leur implication au sein du comité des usagers.

BAnQ tient à également à souligner l'engagement des administrateurs sortants, qui ont contribué pendant plusieurs années à la saine gouvernance de l'institution : Jean-Louis Roy, Richard Dumont, André Gareau, Joëlle Thivierge, Kadiatou Sow, Loubna Ghaouti et Jane Everett.

Photo de gauche, de gauche à droite : Bamba Sissoko, Chantal Brodeur, Theresa Rowat, Linda Beaupré, Michel Hamelin, Michel De Césaré, Marie Grégoire, Frédéric Bouchard, Nadine Le Gal, Isabelle Dubois, Elsa Marsot et Maryse Bouchard.

Membres du CA absents de la photo : Gaston Bellemare, Dominique Gazo et Sandy Hervieux.

Photos : Michel Legendre.

Message de la présidente-directrice générale



À une époque plus que jamais propice à de multiples aléas, je crois fermement que la culture et le savoir constituent de formidables vecteurs de développement à la fois individuel et collectif, mais aussi social et économique. Comme gardienne du patrimoine documentaire québécois, BAnQ veille à connecter tous les Québécois et Québécoises à leur histoire, à la culture et au savoir que nous avons en partage. Cette visée sociale ambitieuse, BAnQ la porte en contribuant à une société où apprendre tôt dans la vie et toute la vie est possible, quels que soient ses origines et son statut social, et ce, en privilégiant une expérience basée sur la découverte, la participation, le divertissement, l'expérimentation et l'exploration.

Nos quotidiens ont été transformés par la pandémie, par les défis qui en ont émergé et ceux qu'elle a accrus. La volonté de répondre à l'évolution des besoins et de la réalité de la population du Québec en assurant la transformation numérique de BAnQ a été portée à l'avant-plan. La dernière année a permis de mettre la touche finale à la feuille de route soutenant le déploiement de notre stratégie numérique et de faire des pas de géant en ce qui a trait à l'exploitation et à la valorisation des données. Convaincue de la valeur augmentée du travail collectif, BAnQ poursuit ses collaborations avec les partenaires des milieux documentaires et archivistiques pour une plus large diffusion de nos collections et le développement de nos expertises mutuelles. À ce titre, BAnQ continue d'être une accompagnatrice et une alliée, en cartographiant les lieux de conservation des archives religieuses par exemple.

Sur ces plans, il me faut saluer les actions et le travail entrepris par mon prédécesseur, monsieur Jean-Louis Roy, qui ont pavé la voie à de nombreuses réalisations mentionnées dans ce rapport annuel, de même que la transition harmonieuse opérée par madame Anne Milot, qui a assuré l'intérim. Surtout, ce bilan positif n'aurait pas été possible sans la mobilisation de toutes les équipes de BAnQ qui a permis, sans discontinuité, de bâtir sur nos acquis. Cet engagement inébranlable pour la réalisation de nos missions de conservation et de démocratisation du savoir et de la culture a soutenu nos récentes représentations gouvernementales et a fait en sorte que nos demandes trouvent une oreille attentive. Les budgets supplémentaires octroyés au cours de la dernière année témoignent d'ailleurs de la confiance exprimée envers notre institution. Ces nouvelles sommes permettront notamment de bonifier l'aide et les subventions octroyées aux services d'archives privées agréés en plus de soutenir le rehaussement des actifs informationnels imposé par la transformation numérique. De quoi nous permettre d'envisager l'avenir avec optimisme.

Une institution connue, reconnue et pertinente pour les citoyens, une équipe apprenante, mobilisée et fière de travailler pour BAnQ, voilà notre destination, pour aujourd'hui et pour demain. Chaque fois que des usagers se sentent accueillis et soutenus, que des employés expriment leur passion, font preuve de créativité pour aller à la rencontre de la population ou encore que des partenaires soulignent la qualité de nos interactions et de nos interventions publiques, nous avançons vers notre objectif commun qui est de faire du Québec un modèle de société apprenante.

Merci à l'ensemble du personnel ainsi qu'aux membres du conseil d'administration de rendre cela possible, sans oublier nos partenaires naturels que sont la Fondation et les Amis de BAnQ. Aller à la rencontre de tous les Québécois et Québécoises ne serait pas possible sans leur dévouement et leur contribution.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Grégoire', written over a horizontal line.

Marie Grégoire
Présidente-directrice générale

Déclaration attestant la fiabilité des données

Montréal, le 28 juillet 2022

Les résultats et les renseignements contenus dans le rapport annuel d'activités 2021-2022 de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans ce rapport et des contrôles afférents.

Les pages qui suivent donnent une fidèle description de la mission, des mandats, des valeurs et des orientations stratégiques de BAnQ. Elles fournissent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats obtenus, sur la foi de données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport, de même que les contrôles qui leur sont afférents, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2022.

La présidente-directrice générale,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MG', with a long horizontal stroke extending to the right.

Marie Grégoire

Rapport de l'audit interne

Montréal, le 19 juillet 2022

Madame Marie Grégoire
Présidente-directrice générale

Madame la présidente-directrice générale,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le rapport annuel d'activités 2021-2022 de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2022.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la préparation et de la divulgation des données du rapport annuel d'activités ainsi que des explications afférentes incombe à la direction générale de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué en nous appuyant sur les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. Nos travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à documenter le fonctionnement des méthodes de compilation, à réviser des calculs et à discuter sur l'information fournie. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le rapport annuel 2021-2022 n'est pas, à tous égards importants, plausible ou cohérente.

La directrice de la vérification interne,



Magda Greiss, CPA, M. Env., CRMA



« J'ai trouvé ça bien,
c'était vraiment le fun.
J'ai appris toutes sortes
d'affaires, à utiliser
des logiciels, à utiliser
toutes sortes d'affaires. »

Ofélie, 11 ans, à propos des ateliers virtuels de l'Espace Jeunes

Dans la vidéo *La magnifique histoire d'Ofélie et de Jennifer*,
chaîne YouTube de BAnQ.

L'organisation

BAnQ en bref	16
Contexte	20
Chiffres clés	22
Organigramme au 31 mars 2022	24
BAnQ et vous — Faits saillants	26
La Fondation de BAnQ	40
L'association Les Amis de BAnQ	41

Intelligence

BAnQ en bref


La culture et le savoir pour tous et toutes

En prenant appui sur l'expertise de son personnel et la richesse de ses collections, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) offre aux citoyens un accès démocratique à la culture et à la connaissance. Ses services sont offerts en ligne ainsi que dans 12 sites ouverts au public répartis sur l'ensemble du territoire québécois.

Institution de mémoire et de savoir, BAnQ rassemble, traite, conserve et met en valeur le patrimoine documentaire québécois et une vaste collection de documents dans tous les domaines de la connaissance. Elle fournit les services d'une bibliothèque publique d'envergure à toute la population du Québec. Parmi les usagers de BAnQ se trouvent des enfants, des adultes et des aînés ainsi que des nouveaux arrivants et des personnes en situation de vulnérabilité ou de handicap. Elle se fait un devoir de stimuler l'apprentissage et l'intégration de chacune de ces personnes par la découverte, l'exploration, le divertissement, la participation et l'expérimentation tout au long de la vie.

BAnQ assume également un rôle-conseil en gestion de l'information auprès des ministères et des organismes publics en plus d'offrir des services spécialisés et de l'accompagnement aux bibliothèques, aux éditeurs, aux chercheurs, de même qu'au milieu de l'enseignement.

Avec toute la passion et l'intelligence qui la caractérisent, BAnQ aspire à faire du Québec une société apprenante, favorable à l'épanouissement et à l'accomplissement culturel, social et économique de l'ensemble des Québécois et des Québécoises. Cette vision est soutenue par un vaste chantier de transformation numérique qui mise à la fois sur la numérisation, sur l'amélioration de l'expérience usager et sur l'exploitation des données, en vue de faciliter l'accès à l'offre de BAnQ et de maximiser la découvrabilité de ses collections.



« Je tiens à remercier chaleureusement la technicienne du comptoir d'emprunt qui a eu la délicatesse de m'expédier à mon domicile le livre que j'avais réservé et qui ne se trouvait pas à l'endroit désigné. »

Isabelle Normand, abonnée de BAnQ depuis 2010

Dolly Tawil, bibliothécaire-coordonnatrice de la section Arts et littérature à la Grande Bibliothèque.

Photo : Stéphane Viau.

Une institution, trois piliers

La **Bibliothèque nationale** acquiert, traite et conserve l'ensemble de l'édition québécoise, tout en assurant la mise en valeur des collections patrimoniales qu'elle constitue jour après jour depuis 1968. Celles-ci réunissent tous les documents publiés au Québec ainsi que ceux dont l'auteur ou le sujet sont liés au Québec ou présentent un intérêt culturel pour les Québécois.

Ce patrimoine exceptionnel est réparti en deux endroits. À la Bibliothèque nationale (site Rosemont), un exemplaire est conservé pour toujours, dans des conditions idéales. À la Bibliothèque nationale (site Grande Bibliothèque), un deuxième exemplaire est mis à la disposition du public, le plus souvent en accès libre.



Les **Archives nationales**, créées en 1920, réunissent des archives publiques et privées d'intérêt pour le Québec. Elles en assurent l'accès à travers 10 centres répartis sur le territoire québécois et ouverts à tous les citoyens. Elles voient aussi à encadrer, soutenir et conseiller les organismes publics dans la gestion de leurs archives.

Les centres, situés à Gaspé, Gatineau, Montréal, Québec, Rimouski, Rouyn-Noranda, Saguenay, Sept-Îles, Sherbrooke et Trois-Rivières, facilitent la conservation des archives dans leur milieu d'origine et leur consultation.



La **Grande Bibliothèque** est un lieu d'exploration et de découverte ouvert en 2005 au cœur de Montréal. Elle met à la disposition de tous les Québécois des millions de documents physiques et numériques représentatifs du savoir universel et fait office de bibliothèque centrale pour l'ensemble des Montréalais. Elle abrite aussi, pour consultation sur place, une partie des collections de la Bibliothèque nationale. Une multitude d'activités culturelles et d'apprentissage pour petits et grands y est de plus offerte chaque année : conférences, ateliers de formation, lectures, causeries, heures du conte en français, en anglais et en langue des signes, spectacles, etc.



Un écosystème de partenaires

Pour accomplir sa mission, BAnQ peut compter sur des partenaires issus de divers horizons : Ville de Montréal, institutions et associations des milieux documentaires du Québec et du Canada, ministères et organismes publics, organismes culturels, organismes communautaires, universités, entreprises, etc. Elle contribue aussi au rayonnement de l'expertise québécoise à l'étranger en s'impliquant activement dans le réseau des institutions documentaires internationales et particulièrement de la francophonie.

Elle peut en outre compter sur l'apport de deux alliés majeurs : les Amis de BAnQ et la Fondation de BAnQ.



BAnQ et l'Acfas ont signé en avril 2022 une entente-cadre.

De gauche à droite : Zoé Barry (Acfas), Grégory Kunz (directeur du Bureau de la présidence et des affaires institutionnelles, BAnQ), Sophie Montreuil (directrice générale, Acfas), Geneviève Gamache-Vaillancourt (directrice de la recherche et de la diffusion des collections, BAnQ), Marie Grégoire (pdg, BAnQ), Hélène Jean-Venturoli (BAnQ), Maureen Clapperton (directrice générale de la Bibliothèque nationale, BAnQ).

Photo : Michel Legendre.

Contexte

En raison du contexte pandémique, l'offre de services au public dans les différents sites de l'institution a dû être modulée à plusieurs reprises en cours d'année afin de respecter les directives gouvernementales et d'assurer la sécurité des usagers. Les effets de la pandémie se sont entre autres fait sentir du côté de la Grande Bibliothèque, où pendant plusieurs mois une capacité d'accueil restreinte a été respectée et où des places assises et des postes informatiques ont été retranchés par souci de distanciation. Il en va de même des activités et des services généralement offerts sur place à l'intention du milieu scolaire ou du grand public. Les heures d'ouverture des salles de recherche des Archives nationales ainsi que de la Bibliothèque nationale ont aussi été temporairement réduites.

Une offre de services enrichie

Cela dit, le contexte particulier dans lequel l'institution a été appelée à évoluer a favorisé l'innovation. Plus élaborée que jamais, l'offre de services en ligne a permis aux usagers de l'ensemble du territoire du Québec non seulement de profiter des différentes collections de documents publiés et d'archives conservées par BAnQ, mais aussi de prendre part à une variété de formations, de conférences et d'activités interactives en mode virtuel.

Un système de consultation sur place avec rendez-vous a également été implanté aux Archives nationales et à la Bibliothèque nationale pour maintenir l'accès aux collections tout en respectant les limites de fréquentation des édifices. Les chercheurs peuvent profiter d'un entretien avec un membre du personnel par téléphone ou visio-conférence. Puis, selon leurs besoins, ils peuvent recevoir des reproductions ou se rendre dans un des édifices pour consulter des documents. La satisfaction des usagers et du personnel est telle que ces façons de faire demeureront en place après la pandémie.

Pour contourner l'essoufflement du public face aux activités virtuelles tout en respectant les consignes de santé publique, un certain nombre d'installations et d'événements ont en outre été proposés en extérieur. L'engouement généré par la formule confirme là aussi l'intérêt de maintenir la présence de BAnQ dans les espaces publics extérieurs au-delà de la crise sanitaire.

Fort de tous ces exemples et comme le confirment les chiffres présentés plus loin, BAnQ peut affirmer être parvenue à maintenir le lien avec ses différents publics, voire à élargir le spectre de ses activités, et ce, en dépit des contraintes imposées par la situation.

Des défis humains et technologiques

Si positif soit-il du point de vue des services, le bilan de la dernière année restera à jamais synonyme de défis majeurs sur les plans humain et technologique.

L'usure découlant de deux ans de fonctionnement en contexte pandémique s'est effectivement fait sentir. Tous et toutes ont dû s'adapter rapidement et régulièrement aux consignes sanitaires changeantes et ajuster leurs processus de travail en conséquence.

Les équipes et les gestionnaires ont par ailleurs dû composer avec l'absence de personnel pour des périodes plus ou moins longues, que ce soit en lien direct avec la pandémie ou en raison des enjeux de santé mentale sous-jacents. La conciliation travail-famille a aussi constitué un défi pour beaucoup de membres du personnel appelés à travailler à leur domicile ou sur place. Et à l'instar des autres organisations publiques et privées, BAnQ doit jongler avec un contexte de pénurie de main-d'œuvre qui complique à la fois le recrutement et la rétention de nouvelles personnes.

La capacité d'adaptation et l'intelligence organisationnelle qui caractérisent BAnQ ont de nouveau été sollicitées en 2021-2022.

À ces défis humains se sont ajoutés des défis technologiques, dont le fait d'utiliser le plus efficacement possible les différents outils informatiques nécessaires pour interagir à distance avec les collègues et les usagers. L'implantation de nouveaux logiciels et environnements technologiques a aussi mobilisé les énergies d'une partie de l'équipe, en plus de transformer la manière de collaborer dans l'ensemble de l'organisation.

Ajoutons à cela que des enjeux de sécurité informatique touchant plusieurs services liés au gouvernement du Québec ont forcé BAnQ à fermer son catalogue en ligne le 14 mai 2021. Ce dernier est demeuré inaccessible pendant deux mois – et il faut savoir qu'en 2019 plus de 6000 visites par jour y étaient enregistrées à cette période de l'année. Cette fermeture représentait donc tout un défi pour continuer à offrir au public les services dont il a besoin. Les équipes ont fait preuve d'imagination et d'un remarquable engagement pour assister les usagers sur place et par téléphone, ainsi que pour améliorer rapidement le mode d'abonnement en ligne.

Puis, le 12 décembre 2021, en raison d'une faille de sécurité informatique d'envergure mondiale, BAnQ a été contrainte de fermer son site Web. Les usagers ont dû composer avec un site, des outils de recherche et des services en ligne inaccessibles pendant quelques jours. Encore une fois, tout a été mis en œuvre pour que le personnel puisse continuer de servir et d'informer le public le mieux possible.

Des attributs confirmés

Le dévouement, l'expertise et la passion des équipes en place ont joué un rôle décisif à plusieurs moments dans l'année. Plus encore, la créativité et les innovations mises de l'avant ont révélé la vraie nature de l'institution et témoigné de son leadership, notamment dans les milieux culturels et documentaires.

Non seulement les 12 derniers mois ont permis de confirmer l'agilité et la grande capacité d'adaptation de BAnQ, mais la maturité dont a fait preuve l'organisation en contexte de travail atypique offre une base intéressante sur laquelle construire pour l'avenir. Par conséquent, si plusieurs défis demeurent, notamment en ce qui a trait à la question du retour sur place des équipes qui étaient en télétravail et à la bonification de l'offre de services en ligne, il y a fort à parier que BAnQ saura les relever avec brio.

Ouverture

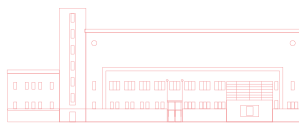
Chiffres clés

BAnQ, c'est...

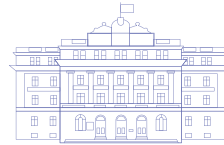
Une mission unique
portée par

3

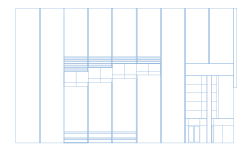
pilliers



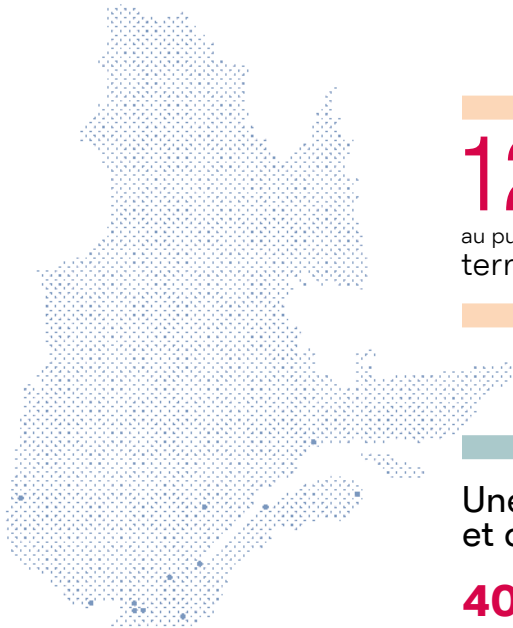
Bibliothèque nationale



Archives nationales



Grande Bibliothèque



12

édifices ouverts
au public répartis sur tout le
territoire du Québec

Une équipe experte orientée vers
les besoins des usagers composée de

656 personnes

Une institution au service de la population, de l'État
et de divers milieux professionnels :

408 295 abonnés¹

Environ **2300 ministères et organismes publics** accompagnés
relativement à leur gestion de l'information

93,8 millions
de dollars
de dépenses totales

Du soutien et de nombreuses ressources pour les bibliothèques, les maisons d'édition,
les services d'archives privées, les chercheurs, le personnel enseignant, etc.

1. La méthode de calcul du nombre d'abonnés aux services à distance a été modifiée en 2021-2022
pour exclure les usagers inactifs depuis plus de cinq ans.

Se divertir



Des **collections** regroupant des millions de livres, revues et journaux, films, albums de musique, images, cartes et plans, documents d'archives, etc. :

23,4 millions de documents à découvrir dans nos édifices

22,5 millions de documents offerts en ligne

70 kilomètres d'archives textuelles physiques et **6605 gigaoctets d'archives textuelles numériques**, témoins de notre histoire

Un **rôle essentiel**, à plus forte raison en situation de pandémie :

700 908 visites sur place en dépit des restrictions sanitaires

2 359 892 documents empruntés ou consultés sur place

140 411 demandes d'aide à la recherche sur place, par téléphone et en ligne

Un **foisonnement d'activités** :

777 activités d'animation et d'apprentissage offertes pour tous les publics

19 733 participants en direct et des milliers de visionnements des enregistrements des activités

Un univers **de plus en plus numérique** avec :

9 millions de visites virtuelles sur l'ensemble de ses sites et plateformes Web (en hausse de 22% par rapport à 2020-2021)

7,6 millions de visites à BANQ numérique, la plateforme qui rassemble les collections numériques de l'institution (en hausse de 48% par rapport à 2020-2021)

42,4 millions de documents numériques empruntés ou consultés (en hausse de 22% par rapport à 2020-2021)



Et bien plus encore !

Pour tout savoir sur les collections, les services et les activités de BANQ, consultez le portrait statistique BANQ en chiffres, p. 100.

Organigramme au 31 mars 2022



**Directrice des communications
par intérim**
MYLÈNE RACINE



**Directeur des services éducatifs
et de l'action culturelle**
MATHIEU THUOT-DUBÉ



**Directeur de l'expérience et
de la transformation numérique**
JEAN-FRANÇOIS GAUVIN



**Directrice générale
des ressources humaines**
MARIE-DOMINIQUE BÉLISLE



**Directeur général de
l'administration et des finances**
MARTIN GIROUX



**Directrice générale de
la Bibliothèque nationale**
MAUREEN CLAPPERTON

○ **Directrice des ressources
financières**
AMÉLIE HOULE

○ **Directeur de la gestion
immobilière et de la sécurité**
COSTIN ANDREESCU

○ **Directrice du dépôt légal
et des acquisitions**
MIREILLE LAFORCE

○ **Directrice des métadonnées et de
la normalisation bibliographiques**
DANIELLE POIRIER

○ **Directrice de la recherche et
de la diffusion des collections**
GENEVIÈVE GAMACHE-
VAILLANCOURT

○ **Directrice de la conservation
et de la numérisation**
LISA MINIACI

Présidente-directrice générale MARIE GRÉGOIRE



○ Directrice de la vérification interne
MAGDA GREISS



Directeur du Bureau de
la présidence et
des affaires institutionnelles
GRÉGORY KUNZ



Secrétaire générale et
directrice des affaires juridiques
ANNE MILOT



Directeur général de
la Grande Bibliothèque
MARTIN DUBOIS



Conservatrice et directrice
générale des Archives nationales
HÉLÈNE LAVERDURE



Directeur général
des ressources informationnelles
PIERRE MARINEAU

- Directeur des services au public
SÉBASTIEN NADEAU
- Directeur des services jeunesse
et de l'expérimentation média
BENOIT MIGNEAULT
- Directrice de la médiation
documentaire et numérique
MARYSE TRUDEAU
- Directrice de la collection
de la Grande Bibliothèque
MÉLANIE DUMAS

- Directeur des Archives
nationales à Québec
MARTIN LAVOIE
- Directrice des régions
VALÉRIE D'AMOUR
- Directrice des Archives
nationales à Montréal
HÉLÈNE FORTIER

- Directeur de l'infrastructure,
exploitation et soutien
FRANÇOIS RIVARD
- Directeur des systèmes
de mission et d'information
PIERRE BÉLISLE
- Directeur du bureau de projets
et architecture d'entreprise
MONGI SIOUD

BAnQ et vous

Faits saillants

Démocratiser le savoir et la culture

Culture et savoir pour tous, tel est le leitmotiv de BAnQ et l'essentiel de sa mission. La dernière année a été riche en développements sur ce plan et donne corps aux valeurs d'ouverture et de convivialité qui animent l'institution.



A. Jean-Louis Roy, pdg de BAnQ jusqu'au 3 juin 2021. Photo : Michel Legendre. **B.** Carte très curieuse de la mer du Sud, dessinée par Henri Abraham Chatelain, 1719. **C.** Maquette de costume pour le rôle joué par François Papineau dans *Un tramway nommé Désir*, 2001. Archives nationales à Montréal, fonds François St-Aubin (P10016). **D.** Première campagne électorale de Claire Kirkland-Casgrain dans la circonscription électorale de Jacques-Cartier, 1961. Archives nationales à Montréal, fonds Marie-Claire Kirkland-Casgrain (P10014, S2, D8). Photographie non identifié. **E.** Micheline Labranche écrivant dans un de ses journaux, vers les années 1970. Archives nationales à Gatineau, fonds Micheline Labranche (P1003).

Des collections enrichies

(A)

Don d'un registre manuscrit datant de 1760.

Document unique par son originalité et la richesse de son contenu, ce registre renferme un recensement ainsi que des lettres et placards qui témoignent de l'histoire de Trois-Rivières et de sa région à l'époque de la Conquête. En possession de la Société historique de Montréal pendant 150 ans avant d'être offert à BAnQ, le document a été numérisé et est conservé aux Archives nationales à Trois-Rivières.

(B)

Acquisition d'une carte ancienne de la mer du Sud.

Publiée en 1719 et coloriée à la main, la carte détaille les ports et les îles de cette mer de même que les principaux pays de l'Amérique septentrionale et méridionale, avec les noms et la route des voyageurs par qui la découverte a été faite. Outre les portraits des explorateurs, le document comporte des illustrations des peuples indigènes, de la faune et de la flore de la région.

Acquisition du fonds Marc Bouchard, architecte.

Le fonds regroupe des documents, des photographies, des cartes et plans, des devis et des dessins concernant neuf projets architecturaux touchant principalement des bâtiments patrimoniaux situés dans la région de la Capitale-Nationale.

Acquisition du fonds Pierre Vadeboncoeur,

avocat, syndicaliste et écrivain. Le fonds témoigne tant de sa vie personnelle que de sa vie professionnelle et contient entre autres des éléments de correspondance avec une centaine de personnes, des contrats d'édition, des manuscrits, des dessins et des photographies. Il couvre les années 1910 à 2010.

(C)

Acquisition du fonds François St-Aubin, concepteur de costumes de renommée internationale. Le fonds couvre les années 1984 à 2015 et comprend des dessins, des documents textuels, des photographies et des documents numériques en lien avec plus de 80 productions de théâtre, une douzaine d'opéras et plusieurs spectacles de danse présentés au Canada, aux États-Unis, en France et au Mexique.

(D)

Acquisition du fonds Marie-Claire Kirkland-Casgrain,

députée, ministre et juge. Le fonds témoigne des activités de sa vie professionnelle et personnelle durant les années 1950 à 1980. Il couvre sa carrière en tant que députée, puis ministre et juge à la Cour provinciale du Québec, de même que son engagement dans divers organismes impliquant notamment les droits et le statut de la femme.

(E)

Acquisition du fonds Micheline Labranche,

professionnelle du domaine de la politique. Le fonds est constitué de documents personnels reçus ou créés par Micheline Labranche à une époque où les femmes étaient encore peu représentées, de photographies et documents de famille ainsi que de documents produits au cours de sa carrière. Les archives regroupées couvrent les années 1900 à 2014.

Un accès accru

Mise en ligne du journal *The Montreal Herald*

(xix^e siècle). Tous les numéros du *Montreal Herald* conservés par BAnQ et publiés entre 1811 et 1899 sont désormais en ligne, soit presque un siècle d'existence de cet important journal pour la communauté montréalaise anglophone.

Mise en ligne de BibliMags. Cette ressource donne accès à plus de 7000 magazines et journaux. Elle enrichit considérablement l'offre de journaux et de magazines en ligne déjà proposée sur BAnQ numérique.

Déploiement d'une nouvelle application à l'intention des usagers du Service québécois du livre adapté (SQLA).

Créé par le Consortium pour des livres accessibles dont fait partie BAnQ, ce nouvel outil donne accès à plus de 63 000 ouvrages téléchargeables gratuitement et de façon autonome par les personnes incapables de lire les imprimés. À terme, ce sont quelque 610 000 titres qui devraient ainsi être accessibles.

Mise en ligne du fonds Commission d'enquête sur la protection de la confidentialité des sources journalistiques.

Depuis octobre 2021, les usagers de BAnQ peuvent accéder en ligne aux documents sans restrictions d'accès relatifs aux travaux de cette commission. Il s'agit d'une première pour un fonds de cette nature.

Élargissement de l'accès à la recherche en texte intégral.

Quiconque le désire peut maintenant effectuer une recherche en texte intégral dans plus de 400 journaux disponibles sur BAnQ numérique. *Le Petit Journal*, *La Minerve* et *La Patrie* comptent au nombre des publications dont le contenu est ainsi rendu plus accessible.

Abolition permanente des frais de retard sur les documents jeunesse.

À l'occasion de la Semaine québécoise des familles en mai 2021, BAnQ a annoncé sa décision d'abolir de façon permanente les frais de retard sur les documents jeunesse empruntés. La mesure, rétroactive, a également permis d'effacer les frais accumulés à ce jour.

Des contenus mis en lumière

(A)

Parution du livre *Reflets de mémoire – Le Québec en images*.

Publié pour souligner les 100 ans des Archives nationales, cet ouvrage couvre l'histoire du Québec depuis l'époque de la Nouvelle-France jusqu'au début du ^{xxi}^e siècle. Il présente des images issues des fonds des Archives nationales qui rendent hommage aux femmes et aux hommes qui ont bâti le Québec au quotidien et révèle une part de l'héritage préservé avec soin par BAnQ.

(B)

Parution de deux numéros d'À rayons ouverts – Chroniques de BAnQ.

Le premier de ces numéros, consacré à la santé, a paru en juin 2021 tandis que le second abordait le thème du voyage et a été diffusé en février 2022.

(C)

Inauguration d'une œuvre d'art public aux Archives nationales à Rouyn-Noranda.

Le soutien financier accordé par BAnQ, le Conseil des arts et des lettres du Québec et la Fondation de BAnQ au duo d'artistes formé de Geneviève Crépeau et Matthieu Dumont a permis la réalisation d'une œuvre permanente inspirée du riche fonds d'archives photographiques Joseph Hermann Bolduc, conservé à Rouyn-Noranda.

Réalisation et diffusion de la série *Fragments d'histoire*.

Mettant en scène six personnalités qui ont fait don de leurs archives personnelles à BAnQ, cette série d'entrevues a été créée à l'occasion de la Semaine nationale des archives pour célébrer le 100^e anniversaire des Archives nationales. Elle illustre à la fois la richesse et la diversité des archives par les témoignages de ces donateurs qui racontent leur histoire.

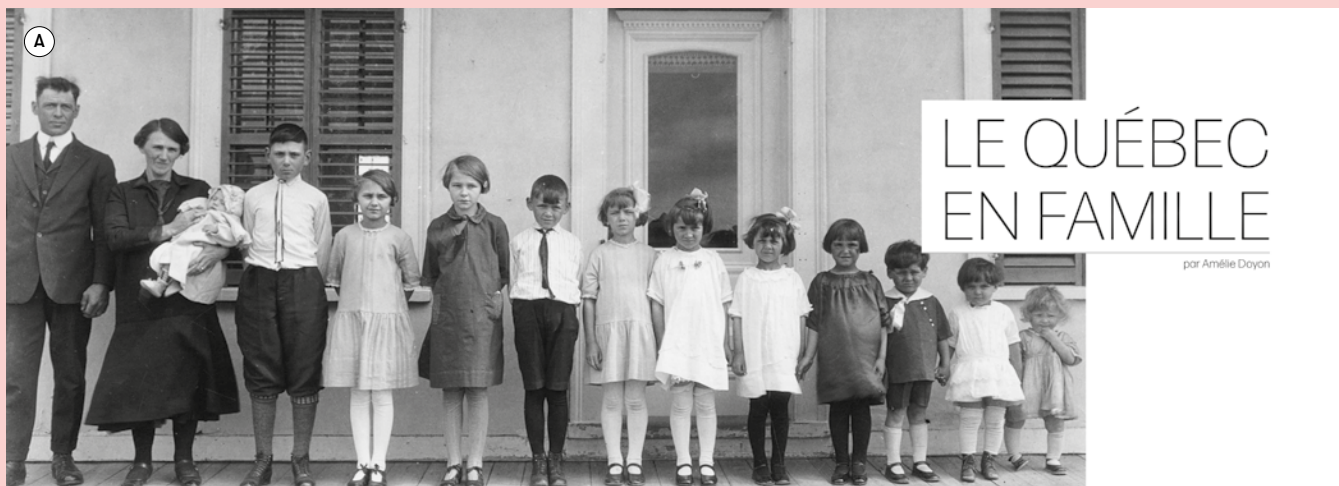
(D)

Réédition de l'exposition *BAnQ sort de ses murs*.

À l'été 2021, des artistes ont pris part à cette exposition extérieure aux Jardins Gamelin. Aidés de bibliothécaires et d'archivistes de BAnQ, Jimmy Beaulieu, Delphine Côté-Lacroix et Mathieu Potvin ont proposé des œuvres inédites à partir d'images d'archives. Les illustrations produites réinterprètent des lieux iconiques bordant la place Émilie-Gamelin, tels l'UQAM, Dupuis Frères, le Palais du commerce et l'asile de la Providence.

Dévoilement de la 2^e édition de l'exposition

À ciel ouvert. Organisée en partenariat avec la Société de développement commercial rue Saint-Denis et le Comité de la Fête nationale du Québec à Montréal, l'exposition intitulée *La fête nationale du Québec à Montréal – Je me souviens!* réunissait plus de 30 photos d'archives sur l'histoire de cette grande fête depuis 1834.



A. Hélène Laverdure, Isabelle Crevier et François David (dir.), *Reflets de mémoire – Le Québec en images*, Québec, Les Publications du Québec, 2021, p. 42-43.
 B. *À rayons ouverts*, n° 108, printemps-été 2021. C. Geneviève Crépeau et Matthieu Dumont, *Cœur de rock*. Photo : Dominic Leclerc.
 D. Exposition de BANQ à la place Émilie-Gamelin, à Montréal. Photo : Catherine Taillon-Desrochers.



«Ce qui me fait
le plus plaisir,
c'est imaginer que,
dans 50-60 ans,
des jeunes vont venir
consulter mon fonds
et dire : *Ce fou-là,
une chance
qu'on l'avait!*»

Pierre Lahoud, historien et photographe
qui a fait don de ses archives à BAnQ

Dans la vidéo *Fragments d'histoires, Pierre Lahoud :*
À vol d'oiseau, chaîne YouTube de BAnQ.

Explorer

« Ma mère aurait dit :
Je n'ai pas conservé toutes ces lettres pendant 50-60 ans pour rien. Il y a des gens qui sont curieux, des chercheurs, qui vont pouvoir lire ce qui s'est passé dans ces années-là entre un soldat canadien envoyé à Londres et ma mère, qui habitait à Verdun. »

Hélène Beulac, qui a fait don des archives de sa mère à BAnQ

Dans la vidéo *Fragments d'histoire, Hélène Beulac : Correspondance de guerre*, chaîne YouTube de BAnQ.



A



Convivialité

Des occasions de partage et de consultation



A. Marché aux livres des Amis de BAnQ. Photo : Michel Legendre. B. Le plus jeune superutilisateur de la Grande Bibliothèque, Joshua. Photo : BAnQ. C. Conseil des personnes âgées de BAnQ. Photo : Stéphane Viau. D. Don de livres. Photo : Michel Legendre.

Début de la consultation relative à l'évolution de la Grande Bibliothèque.

Réalisation d'un sondage auprès des usagers et organisation de groupes de discussion avec des usagers et des organismes de proximité sur les changements souhaités à la Grande Bibliothèque au cours des prochaines années.

(A)

Marché aux livres des Amis de BAnQ. Deux Marchés aux livres ont été organisés par les Amis de BAnQ au cours de la dernière année. Le premier a permis la mise en vente de 30 000 livres et CD. Le second, organisé à l'occasion de Noël, a quant à lui permis de faire un don de 17 000 \$ à la Fondation de BAnQ en soutien au projet *Animation littéraire en centres jeunesse*, qui vise à offrir des activités de médiation littéraire à des jeunes en difficulté.

(B)

Organisation d'un 5 à 7 à l'intention des grands emprunteurs.

L'événement a donné lieu à une rencontre avec le plus jeune superutilisateur de BAnQ, Joshua, 11 ans, qui a emprunté pas moins de 492 documents dans la dernière année. La médaille du plus grand lecteur lui a été remise à cette occasion.

(C)

Création du Conseil des personnes âgées de BAnQ.

Formé de huit personnes âgées de 67 à 83 ans, ce conseil a pour rôle de tester de nouveaux services et activités à l'intention des publics âgés et de faire des recommandations visant à rendre les activités proposées plus inclusives.

(D)

Don de livres à des organismes.

Chaque année, afin de laisser place aux nouvelles acquisitions, BAnQ retire des tablettes de la Grande Bibliothèque une certaine quantité de documents. En 2021-2022, une dizaine d'organismes travaillant avec des jeunes, avec des personnes qui font un retour aux études ou avec de nouveaux arrivants qui souhaitent apprendre le français en ont profité pour faire le plein de livres. Plus de 2500 documents ont trouvé preneur.

Soutenir l'apprentissage par la culture

Conséquence de nos sociétés en perpétuelle mouvance, apprendre tout au long de la vie est aujourd'hui une nécessité. Par l'entremise des activités culturelles qu'elle propose, des collections, des ressources et des espaces qu'elle met à la disposition de la population, BAnQ accompagne les Québécois de tout âge et de toute origine dans cette quête. Les derniers mois ne font pas exception.

Des activités pour découvrir et expérimenter

Mise sur pied de la série d'ateliers *Habilités numériques*.

Conçus dans un format adapté pour les personnes aînées, ces ateliers portent sur la découverte des ressources numériques de BAnQ et sont offerts par des bibliothécaires-médiateurs de divers services de la Grande Bibliothèque.

Tenue de la 3^e édition des *Rendez-vous numériques de BAnQ*.

Avec pour thème *Humains derrière l'écran*, l'événement, organisé du 2 au 7 novembre 2021, proposait huit conférences virtuelles traitant des responsabilités, des risques et des avantages qu'offre l'utilisation des technologies. Une invitation à mieux intégrer les compétences du 21^e siècle et à poser un regard critique sur les possibilités du numérique.

Des invitations à participer

(A)

Participation au projet *Mini-maison de la culture à l'école, rebaptisé La cabane à culture, et déploiement national*.

Le temps de deux séances d'une heure, plus de 600 élèves du primaire ont été accueillis virtuellement dans les murs de la Bibliothèque nationale en février 2022. Cette incursion, orchestrée en collaboration avec le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et École en réseau, leur a permis d'accéder aux collections de livres rares de la Bibliothèque nationale et de participer à un atelier de création d'ex-libris. Grâce à un financement du ministère de la Culture et des Communications, le déploiement national

du projet est depuis janvier 2022 chapeauté et géré par BAnQ, en collaboration avec le CSSDM et École en réseau. Il a pour objectif de faire rayonner la culture et le patrimoine dans les milieux scolaires du Québec et de faire connaître les carrefours d'apprentissage, ces nouvelles bibliothèques scolaires du 21^e siècle.

Des occasions de se divertir et d'explorer

Inauguration du Pavillon à la Grande Bibliothèque.

Situé au niveau 4 de la Grande Bibliothèque, le nouvel espace est entièrement consacré à la musique. Conçue comme un lieu d'expérimentation et d'apprentissage de la musique à l'intention des mélomanes de tous les âges, la salle nouvellement réaménagée est accessible en tout temps.

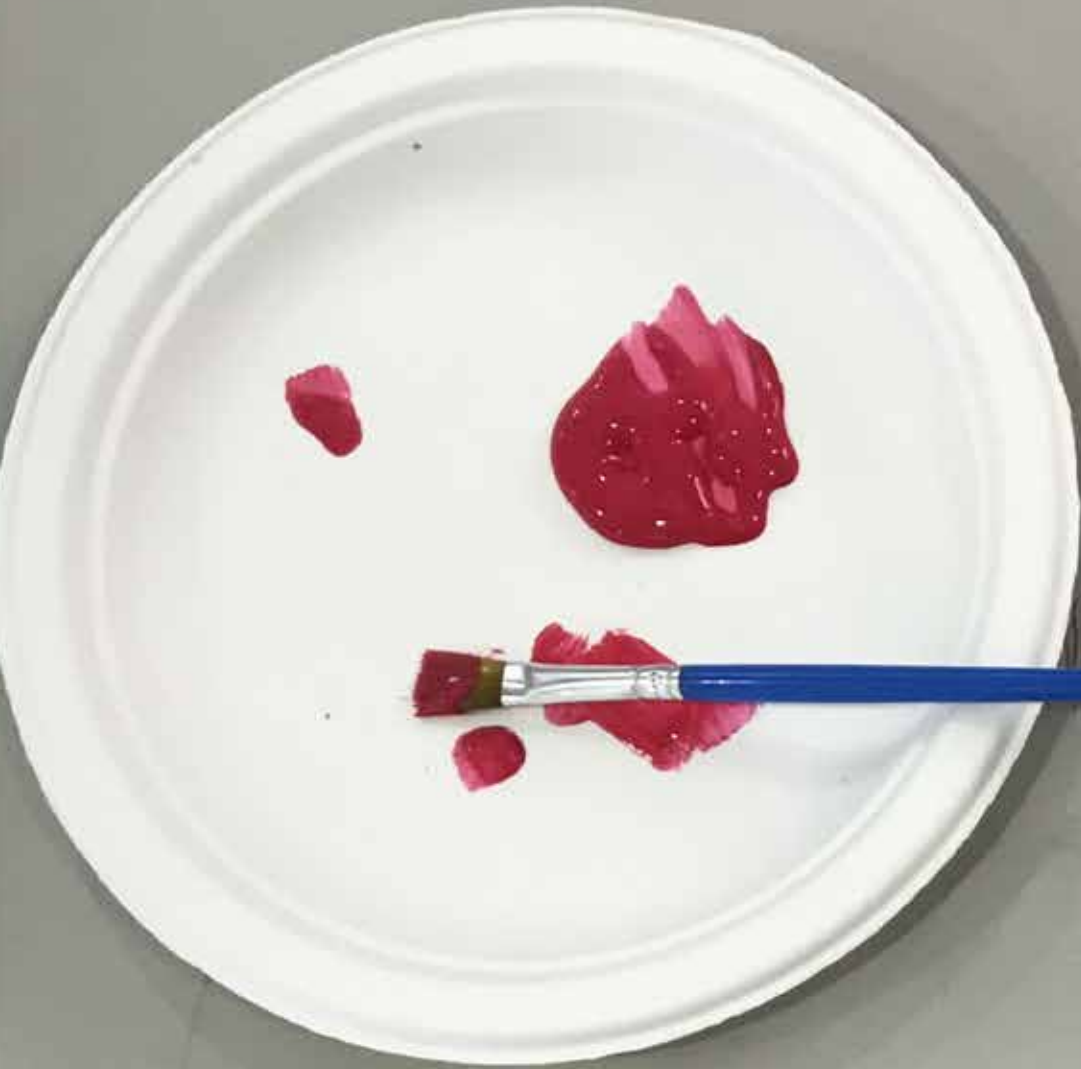
Dévoilement des expositions *Documents extraordinaires des Archives nationales du Québec et 100 ans – Cette histoire nous mènera loin!*.

Présentées dans le cadre du 100^e anniversaire des Archives nationales, ces expositions proposaient un panorama des documents d'archives conservés aux quatre coins du Québec. L'une a été présentée à la maison Hamel-Bruneau de Québec, l'autre dans le hall de la Grande Bibliothèque.

Inauguration de l'exposition *9 février 1922, elles marchent vers le parlement!*.

Présentée à l'hôtel du Parlement jusqu'en décembre 2022, l'exposition met en lumière un pan méconnu de l'histoire du suffrage féminin. Elle relate l'aventure d'une délégation de près de 500 femmes qui se sont rendues au parlement de Québec en 1922 pour demander au premier ministre, Louis-Alexandre Taschereau, d'accorder aux Québécoises le droit de voter et d'être candidates aux élections provinciales.

A



Partager l'expertise et le savoir

Nourrir l'intelligence collective et faire œuvre d'inspiration dans ses champs d'expertise sont au cœur de la mission de BAnQ. Les occasions d'y parvenir ont été nombreuses en 2021-2022.

Des conférences et des présentations ciblées

Présentation dans le cadre du 50^e Congrès de l'Association des archivistes du Québec.

Les 100 ans d'histoire des Archives nationales étaient au cœur de la conférence prononcée par la conservatrice et directrice générale des Archives nationales, Hélène Laverdure. Celle-ci a exposé le chemin parcouru au cours du dernier siècle et rendu hommage à ses prédécesseurs en soulignant le précieux héritage laissé à la société québécoise.

Participation au Congrès des professionnels de l'information. Le 2 novembre 2021, la présidente-directrice générale de BAnQ, Marie Grégoire, prononçait la conférence d'ouverture du congrès 2021. Sa présentation avait pour thème la société apprenante et le rôle pouvant être assumé par les milieux documentaires dans le développement d'une société où apprendre pendant toute la vie est valorisé. Plusieurs autres experts de BAnQ ont aussi pris part à l'événement à titre de conférenciers.

Participation aux États généraux du livre en langue française dans le monde. L'événement, qui s'est tenu les 23 et 24 septembre 2021 simultanément à la Cité de la culture de Tunis et en ligne, réunissait quelque 500 acteurs du livre du monde entier. Les représentants de la Grande Bibliothèque ont participé à des tables rondes et à des ateliers traitant notamment de la lecture chez les jeunes, de la réalité des bibliothèques publiques au Québec et du rôle de la Grande Bibliothèque.

Des événements pour mettre en valeur les collections et les compétences

(A)

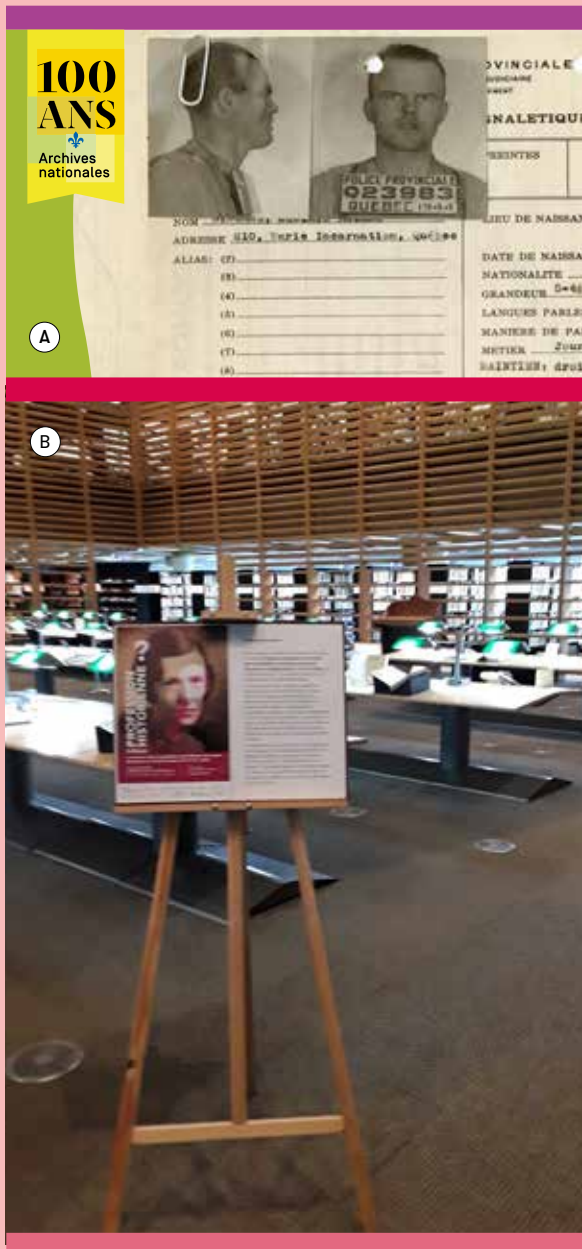
Présentation des Journées d'étude sur les archives judiciaires. Sur le thème des archives judiciaires québécoises de la Nouvelle-France à aujourd'hui, ces journées d'étude ont réuni du 3 au 6 mai 2021 le très honorable Richard Wagner, juge en chef du Canada, M^e Paul-Matthieu Grondin, bâtonnier du Québec, et près de 30 conférenciers. Ces invités ont partagé leurs expertises sur une variété de thèmes, dont la justice criminelle, les procès au temps de la Nouvelle-France ainsi que les défis du numérique et de la révolution technologique.

(B)

Présentation des journées d'étude Profession historienne? – Les femmes dans la production et la diffusion des savoirs historiques au Canada français, XIX^e et XX^e siècles. Élaboré en partenariat avec l'Université de Sherbrooke et l'Université du Québec à Chicoutimi, l'événement s'est tenu à l'Auditorium de la Grande Bibliothèque et en ligne les 7 et 8 octobre 2021. Il mettait en valeur des historiennes, souvent méconnues, qui ont contribué à faire connaître la science historique.

Tenue de trois Matinées professionnelles.

Organisés sur le thème *Plaisir de lire et bibliothèques*, ces rendez-vous ont réuni en avril et mai 2021 plus de 460 participants et près d'une trentaine de conférenciers : professionnels de bibliothèques publiques et scolaires, de médias, de librairies, d'associations et d'organismes.



A. Journées d'étude sur les archives judiciaires, mai 2021.
 B. Journées d'étude *Profession historienne?* à la Grande Bibliothèque, octobre 2021. Photo : Isabelle Crevier.

Des mesures et des outils en soutien

Instauration du dépôt légal sur les publications numériques. Résultat du travail effectué par l'équipe de BAnQ, en décembre 2021, la ministre de la Culture et des Communications présentait au Conseil des ministres un projet de règlement visant à intégrer les publications numériques à la liste des documents déposés. Les changements découlant de ce règlement seront effectifs au printemps 2022.

Mise sur pied d'un comité consultatif sur la modernisation de la Loi sur les archives. Formé de spécialistes du milieu archivistique, ce comité a pour principal mandat de formuler des avis ou de faire des recommandations sur les travaux effectués quant à la modernisation de la *Loi sur les archives*. Cette mise à jour est rendue nécessaire en raison de l'utilisation croissante des technologies de l'information et de la transformation numérique de l'État.

Valorisation d'un projet d'exploration. Le 15 septembre 2021, BAnQ remportait le prix Innovation dans le cadre de la remise des Prix canadiens des données ouvertes. Réalisé à partir d'un jeu de données structurées touchant les adaptations de chansons francophones les plus connues, le projet récompensé visait à découvrir de nouvelles façons d'explorer un corpus documentaire. Cette initiative était financée par le Secrétariat du Conseil du trésor et a été réalisée en collaboration avec des professeurs et des étudiants de Polytechnique Montréal.

Mise en œuvre du plan gouvernemental de régionalisation des emplois. BAnQ a amorcé le déploiement de sa stratégie de recrutement en vue d'ajouter neuf postes supplémentaires en région d'ici septembre 2022 et 21 postes au total d'ici 2028. Cette mesure permettra d'enrichir l'expertise disponible dans les régions du Québec au bénéfice des populations qui y vivent et des organismes publics qui y sont implantés.

Des partenariats porteurs de sens

Reconduction d'une entente fructueuse entre l'UQAM et BAnQ. La rectrice de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), Magda Fusaro, et la présidente-directrice générale de BAnQ, Marie Grégoire, ont reconduit l'entente de partenariat liant les deux organisations pour cinq autres années.

A

Participation de BAnQ, avec le Partenariat du Quartier des spectacles et Montréal en histoires, à l'installation d'un des 25 tableaux de projection de l'œuvre Cité mémoire réalisée par Michel Lemieux et Victor Pilon en collaboration avec Michel Marc Bouchard. Le tableau *La naissance du monde*, qui raconte la présence des Premières Nations sur le territoire qu'occupe maintenant Montréal, a été installé à la place Paul-Émile-Borduas, adjacente à la Grande Bibliothèque, pour une période de cinq ans. La conteuse Véronique Thusky, de la nation anishinabe, et Charles Bender, de la nation huronne-wendat, inspirent le public tout au long de ce parcours.

Relance de la Table de concertation des bibliothèques québécoises. À l'initiative de BAnQ, la table de concertation a repris ses activités. Par le passé, cette structure a notamment permis la création d'un réseau structuré de prêt entre bibliothèques.

Signature d'un partenariat avec l'Université de Moncton en collaboration avec la Société nationale de l'Acadie, le Bureau du Québec dans les Provinces atlantiques et le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes. Cette collaboration vise la réalisation d'une exposition sur les relations Acadie-Québec à l'été 2022. L'exposition circulera ensuite au Québec en 2023. Ce projet est une des mesures figurant au plan d'action gouvernemental 2022-2025 de la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne.

Conclusion d'une entente-cadre de trois ans avec l'Acfas.

Ce partenariat a pour but de mieux faire rayonner le patrimoine scientifique en français et mènera à la réalisation d'activités dans le cadre du 100^e anniversaire de l'Acfas.

Signature d'un partenariat avec l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF).

À l'occasion du 60^e anniversaire de l'AUF, BAnQ, en partenariat avec l'Acfas, Wikimedia Canada et l'École nationale d'administration publique (ENAP), a participé à la mise sur pied du premier concours Défi Wiki dans les Amériques. Chapeauté par l'AUF, ce concours vise à encourager la production de contenu en français sur Wikipédia dans le domaine des sciences humaines et sociales.

Contribution au portail Atiku de l'Institut nordique du Québec. À l'instar de cinq établissements universitaires québécois (Concordia, INRS, Laval, McGill et UQAM),

BAnQ alimente désormais cette plateforme multidisciplinaire destinée à la diffusion du patrimoine documentaire autochtone et nordique au Québec. La majorité des contenus qui y sont diffusés sont libres d'accès ou disponibles par prêt numérique pour toute la population du Québec.

Signature d'une entente-cadre entre le gouvernement du Québec, BAnQ et la Ville de Montréal.

Selon cette entente, faisant suite à celle signée en 2004 et renouvelée en 2016, la Grande Bibliothèque agit comme bibliothèque centrale pour les Montréalais et les bibliothèques de la Ville. L'accord favorise le partage d'expertise, de ressources et d'information entre les équipes de BAnQ et des Bibliothèques de Montréal.

A. Installation du tableau *La naissance du monde* de l'œuvre *Cité mémoire*, place Paul-Émile Borduas, derrière la Grande Bibliothèque, en collaboration avec le Partenariat du Quartier des spectacles et Montréal en histoires. Photo : Jessyca Viens Gaboriau.

Inspiration



A

100 ANS



1914-2014

STREET

La Fondation de BAnQ

La Fondation de BAnQ a le mandat de soutenir le développement et le rayonnement de BAnQ en recueillant des fonds consacrés à la réalisation de projets novateurs en lien avec la démocratisation du savoir et l'accès à la culture pour tous.

Le contexte de pandémie ayant perduré en 2021-2022, le déploiement d'activités-bénéfice s'est poursuivi en mode virtuel. Sous l'impulsion d'une nouvelle directrice générale, Émilie Guertin, la Fondation a mis sur pied son premier encan virtuel. *Le cœur sur la culture* s'est déroulé du 15 novembre au 4 décembre 2021 et a permis à des dizaines de personnes de trouver des cadeaux uniques juste avant le temps des Fêtes, dont des trésors d'archives provenant de BAnQ, tout en soutenant les activités de l'institution.

Tout au long de l'année, la Fondation a poursuivi son dialogue avec les donateurs en ce qui a trait aux nouveaux projets à financer et au maintien du soutien financier de projets porteurs. À titre d'exemple, depuis plus de 10 ans, grâce à la contribution de la Fondation et de ses donateurs, un bibliothécaire de l'Espace Jeunes de la Grande Bibliothèque réalise des activités d'animation auprès de groupes d'enfants résidant dans un centre jeunesse de Montréal. En favorisant l'éveil à la lecture et la découverte, ces activités contribuent à leur mieux-être et permettent d'affirmer qu'ensemble, la Fondation, ses donateurs et BAnQ changent des vies, un livre à la fois.

Composition du conseil d'administration au 31 mars 2022



PRÉSIDENT

Gaétan Desroches

Agronome et ancien pdg de Sollio Groupe Coopératif

VICE-PRÉSIDENTE

Isabelle Laprise

Vice-présidente, stratégie d'investissement durable, et gestionnaire de portefeuille institutionnel
Jarislowsky, Fraser Limitée

TRÉSORIER

Mario Albert

Conseiller stratégique

SECRÉTAIRE

Julie Tremblay

Directrice-conseil principale, investissements, affaires juridiques et secrétariat
Caisse de dépôt et placement du Québec

ADMINISTRATEURS

Pierre T. Allard

Associé directeur, président du conseil d'administration
BCF Avocats d'affaires

Christiane Beaulieu

Conseillère spéciale
TACT intelligence-conseil

Claude Brunet

Avocat

Anne-Marie Hallé

Conseillère, communications, affaires publiques et gouvernementales Canada
Énergie Valero inc.

Marie-Hélène Jetté

Associée
Langlois avocats

Yann Langlais-Plante

Chef d'équipe, communications externes, et porte-parole
Société des alcools du Québec

Anne-Catherine Rioux

Vice-présidente aux opérations
Sparkling

Alain Robichaud

Conseiller à la haute direction
SIR

Annamaria Testani

Vice-présidente ventes nationales
Banque Nationale

OBSERVATRICES

Marie Grégoire

Présidente-directrice générale
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Émilie Guertin

Directrice générale
Fondation de BAnQ

L'association Les Amis de BAnQ


L'association Les Amis de BAnQ regroupe quelque 275 membres fidèles aux missions culturelles, patrimoniales, éducatives et sociales de BAnQ. Parmi ceux-ci, plusieurs participent en tant que bénévoles au soutien de diverses activités de l'institution et contribuent à son rayonnement.

Une année bien remplie malgré la pandémie

Parmi les activités phares qui ont mobilisé 132 bénévoles au courant de l'année, il importe de souligner la tenue de deux Marchés aux livres et d'une vente d'articles de la Boutique de BAnQ, en plus de l'appui accordé à plusieurs activités culturelles. En dépit des conditions difficiles imposées par la pandémie, les responsables des ateliers de conversation française ont également su maintenir l'offre proposée aux nouveaux arrivants avec succès.

Grâce aux revenus générés par les Marchés aux livres, les Amis ont par ailleurs pu faire un don de 17 000 \$ à la Fondation de BAnQ et par le fait même soutenir le projet *Animation littéraire en centres jeunesse*. Celui-ci permet à l'équipe de l'Espace Jeunes de la Grande Bibliothèque d'offrir des activités de lecture à des enfants vivant en centre jeunesse. Le don effectué constitue un bel exemple d'économie circulaire. Les livres sortis des collections de BAnQ trouvent en effet une deuxième vie grâce aux ventes des Amis et permettent le financement d'activités suscitant l'intérêt pour la lecture.

Composition du conseil d'administration au 31 mars 2022

LES AMIS
DE BAnQ | 

PRÉSIDENTE

Lucie René

VICE-PRÉSIDENT

Christophe Conea

SECRÉTAIRE

Gabrielle Beaudoin

TRÉSORIÈRE

Martine Gagné

ADMINISTRATEURS

Suzie Bogos

Denise Charbonneau

Nicole Morin

Daniel Saïndon

MEMBRE DU PERSONNEL DE BAnQ INVITÉ

Hélène Jean-Venturoli

Chargée de mission – partenariats institutionnels et projets spéciaux
au Bureau de la présidence et des affaires institutionnelles

L'engagement enthousiaste des bénévoles des Amis de BAnQ qui ont organisé cette année deux Marchés aux livres a permis aux Amis de remettre 17 000 \$ à la Fondation de BAnQ. Cette somme a été consacrée à l'animation littéraire en centres jeunesse. Des livres retirés des rayons de la Grande Bibliothèque sont vendus à prix très bas au public, et l'argent rassemblé sert à offrir de la lecture à des enfants et à des adolescents en centre jeunesse... tout le monde en profite!



« Avant la première activité dans ce centre pour les jeunes, les adolescentes n'étaient pas enthousiastes et disaient ne pas aimer lire. Cependant, à la fin de cette même visite, elles étaient excitées par le choix de livres et voulaient savoir pourquoi nous ne venions pas plus souvent. »

Jennifer Ricard, bibliothécaire et animatrice de BAnQ en centres jeunesse

Découvrir



«Je lis, je lis, je lis,
je lis, je lis. Je passe
tout mon temps
comme ça.»

Joshua, 11 ans, plus jeune superutilisateur
de la Grande Bibliothèque

Dans la vidéo *Joshua, grand lecteur et superutilisateur*
de la Grande Bibliothèque, chaîne YouTube de BAnQ.

Les résultats

Plan stratégique 2019-2023

46

Déclaration de services aux citoyens

59

Plan stratégique 2019-2023

À l'invitation du ministère de la Culture et des Communications, BAnQ a prolongé son Plan stratégique 2019-2022 jusqu'au 31 mars 2023¹. De nouvelles cibles ont donc été définies pour l'exercice 2022-2023. Des cibles 2021-2022 ont par ailleurs été révisées, compte tenu notamment des conséquences de la pandémie sur certains projets.

Le Plan stratégique 2019-2023 qui en résulte confirme la volonté de BAnQ de jouer un rôle décisif pour le Québec d'aujourd'hui et de demain. Ambitieux, mais bien ancré dans le contexte de l'institution, ce plan présente des engagements forts pour tous les citoyens et toutes les citoyennes désireux d'approfondir leur culture et leurs connaissances, ainsi que pour l'État québécois et son processus de transformation numérique.

Forts de leur grande expertise, les membres du personnel collaborent, toutes unités confondues, à réaliser ces engagements et à amener plus loin cette institution unique, vouée à la démocratisation de la culture et du savoir.

Participer

1. Le plan stratégique prolongé (mis à jour en novembre 2021) est accessible à banq.qc.ca.

Sommaire des résultats 2021-2022

TABLEAU 1

Sommaire des résultats 2021-2022 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

ORIENTATION 1 Réussir la transformation numérique					
OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS		PAGE
			2021-2022		
Améliorer l'expérience en ligne des usagers	Indice de recommandation à autrui (IRA) du site banq.qc.ca	58%	59%	✓	X
	Indice d'effort client (IEC) du site banq.qc.ca	5,5/7 points	5,1/7 points	✗	X
Rehausser le niveau de préservation du patrimoine documentaire numérique québécois	Niveau de maturité de préservation numérique, selon les niveaux 1 et 2 de la grille de la NDSA - Protéger et connaître nos données	78%	81%	✓	X
	Niveau de maturité de préservation numérique, selon les niveaux 3 et 4 de la grille de la NDSA - Surveiller et réparer nos données	47%	47%	✓	X
ORIENTATION 2 Collaborer avec les acteurs régionaux et nationaux					
Accroître l'offre en services-conseils auprès des ministères et organismes publics	Pourcentage cumulatif de ministères et d'organismes publics centralisés dont le personnel a été formé	70%	76%	✓	X
Contribuer à rehausser le niveau de littératie et de numératie de publics cibles (personnes à faible revenu, aînés, autochtones, nouveaux arrivants, personnes handicapées)	Pourcentage de participants aux activités de littératie et de numératie issus des publics cibles qui ont développé leurs compétences dans ces domaines	90%	89%	✗	X
Participer à la réussite éducative, en soutien au milieu de l'enseignement	Nombre de ressources éducatives numériques cocréées avec le milieu de l'enseignement	25	26	✓	X
ORIENTATION 3 Développer le potentiel de l'organisation					
Renforcer la culture de collaboration	Indice de mobilisation interéquipes	—	—		X
Accroître l'efficacité des processus de gestion institutionnels	Nombre de processus transversaux améliorés	3	3	✓	X
TAUX D'ATTEINTE DES CIBLES 2021-2022		75% (6/8)			

Résultats détaillés 2021-2022 relatifs
aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

Enjeu 1

L'expertise de BAnQ
au service des Québécois



Orientation 1 Réussir la transformation numérique

Objectif 1

Améliorer l'expérience en ligne des usagers

BAnQ souhaite offrir des services en ligne de grande qualité aux gens qui effectuent des millions de visites dans son espace virtuel chaque année. En plaçant l'utilisateur au cœur de ses actions, l'institution travaillera au cours des prochaines années à optimiser l'expérience utilisateur de son site Web, de sorte qu'il devienne une référence incontournable.

Vers une nouvelle expérience à banq.qc.ca

Bien qu'aucune amélioration n'ait été apportée au site banq.qc.ca en 2021-2022, la hausse de l'indice de recommandation à autrui témoigne du fort attachement et de la loyauté de ses utilisateurs. La baisse de l'indice d'effort client révèle toutefois qu'il est plus difficile pour ces derniers d'y atteindre leurs objectifs – notamment s'abonner, emprunter un livre ou participer à une activité –, malgré les améliorations apportées au cours des exercices 2019-2020 et 2020-2021. Ce résultat légitime le travail de refonte du site, amorcé depuis quelques mois déjà.

L'architecture d'information proposée, les parcours de navigation simplifiés, de même que la rédaction optimisée pour le Web et une nouvelle vision éditoriale axée sur la découverte faciliteront les recherches et les explorations des usagers. Ceux-ci se trouvent d'ailleurs au cœur du chantier entrepris. Entrevues, ateliers de conception créative, tests d'utilisabilité : BAnQ multiplie les actions où elle fait appel aux usagers en vue de leur offrir la meilleure expérience possible. À terme, l'accès simplifié aux collections, aux services et aux activités de BAnQ permettra d'accroître les occasions de découverte, d'exploration, de divertissement, de participation et d'expérimentation pour les visiteurs.

Indicateur				
Indice de recommandation à autrui (IRA) du site banq.qc.ca				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	55 %	56 %	58 %	62 %
Résultats	✔ 55 %	✔ 58 %	✔ 59 %	

L'IRA (en anglais : *Net Promoter Score*, ou NPS) mesure l'intention des utilisateurs de recommander un service, un produit ou une marque à leur entourage. Les utilisateurs du site Web de BAnQ seront invités à évaluer la probabilité, sur une échelle de 0 à 10, qu'ils recommandent celui-ci à leurs amis, parents et collègues.

Indicateur				
Indice d'effort client (IEC) du site banq.qc.ca				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	5/7 points	5,2/7 points	5,5/7 points	5,9/7 points
Résultats	✔ 5/7 points	✔ 5,5/7 points	✘ 5,1/7 points	

L'IEC (en anglais : *Customer Effort Score*, ou CES) mesure la facilité d'utilisation d'un produit ou d'un service. Les utilisateurs du site Web seront invités à évaluer le niveau d'effort nécessaire, sur une échelle de 1 à 7 (7 correspondant à « très facile »), pour y accomplir une série d'actions (par exemple : repérer une information en particulier).

Objectif 2

Rehausser le niveau de préservation du patrimoine documentaire numérique québécois

Nombre de publications et de documents naissent aujourd’hui seulement en format numérique et contribuent à forger notre mémoire documentaire collective, que BAnQ a la responsabilité de rassembler, de conserver et de protéger au bénéfice des générations présentes et futures. La croissance exponentielle des collections numériques est par ailleurs accélérée par la numérisation du patrimoine documentaire québécois, dont l’institution est un acteur clé dans le cadre du Plan culturel numérique du Québec. La menace de perte, accentuée par l’obsolescence rapide des formats et des supports de données, commande à BAnQ une urgence d’agir afin de faire évoluer ses processus, ses systèmes et sa gouvernance en vue d’assurer la viabilité à long terme du patrimoine documentaire numérique québécois.

D’importantes avancées pour préserver la mémoire collective du Québec

Afin de réaliser sa mission de conservation et de garantir un accès pérenne au patrimoine documentaire numérique québécois, BAnQ redouble d’efforts pour implanter les meilleures pratiques de préservation. Il s’agit de faire en sorte que la population puisse lire ce livre numérique, ce journal numérique ou cette archive numérique dans 20 ans, 50 ans ou 100 ans; qu’elle puisse apprendre demain grâce à la culture et au savoir d’aujourd’hui.

Considérant l’ampleur des travaux à réaliser et les ressources limitées dont elle dispose, BAnQ avait pour objectif de répondre aux deux premiers niveaux d’exigence de la grille de la National Digital Stewardship Alliance (NDSA), soit les niveaux 1 (*Protéger nos données*) et 2 (*Connaître nos données*). Les avancées importantes réalisées au cours des deux premières années du plan stratégique lui ont toutefois permis de s’attaquer dès 2021-2022 à la mise en place des bonnes pratiques des niveaux supérieurs de préservation numérique, soit les niveaux 3 (*Surveiller nos données*) et 4 (*Réparer nos données*). Entre 2019 et 2022, le niveau de maturité de l’institution est ainsi passé de 31% à 81% pour les niveaux 1 et 2, puis de 9% à 47% pour les niveaux 3 et 4.

Tous les fichiers de documents patrimoniaux, autrefois conservés sur des supports devenus désuets (DVD et différents serveurs), ont donc fait l’objet d’une migration vers une solution de stockage unique. Depuis, plus de 3 millions de ces fichiers ont pu être transférés vers la solution applicative de gestion des données mise en place en 2020, laquelle suit les normes les plus élevées en matière de préservation numérique.

Indicateur

Niveau de maturité de préservation numérique, selon les quatre niveaux de la grille de la NDSA

Niveaux 1 et 2 : Protéger et connaître nos données

Mesure de départ : 31% (2018-2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	46%	62%	78%	82%
Résultats	✔ 48%	✔ 75%	✔ 81%	

Niveaux 3 et 4 : Surveiller et réparer nos données

Mesure de départ : 9% (2018-2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	—	—	47%	51%
Résultats	—	—	✔ 47%	

Adoptée par les institutions de mémoire au Québec comme ailleurs, la grille créée par la NDSA¹ balise le niveau d’avancement d’une organisation dans sa pratique de préservation numérique. Cette grille se compose de cinq catégories de mesures correspondant aux fonctionnalités clés des systèmes de préservation numérique : stockage et localisation, fixité des fichiers et intégrité des données, sécurité de l’information, métadonnées, formats de fichiers. Ces mesures s’évaluent selon quatre niveaux de maturité, le niveau 4 correspondant aux meilleures pratiques reconnues pour garantir l’accès au patrimoine numérique à long terme.

1. nds.org/activities/levels-of-digital-preservation

Orientation 2 Collaborer avec les acteurs régionaux et nationaux

Objectif 3

Accroître l'offre en services-conseils auprès des ministères et organismes publics

Appréciée par les organismes publics centralisés pour son aide-conseil en gestion documentaire, BAnQ adoptera une approche proactive en offrant à ceux-ci des formations adaptées à leurs besoins. Ces formations porteront entre autres sur la *Loi sur les archives*, la réalisation d'un calendrier de conservation et le versement de documents d'archives, particulièrement dans le contexte de la transformation numérique. BAnQ entend ainsi accroître sa présence auprès des ministères et organismes publics pour assurer la pérennité de la mémoire de l'État et contribuer à l'instauration d'une administration publique plus efficace et plus transparente.

Indicateur

Pourcentage cumulatif de ministères et d'organismes publics centralisés dont le personnel a été formé

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	60%	65%	70%	75%
Résultats	✔ 62%	✔ 69%	✔ 76%	

Les organismes publics centralisés sont désignés au premier paragraphe de l'annexe de la *Loi sur les archives*.

Un meilleur soutien à l'État québécois pour son virage numérique et sa gestion de l'information

En vertu de sa loi constitutive et de la *Loi sur les archives*, BAnQ a pour mission d'encadrer, de soutenir et de conseiller les organismes publics dans la gestion de leurs documents, d'assurer la conservation d'archives publiques, d'en faciliter l'accès et d'en favoriser la diffusion. Le leadership de BAnQ en matière de gestion de l'information en fait donc un partenaire indispensable pour garantir l'accès à une information gouvernementale de qualité, son exploitation et sa protection, et pour assurer une prestation de services efficace centrée sur le citoyen d'aujourd'hui et de demain.

Grâce à l'appui du Secrétariat du Conseil du trésor et à la collaboration du ministère de la Culture et des Communications, le Bureau d'expertise en gestion de l'information gouvernementale de BAnQ accompagne les ministères et les organismes qui sont engagés dans la transformation numérique de l'État et qui font face à la nouvelle réalité du télétravail, laquelle met en lumière l'importance d'une saine gestion de l'information numérique. Les travaux du Bureau appuient également les actions du ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

Forte de la mise sur pied de ce nouveau pôle d'expertise à l'automne 2020, BAnQ a pu accroître la portée de son action auprès de l'appareil gouvernemental. Au 31 mars 2022, 120 des 157 ministères et organismes publics visés avaient été accompagnés par l'institution, soit une proportion de 76%. La cible finale de 75% fixée pour 2023 est donc déjà dépassée. La percée réalisée en 2021-2022 est d'autant plus importante que les organismes dont le personnel a été formé au cours de l'année constituent de nouveaux partenaires pour BAnQ.

Une entente a par ailleurs été conclue avec l'Académie de la transformation numérique pour le codéveloppement d'une formation en ligne sur la gestion documentaire à l'ère numérique. Destinée aux gestionnaires et au personnel de la fonction publique comme du secteur privé, cette formation devrait être offerte à l'automne 2022.



« Aller à la Grande Bibliothèque,
ça sort de l'isolement ;
c'est un refuge. »

Une femme rencontrée à la Maison Jacqueline



BAnQ a offert à un groupe du magazine *L'itinéraire* une formation sur ses ressources numériques.

De gauche à droite : Chantal Lemay (bibliothécaire et formatrice à BAnQ), Roger Perreault (camelot-rédacteur), Clara Braga (graphiste), Simon Bolduc (journaliste), Josée Panet-Raymond (rédactrice en chef), Karine Bénézet (journaliste), Alexandra Guellil (journaliste) et Véronique Michaud (bibliothécaire à BAnQ).

Photo : Stéphane Viau.

« La Grande Bibliothèque est un lieu important où tu es accepté sans jugement ; il n'y en a pas beaucoup de ces endroits à Montréal. »

Un jeune homme rencontré à l'Accueil Bonneau

Bienveillance

Objectif 4

Contribuer à rehausser le niveau de littératie et de numératie de publics cibles

(personnes à faible revenu, aînés, autochtones, nouveaux arrivants, personnes handicapées)

Tenant de multiples activités dans ses différents édifices, entre autres à la Grande Bibliothèque, et en ligne, BAnQ accentuera son engagement auprès de publics ayant des besoins particuliers liés à la littératie et à la numératie, notamment en partenariat avec les organismes travaillant auprès de ceux-ci.

Mieux outillées, ces personnes pourront aspirer à une plus grande autonomie et à une meilleure place au sein de la société.

Indicateur

Pourcentage de participants aux activités de littératie et de numératie issus des publics cibles qui ont développé leurs compétences dans ces domaines

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	90 %	90 %	90 %	90 %
Résultats	✔ 92 %	✔ 90 %	✘ 89 %	

Les cibles ont été déterminées à la lumière des résultats du rapport 2016 *Project Outcome: Year in Review*¹ de la Public Library Association (PLA), qui présente les résultats de sondages menés par 225 bibliothèques américaines auprès de leurs usagers. Selon ce rapport, 90 % des répondants aux sondages ont affirmé avoir appris quelque chose de nouveau grâce aux services et activités offerts par les bibliothèques et se sont dits plus confiants en leur capacité d'utiliser ces nouvelles compétences.

Jouer un rôle décisif dans la vie de tous et de toutes

Heures du conte et lectures, causeries sur les finances personnelles et la recherche d'emploi, ateliers d'initiation au numérique... Les occasions d'apprendre à BAnQ sont multiples et jouent un rôle déterminant dans la vie de plusieurs citoyens et citoyennes. Les 337 activités de littératie offertes par BAnQ en 2021-2022 ont rassemblé près de 4200 personnes, principalement en ligne, mais aussi à la Grande Bibliothèque lorsque le contexte sanitaire le permettait. Parmi les participants issus des publics cibles – personnes à faible revenu, aînés, autochtones, nouveaux arrivants, personnes handicapées – ayant répondu au sondage de rétroaction, 89 % ont affirmé avoir développé leurs compétences grâce aux activités de l'institution, un pourcentage qui frôle la cible de 90 %.

À souligner : de nouveaux ateliers en ligne ont été conçus spécialement pour les aînés, afin que ceux-ci puissent profiter des riches collections de BAnQ numérique pour apprendre une langue, lire des revues et journaux, écouter des albums de musique, visionner des films ou encore consulter des sources d'information fiables en matière de santé et de bien-être. Mis sur pied en mai 2021, le Conseil des personnes aînées de BAnQ donne d'ailleurs lieu à un précieux dialogue entre l'institution et cette clientèle; ces échanges permettent de développer une offre de services et une programmation répondant aux véritables besoins et intérêts des aînés. Des démarches ont également été entreprises afin de concevoir des activités en collaboration avec des organismes qui œuvrent auprès des personnes ayant une déficience intellectuelle; ces activités devraient voir le jour au cours de la prochaine année. En renforçant ainsi son engagement pour la littératie auprès de ces publics cibles, BAnQ veut contribuer à l'épanouissement et à l'accomplissement de toute la population québécoise.

1. Source : projectoutcome.org/annual-report.

Objectif 5

Participer à la réussite éducative, en soutien au milieu de l'enseignement

Pilier de la société du savoir, BAnQ entend s'inscrire dans la volonté affirmée du gouvernement du Québec de faire de l'éducation une priorité. C'est pourquoi elle mettra son expertise au service du milieu de l'enseignement en créant des ressources éducatives numériques à partir de ses collections patrimoniales. Ces activités et outils didactiques, en lien avec les programmes d'études du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Enseignement supérieur, seront cocréés avec le milieu de l'éducation. Grâce au numérique, BAnQ pourra ainsi offrir aux enseignants et aux conseillers pédagogiques de partout au Québec des ressources directement utilisables en classe.

Indicateur

Nombre de ressources éducatives numériques cocréées avec le milieu de l'enseignement

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	25	25	25	25*
Résultats	✓ 25	✗ 17	✓ 26	

Une ressource éducative numérique peut consister par exemple en une fiche-synthèse ou un tutoriel vidéo pour réaliser une activité éducative en utilisant des documents des collections de BAnQ.

*En collaboration avec des organismes culturels publics.

Une offre éducative variée pour explorer les trésors de BAnQ en classe

Sur le site Web de BAnQ Éducation (education.banq.qc.ca), enseignants, conseillers pédagogiques et bibliothécaires scolaires peuvent profiter gratuitement d'une panoplie de ressources et d'outils pédagogiques fondés sur les trésors patrimoniaux et culturels de BAnQ. Cocréés avec le personnel enseignant, ces ressources et outils s'adressent à tous les niveaux, du préscolaire jusqu'à la formation aux adultes, et répondent aux objectifs du Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ)¹. Au 31 mars 2022, 68 ressources² étaient ainsi offertes à la communauté éducative du Québec.

Des activités clés en main à réaliser en classe jusqu'aux ateliers virtuels en direct, en passant par les plateformes d'apprentissage, BAnQ Éducation offre aux élèves l'occasion d'apprendre par la découverte, l'exploration, le divertissement, la participation et l'expérimentation. À titre d'exemple, l'activité *Voyage dans le temps* avec BAnQ propose aux élèves d'analyser des images anciennes de la société québécoise, de les comparer avec

la situation d'aujourd'hui et d'interpréter les changements survenus, puis de créer une œuvre inspirée par une image d'archives. Ou encore, en naviguant dans la plateforme d'apprentissage *Notre territoire, nos identités* (ntni.banq.qc.ca), les élèves peuvent explorer les régions du Québec à la découverte des mille et un témoins de notre passé : images, cartes anciennes, extraits sonores et vidéo. Un chantier collaboratif avec les communautés autochtones est d'ailleurs mené afin d'offrir sur la plateforme des ateliers éducatifs transdisciplinaires portant sur des objets culturels autochtones ou inuits.


Parmi les ressources mises sur pied au cours de l'exercice 2021-2022, soulignons la plateforme BaladoWeb (baladoweb.qc.ca), qui met en valeur les balados réalisés par les élèves du Québec. Conçue en collaboration avec RÉCIT, un réseau de conseillers axé sur le développement des compétences des élèves par l'intégration du numérique, BaladoWeb est une invitation à créer et à diffuser des balados faisant la promotion de la culture sous toutes ses formes : scientifique, artistique, historique, littéraire, patrimoniale, etc.

Par ailleurs, en réponse au contexte pandémique, qui a empêché les groupes scolaires de visiter ses édifices, BAnQ a innové en développant un programme d'ateliers en ligne. Grâce à la visioconférence, toutes les classes du Québec peuvent maintenant participer en direct à une activité littéraire, à un atelier de recherche documentaire ou encore à une expérimentation technologique, avec un bibliothécaire, un archiviste ou un médiateur de BAnQ.

Pour aller encore plus loin dans cette initiative culture-éducation, BAnQ entend créer au cours de la prochaine année des ressources éducatives numériques en partenariat avec les sociétés d'État et les organismes publics culturels.

1. Les objectifs du Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) visent les niveaux préscolaire, primaire et secondaire.

2. Soulignons que 9 ressources supplémentaires en étaient aux dernières étapes de révision et d'approbation. Leur mise en ligne est prévue en juin 2022 ; le nombre total de ressources éducatives offertes en ligne sera alors de 77.



Enjeu 2

L'agilité organisationnelle

egies et Reglements

Orientation 3 Développer le potentiel de l'organisation

Objectif 6

Renforcer la culture de collaboration

Une organisation qui parle d'une seule voix et dont les efforts sont concertés répond plus efficacement aux besoins de ses usagers. L'implantation d'une culture de collaboration est une composante clé de la mobilisation du personnel, objectif recherché par toute organisation. Par conséquent, BAnQ mettra tout en place afin de favoriser la collaboration intraéquipe et interéquipes, le partage de l'information et la pleine utilisation des compétences des membres du personnel.

Indicateur				
Indice de mobilisation interéquipes				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	73%	—	—	75%
Résultats	✔ 73%	—	—	

L'indice sera mesuré dans le cadre d'un sondage sur la mobilisation des membres du personnel. Ces derniers seront invités à exprimer leur accord ou leur désaccord avec des énoncés relatifs à la collaboration de leur équipe avec les autres services et unités de BAnQ.

Ce type de sondage ne peut être mené annuellement. Une plus longue période est nécessaire afin d'observer des changements à la suite des actions mises en place.

Des conditions gagnantes pour collaborer, s'accomplir et s'épanouir

Plusieurs années sont nécessaires pour faire évoluer une culture organisationnelle. Le Plan stratégique 2019-2022 ayant été prolongé jusqu'en 2023, et la pandémie ayant introduit de nouveaux modes de travail, il est apparu judicieux d'attendre que le contexte se stabilise pour mesurer l'évolution de la collaboration entre les équipes. L'atteinte de la cible de 75% comme indice de la mobilisation interéquipes, prévue à l'origine en 2021-2022, a donc été reportée à 2022-2023. Un sondage auprès du personnel sera réalisé à l'hiver 2023 afin de mesurer la progression à ce chapitre.

Le déploiement du plan de mobilisation s'est poursuivi en 2021-2022, en tenant compte des nouvelles réalités du travail. Sous l'impulsion de la nouvelle présidente-directrice générale, les rencontres et les ateliers entre les gestionnaires se sont multipliés afin que tous puissent ensemble réfléchir, échanger et apprendre et ainsi faire progresser l'institution. Des experts ont aussi été invités à prononcer des conférences en vue d'insuffler un leadership mobilisateur, les cadres étant des catalyseurs de la collaboration entre les équipes.

À l'approche du retour au bureau de nombreux employés qui étaient en télétravail depuis deux ans, tous et toutes sont enthousiastes à l'idée d'être enfin réunis. Ces retrouvailles seront l'occasion de relancer le comité social de BAnQ. Comme le suggèrent les consultations menées auprès des membres du personnel en 2019, ce comité permettra d'améliorer la mobilisation institutionnelle. Il soutiendra également l'émergence d'une équipe apprenante, mobilisée et fière de travailler pour BAnQ.

Objectif 7

Accroître l'efficacité des processus de gestion institutionnels

L'agilité d'une organisation se mesure souvent par l'efficacité et l'efficience de ses processus. Dans le cadre du Plan stratégique 2016-2019, une cohorte de membres du personnel a été formée à l'approche Lean Six Sigma pour la révision des processus. BAnQ poursuivra cette démarche très structurée et dynamique avec les visées suivantes, pour des processus transversaux : l'amélioration de la qualité, des économies de coûts ou la réduction des délais. Ces gains aideront BAnQ à réaliser les différents volets de sa mission, malgré le contexte de ressources limitées dans lequel elle évolue depuis quelques années.

Indicateur Nombre de processus transversaux améliorés				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	1	2	3	3
Résultats	✔ 1	✔ 2	✔ 3	

Par processus transversaux, on entend les processus impliquant ou touchant plusieurs ou l'ensemble des unités administratives de BAnQ.

Des processus optimisés pour une efficacité accrue

Trois processus transversaux majeurs ont été améliorés au cours de l'exercice 2021-2022 : la gestion de l'information institutionnelle, la gestion contractuelle et la référence à distance.

Afin de mener à bien les différents mandats qui lui sont confiés et de préserver la mémoire institutionnelle pour les générations actuelles et futures, BAnQ doit assurer une saine gestion de l'information qu'elle crée et qu'elle reçoit. La multiplication des canaux d'information et des outils de travail, particulièrement en contexte de télétravail, commandait l'adoption de règles de gouvernance et de bonnes pratiques en la matière. Plusieurs instruments ont été mis en place à cette fin au cours des derniers mois, à commencer par une politique définissant les processus et les outils de gestion de l'information ainsi que les rôles et responsabilités des divers intervenants.

Une cohorte de superutilisateurs accompagne les équipes dans l'implantation des diverses recommandations.

La gestion contractuelle a aussi été grandement simplifiée grâce à l'introduction d'un processus de fonctionnement clair et allégé, exposé dans des aide-mémoire et des procédures. Ceux-ci favorisent la compréhension et une application conforme et uniforme à toutes les étapes du processus, de l'analyse des besoins jusqu'à l'adjudication des contrats.

Enfin, grâce à l'application Zendesk, BAnQ assure désormais un meilleur suivi des demandes d'aide à la recherche formulées en ligne par les usagers. Toute l'information relative aux demandes adressées aux bibliothécaires et aux archivistes y est centralisée, ce qui facilite grandement le traitement des requêtes. L'outil permet aussi l'automatisation de plusieurs tâches récurrentes, dont l'intégration de réponses types et la catégorisation des demandes. Dans un souci d'amélioration continue, Zendesk permet également de sonder les usagers quant à leur satisfaction à l'égard des services reçus et de produire des statistiques détaillées.

Ces innovations amènent les équipes à collaborer plus efficacement, entre elles et avec les partenaires, et ultimement enrichissent la qualité de nos services à la population, aux entreprises ainsi qu'aux ministères et organismes. Le programme de formation du personnel se poursuit en vue d'enraciner davantage la culture d'amélioration continue au sein de l'institution et de favoriser la recherche quotidienne d'efficacité, d'efficacité et de progrès.

Déclaration de services aux citoyens

Adoptée en 2013, la Déclaration de services aux citoyens de Bibliothèque et Archives nationales du Québec a été amendée le 25 mars 2021. Cette nouvelle déclaration, reproduite à l'annexe 1¹, témoigne de notre engagement à offrir des services de qualité, tenant compte des attentes du public tout en étant en accord avec nos missions, notre vision et nos valeurs. Elle présente nos services offerts tant aux citoyens qu'aux ministères et organismes, les moyens utilisés pour assurer ces services ainsi que nos engagements. Elle marque notre volonté d'améliorer de façon continue la prestation des services mis à la disposition des citoyens ainsi que des ministères et organismes.

« Ma mère reçoit régulièrement des livres audio de la Grande Bibliothèque par courrier. Elle est mi-voyante et apprécie vraiment ce qu'elle reçoit. »

Denise Croft, dont la mère est abonnée au Service québécois du livre adapté de BAnQ

1. La Déclaration de services aux citoyens de BAnQ est également accessible à banq.qc.ca.

Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

TABLEAU 2

Sommaire des résultats des engagements de la Déclaration de services aux citoyens

Date d'entrée en vigueur de la Déclaration de services aux citoyens : 25 mars 2021

ENGAGEMENTS	RÉSULTATS 2021-2022	EXPLICATIONS
SERVICES AUX CITOYENS		
Répondre à une demande d'information et de référence sur place en 10 minutes	—	En raison de la pandémie, des périodes de services réduits et de la capacité d'accueil restreinte, cette mesure n'a pas été prise en 2021-2022.
Répondre à une demande d'information et de référence à distance en 3 jours ouvrables	BAnQ a répondu à 92% des demandes de référence et à 87% des demandes d'information en 3 jours ouvrables ou moins. (Le délai moyen a été de 1,6 jour pour les demandes de référence et de 1,4 jour pour les demandes d'information.)	Le délai de réponse représente la période entre la création de la demande et sa résolution finale. Dans la plupart des cas, l'utilisateur a reçu une première réponse bien avant le moment de la résolution.
Répondre à une demande de recherche archivistique ou de reproduction de document en 15 jours ouvrables	BAnQ a répondu à 96% des demandes de recherche archivistique ou de reproduction de document en 15 jours ouvrables ou moins. (Le délai moyen a été de 3,5 jours.)	Ces chiffres englobent les services à tous les types de clientèles : citoyens, entreprises, ministères et organismes.
Répondre à un commentaire formel par écrit en 30 jours	BAnQ a répondu à 98,5% des commentaires en 30 jours ou moins. (Le délai moyen a été de 12 jours.)	
Prendre les appels téléphoniques du numéro principal en 1 minute	Pour 97% des jours d'ouverture, BAnQ a répondu aux appels téléphoniques en 1 minute ou moins en moyenne. (Le délai moyen quotidien sur toute l'année a été de 17 secondes.)	

SERVICES AUX ENTREPRISES, AUX MINISTÈRES ET AUX ORGANISMES

Répondre à une demande d'information d'une bibliothèque ou d'un centre de documentation en 3 jours ouvrables	BAnQ a répondu à 95 % des demandes d'information des bibliothèques et des centres de documentation en 3 jours ouvrables ou moins. (Le délai moyen a été de 1 jour.)	
Analyser un calendrier de conservation soumis par un ministère ou un organisme en 60 jours ouvrables	BAnQ a analysé 98 % des calendriers de conservation soumis par les ministères et organismes gouvernementaux en 60 jours ou moins. (Le délai moyen a été de 20 jours.)	
Répondre à une demande de versement d'archives publiques en 60 jours ouvrables	BAnQ a répondu à toutes les demandes de versement d'archives publiques en 60 jours ouvrables ou moins.	
Répondre à une demande de recherche archivistique ou de reproduction de document en 15 jours ouvrables	BAnQ a répondu à 96 % des demandes de recherche archivistique ou de reproduction de document en 15 jours ouvrables ou moins. (Le délai moyen a été de 3,5 jours.)	Ces chiffres englobent les services à tous les types de clientèles : citoyens, ministères et organismes.
Répondre à une demande relative à l'attribution de numéros ISBN en 2 jours ouvrables	—	Depuis l'adoption de ces nouveaux engagements le 25 mars 2021, des travaux sont en cours afin de mettre en place les mécanismes permettant la mesure de ces délais de services.
Répondre à une demande d'information liée au dépôt légal en 2 jours ouvrables	—	
Fournir le service de catalogage avant publication en 15 jours ouvrables	—	
Publier la Bibliographie du Québec mensuellement	BAnQ a publié mensuellement la Bibliographie du Québec ¹ .	

1. La Bibliographie du Québec est accessible à banq.qc.ca/ressources_en_ligne/bib_bibliographie.html.



Suivi des plaintes

BAnQ place la satisfaction des usagers au cœur de ses priorités. L'institution traite leurs commentaires¹ avec objectivité, intégrité, impartialité et équité. Elle accueille ceux-ci dans une perspective d'amélioration continue et adopte une approche qui attache autant d'importance à la prévention qu'au règlement des plaintes.

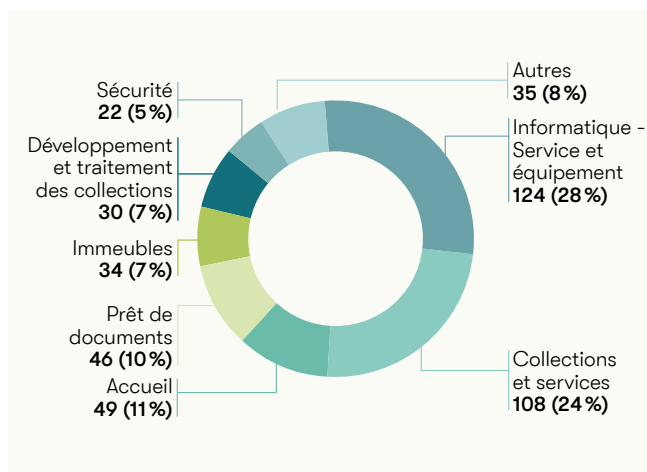
TABEAU 3
Délai moyen de réponse aux plaintes des usagers

	2021-2022	2020-2021
Délai moyen de réponse aux plaintes des usagers (jours)	12	11

TABEAU 4
Commentaires et plaintes des usagers

	2021-2022	2020-2021
Commentaires	146	94
Plaintes	448	358
TOTAL	594	452

GRAPHIQUE 5
Objets des plaintes pour l'exercice 2021-2022



Rapport d'activités de la protectrice des usagers de BAnQ

Le dernier palier de traitement des plaintes est constitué du protecteur des usagers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. En vertu du Règlement sur le protecteur des usagers de BAnQ², le protecteur a pour fonction de recevoir et d'examiner toute plainte formulée par un usager de l'institution qui, après avoir épuisé tous les recours internes normaux à sa disposition, s'estime victime d'injustice ou de discrimination dans les services offerts par BAnQ. Il a aussi pour fonction de faire enquête lorsqu'il le juge nécessaire, d'évaluer le bien-fondé de la demande et de transmettre ses recommandations aux autorités compétentes, s'il y a lieu.

Entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022, cinq plaintes ont été portées à l'attention de M^e Julie Girard, protectrice des usagers de BAnQ :

- Trois plaintes ont été jugées irrecevables puisque les recours internes n'avaient pas été épuisés. Les usagers ont été invités à se prévaloir des mécanismes à leur disposition.
- Une plainte a fait l'objet d'un refus d'intervenir. À la suite d'un examen sommaire, il est apparu que l'objet de la plainte était hors de la compétence de la protectrice des usagers.
- Une plainte a fait l'objet d'un examen pendant la période de référence. Cette plainte est devenue sans objet en cours d'enquête, une médiation ayant offert à l'utilisateur les réponses à ses préoccupations. Le dossier était toutefois toujours ouvert le 31 mars.

1. En vertu du Règlement sur la gestion des commentaires des usagers, accessible à banq.qc.ca.
2. Le Règlement sur le protecteur des usagers de BAnQ et le Règlement sur la gestion des commentaires des usagers, qui remplace la Politique sur la gestion des plaintes et commentaires des usagers de BAnQ, sont accessibles à banq.qc.ca.

Expérimenter



Artistes numériques et patenteurs d'aujourd'hui et de demain fréquentent le Square Banque Nationale à la Grande Bibliothèque. Public et groupes scolaires sont les bienvenus pour fabriquer, inventer et créer en utilisant les équipements et les outils du médialab et du Fab Lab. Avec un accompagnement personnalisé, dans un environnement d'apprentissage stimulant et novateur !

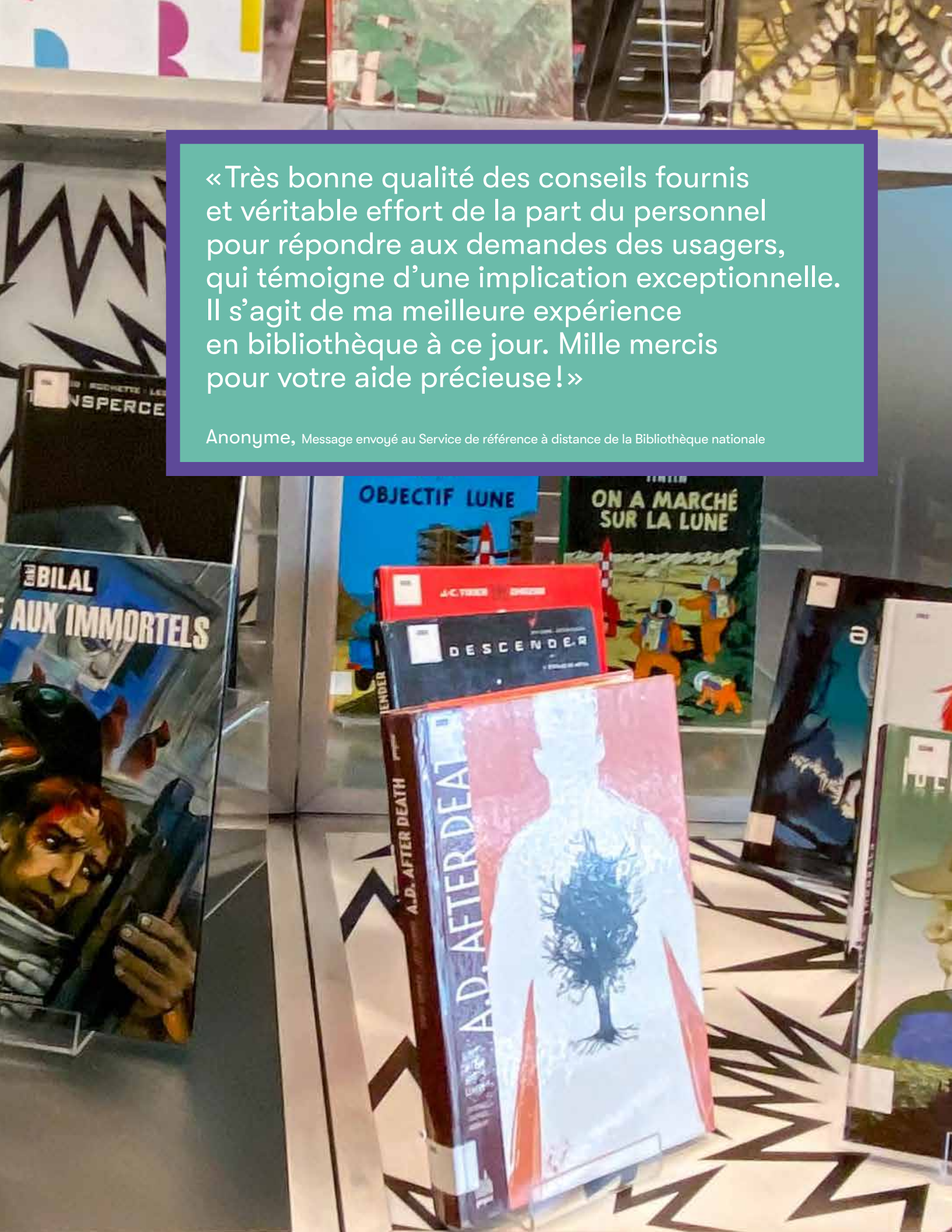


Les ressources utilisées

Utilisation des ressources humaines	68
Utilisation des ressources financières	71
Utilisation des ressources informationnelles	72

«Très bonne qualité des conseils fournis et véritable effort de la part du personnel pour répondre aux demandes des usagers, qui témoigne d'une implication exceptionnelle. Il s'agit de ma meilleure expérience en bibliothèque à ce jour. Mille mercis pour votre aide précieuse!»

Anonyme, Message envoyé au Service de référence à distance de la Bibliothèque nationale



Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

TABLEAU 6

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2022	2021	ÉCART
Archives nationales	98	99	-1
Bibliothèque nationale	121	122	-1
Grande Bibliothèque	284	315	-31
Autres secteurs d'activité	153	153	0
TOTAL	656¹	689¹	-33

En conformité avec les politiques du gouvernement du Québec, diverses mesures préventives ont été mises en place à BAnQ pour contrer la propagation de la COVID-19 et assurer un environnement sécuritaire aux usagers et aux membres du personnel. À la Grande Bibliothèque, les heures d'ouverture ont été réduites

et une capacité maximale d'accueil (de 400 à 600 usagers) a été respectée pendant plusieurs mois. La crise sanitaire ayant forcément eu des conséquences sur la fréquentation du lieu, les besoins en effectifs ont été moindres en 2021-2022.

1. Inclut les surnuméraires.

Formation et perfectionnement du personnel

TABLEAU 7

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité¹

CHAMP D'ACTIVITÉ	2021 (\$)	2020 (\$)
Favoriser le perfectionnement des compétences	197 304	247 044
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	61 722	110 915
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	206 295	128 338
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	15 798	22 835
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	75 603	9 849

TABLEAU 8

Évolution des dépenses en formation¹

RÉPARTITION DES DÉPENSES EN FORMATION	2021	2020
Proportion de la masse salariale	1,49%	1,31%
Nombre moyen de jours de formation par personne		
Cadre	3,47	4,28
Professionnel	2,02	2,65
Fonctionnaire	3,18	0,65
Total ²	1,94	1,58
Somme allouée par personne ³	306,20\$	302,78\$

1. Cette reddition de comptes doit être faite pour l'année civile.
2. Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire.
3. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Le taux de départ volontaire est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employés réguliers (temporaires et permanents) qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période

de référence, généralement l'année financière, et le nombre moyen d'employés au cours de cette même période.

TABLEAU 9

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2021-2022 (%)	2020-2021 (%)	2019-2020 (%)
Taux de départ volontaire	10,56	6,21	9,89

TABLEAU 10

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	15	12	15

Avec l'assouplissement des mesures sanitaires, la reprise des activités économiques a réactivé la concurrence sur le marché de l'emploi, accentuée par la pénurie de main-d'œuvre, ce qui a occasionné des départs à BAnQ. Plus d'employés ont également choisi de prendre leur retraite au cours de cet exercice, en comparaison de l'an dernier.

Dans une volonté d'enrichir l'expérience employé et de favoriser la mobilisation, l'engagement et la fidélisation, diverses actions ont été planifiées, notamment l'amélioration du processus d'accueil et d'intégration des nouveaux membres du personnel, la mise en place d'un cadre flexible autorisant le télétravail et la création d'un comité social.

Régionalisation de 5000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise¹ : la régionalisation de 5000 emplois. Le projet, sur un horizon de 10 ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

À BAnQ, la régionalisation de 21 emplois est visée pour le 30 septembre 2028. Parmi ces 21 emplois, 9 devront être régionalisés d'ici le 30 septembre 2022². Au 31 janvier 2022, 6 emplois avaient d'ores et déjà été régionalisés, à la suite de déménagements d'employés en région et de la dotation de postes auparavant occupés par des employés habitant en zone urbaine par des personnes habitant en région.

TABLEAU 11

Emplois régionalisés au 31 janvier 2022³

CIBLE DES EMPLOIS À RÉGIONALISER PAR BAnQ AU 30 SEPTEMBRE 2028	TOTAL DES EMPLOIS RÉGIONALISÉS PAR BAnQ DU 1 ^{ER} FÉVRIER 2021 AU 31 JANVIER 2022
21	6

1. Les termes « administration publique » et « organisations de l'administration publique (OAP) », dans le cadre du Plan gouvernemental de régionalisation, excluent les réseaux de la santé et de l'éducation, qui ne sont pas visés par le plan.

2. Cible fixée par le Secrétariat du Conseil du trésor pour la période du 1^{er} février 2021 au 30 septembre 2022.

3. Emplois régionalisés au 31 janvier 2022, selon les critères du Plan gouvernemental de régionalisation.

Utilisation des ressources financières

Dépenses par secteur d'activité

TABLEAU 12

Dépenses et évolution par secteur d'activité en 2021-2022

SECTEUR D'ACTIVITÉ	BUDGET DE DÉPENSES 2021-2022 (000 \$) ¹	DÉPENSES RÉELLES 2021-2022 (000 \$) ²	ÉCART ENTRE LE BUDGET ET LES DÉPENSES (000 \$)	TAUX D'UTILISATION DU BUDGET 2021-2022 (%)	DÉPENSES RÉELLES 2020-2021 (000 \$) Source : Comptes publics 2020-2021 ³
Archives nationales	14 344	14 177	(167)	99	14 111
Bibliothèque nationale	8 617	8 323	(294)	97	8 444
Grande Bibliothèque	27 242	26 667	(575)	98	27 594
Catalogue des bibliothèques du Québec (CBQ) et Service québécois de traitement documentaire (SQTD)	3 269	3 071	(198)	94	3 070
Contributions octroyées aux organismes	1 975	2 361	386	120	1 946
Directions en soutien aux missions	19 869	18 953	(916)	95	18 301
Frais financiers, amortissements et perte nette à la cession d'immobilisations corporelles	20 239	20 238	(1)	100	20 645
Perte liée à l'abandon du projet à la bibliothèque Saint-Sulpice					2 835
TOTAL	95 555	93 790	(1 765)	98	96 946

Les économies réalisées par rapport au budget en ce qui concerne les Archives nationales, la Bibliothèque nationale, le CBQ et le SQTD ainsi que les directions en soutien aux missions s'expliquent par la volonté de BAnQ de réduire le déficit prévu au budget par un contrôle serré des dépenses. Des économies en ce qui concerne les salaires et traitements ont été réalisées grâce au contrôle de la dotation de postes vacants par le comité d'affichage, mais aussi en raison des délais de recrutement dus à la pénurie de main-d'œuvre. Finalement, des retards dans certains projets ont aussi généré des économies.

Les économies réalisées par rapport au budget de la Grande Bibliothèque s'expliquent en grande partie par des retards dans l'achat ou le renouvellement des abonnements aux différentes bases de données que BAnQ met à la disposition du public. La différence de 386 000 \$ en ce qui concerne les contributions octroyées aux organismes correspond à une somme non récurrente que BAnQ a reçue et reversée au cours de l'exercice.

1. Dont 157 000 \$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.
2. Dont 111 000 \$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.
3. Dont 562 000 \$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

Utilisation des ressources informationnelles

Au cours de l'exercice 2021-2022, l'utilisation des ressources informationnelles a été marquée par la poursuite des projets planifiés dans le cadre de la transformation numérique de BAnQ et du Plan stratégique 2019-2023 de BAnQ. Plusieurs interventions ont été réalisées au bénéfice de l'institution et de ses usagers. En voici un aperçu.

- Activités liées au projet de rehaussement du niveau de maturité de préservation numérique en lien avec l'objectif 2 du Plan stratégique de BAnQ, *Rehausser le niveau de préservation du patrimoine documentaire numérique québécois*.
- Livraisons itératives des composantes du projet PPML, qui vise la mise à jour de quatre des systèmes informatiques fondamentaux de BAnQ : Portfolio (système intégré de gestion de bibliothèque), Pivotal (système d'identification, ainsi que d'abonnement et d'avis), MondoGateway (système de gestion des postes informatiques accessibles au public, ainsi que de réservation de postes, salles et ressources) et InMedia (volet de gestion, de recherche et de diffusion en ligne). Voici les améliorations apportées en 2021-2022 : retour interbibliothèques, réservation de postes avec MondoGateway et mise à jour majeure du système intégré de gestion de bibliothèque Portfolio (version 7).
- Intégration des équipes de la référence à distance au nouveau service infonuagique Zendesk, un outil de gestion facilitant la communication avec les usagers.
- Modification du processus d'abonnement aux services à distance pour permettre aux nouveaux abonnés d'accéder aux ressources numériques et aux services dès que leur inscription en ligne est réalisée.
- Migration des boîtes de courriel de l'institution vers la solution Microsoft Exchange en infonuagique.
- Production de l'appel d'offres et début des travaux pour la refonte du site Web (projet LyXn) avec la firme Evolving Web en collaboration avec les différentes équipes de BAnQ, en lien avec l'objectif 1 du Plan stratégique de BAnQ, *Améliorer l'expérience en ligne des usagers*.
- Finalisation du développement du nouveau site Web du Service québécois du livre adapté et ajout de la composante DODP pour l'emprunt de livres numériques adaptés. Les usagers pourront à terme gérer une bibliothèque de titres à l'aide d'applications mobiles et d'appareils adaptés.
- Ajouts et améliorations apportés aux tableaux de bord institutionnels avec la production de nouveaux indicateurs de suivi et de performance pour les services de la paie et des ressources humaines.
- Publication d'un appel d'offres en services professionnels afin d'assurer la disponibilité de ressources et de profils clés dans la réalisation des projets de développement informatique.
- Accompagnement dans le projet de gestion de l'information à BAnQ pour l'arrimage aux technologies Microsoft 365 afin d'en évaluer les fonctionnalités et dans la gestion du plan de classification.

BAnQ a progressé dans l'évolution nécessaire de ses systèmes et dans la mise à jour de ses mécanismes et pratiques de sécurité afin de répondre aux exigences du Centre gouvernemental de cyberdéfense, du ministère de la Cybersécurité et du Numérique et du ministère de la Culture et des Communications.

- Mise en ligne de nouvelles mesures de sécurité visant à protéger les comptes et données des utilisateurs, en concordance avec les demandes du Centre gouvernemental de cyberdéfense : mises à jour applicatives de sécurité, ajout du CAPTCHA pour la protection des authentifications aux sites de BAnQ, anonymisation des données personnelles, fin de l'envoi des mots de passe « en clair » par courriel.
- Migration de l'extranet du conseil d'administration vers une solution Teams et Sharepoint afin d'assurer une plus grande autonomie dans la gestion des documents et des communications avec les membres du conseil.
- Mise à niveau des serveurs Windows et Linux afin d'atteindre les objectifs de sécurité fixés par le Centre gouvernemental de cyberdéfense.
- Évolution de la plateforme Advitam avec l'ajout de nouvelles fonctionnalités de restrictions aux contenus numériques afin de gérer de manière équivalente les documents analogiques et numériques et ainsi d'en faciliter l'accès pour les utilisateurs.

TABEAU 13

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2021-2022

TYPE D'INTERVENTION	INVESTISSEMENTS (000 \$)	DÉPENSES (000 \$)
Projets ¹	3 616,3	–
Activités ²	1 945,1	5 717,1
TOTAL	5 561,4	5 717,1

1. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

2. Toutes les autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.

Épanouir

«C'est vraiment un privilège de pouvoir rentrer chaque matin au travail et de voir ça. La première chose que je vois, c'est l'œuvre d'art. Cette belle roche-là.»

Sébastien Tessier, archiviste-coordonnateur
aux Archives nationales à Rouyn-Noranda

Dans la vidéo *Cœur de rock : une œuvre inspirée par les archives*,
chaîne YouTube de BAnQ.

Pour admirer l'œuvre d'art, voir p. 28 et 29.



issement

« Quand on commence à travailler avec les différents employés à BAnQ, on se rend compte des connaissances et de l'expertise des gens. Moi, ça m'a renversé. »

William Kronström Richard, avocat au Secrétariat général et direction des affaires juridiques

Autres exigences

Gestion et contrôle des effectifs	77
Développement durable	78
Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	80
Accès à l'égalité en emploi	80
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants	82
Gouvernance des sociétés d'État	83
Accès aux documents et protection des renseignements personnels	95
Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	97
Égalité entre les femmes et les hommes	98
Politique de financement des services publics	98

Gestion et contrôle des effectifs

TABLEAU 14

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril au 31 mars

CATÉGORIE	HEURES TRAVAILLÉES [1]	HEURES SUPPLÉMENTAIRES [2]	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES [3] = [1] + [2]	TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS [4] = [3] / 1 826,3
Personnel d'encadrement	78 569	0	78 569	43,02
Personnel professionnel	400 911	3 196	404 107	221,27
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	559 692	3 419	563 111	308,33
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	15 695	238	15 933	8,72
Étudiants et stagiaires	3 380	0	3 380	1,85
TOTAL 2021-2022	1 058 247	6 853	1 065 100	583,20
TOTAL 2020-2021	1 081 692	6 649	1 088 341	595,93

En 2021-2022, 1 065 100 heures ont été rémunérées par BAnQ, ce qui correspond à 583,2 équivalents temps complet (ETC). La cible maximum fixée par le Secrétariat

du Conseil du trésor de 1 119 522 heures rémunérées, soit 613 ETC, a donc été respectée.

Contrats de service

TABLEAU 15

Contrats de service comportant une dépense de 25 000\$ et plus conclus en 2021-2022

	NOMBRE	VALEUR (\$)
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	4	115 800
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	85	17 788 407
TOTAL DES CONTRATS DE SERVICE	89	17 904 207

Développement durable

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2021-2022

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2021-2022	RÉSULTATS 2021-2022	ATTEINTE DE LA CIBLE
1. Gérer les ressources matérielles de façon écoresponsable	Nombre de fournisseurs adhérant au télévirement	1 500 fournisseurs	1 447 fournisseurs	✘
	Pourcentage des installations où les matériaux de construction et de rénovation sont valorisés	75% des installations	75% des installations	✔
2. Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable auprès des employés	Nombre d'activités d'information, de sensibilisation ou d'éducation offertes aux employés	2 activités	6 activités : 5 webinaires en mobilité durable <i>Revenir au travail autrement</i> et participation au <i>Défi sans auto solo</i>	✔
3. Améliorer la gestion écoresponsable de l'environnement technologique	Déploiement de la gestion automatisée de l'alimentation électrique des ordinateurs publics	Déploiement complété	Déploiement non complété	✘

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

4. Promouvoir l'identité culturelle québécoise à travers la protection et la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel	Nombre de documents numérisés des collections patrimoniales disponibles en ligne	Augmentation de 2%	Augmentation d'un peu plus de 21%	✔
---	--	--------------------	-----------------------------------	---

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2021-2022	RÉSULTATS 2021-2022	ATTEINTE DE LA CIBLE
5. Augmenter l'engagement des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale	Nombre de projets de partenariat avec des organismes communautaires	1 projet de partenariat	Formation sur les ressources numériques de BAnQ offerte aux représentants de <i>L'itinéraire</i>	✓

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

4.3 Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés

6. Mettre sur pied des activités permettant à des gens de milieux défavorisés d'accéder à la culture	Nombre d'activités proposées aux populations itinérantes et en situation précaire	2 activités	2 activités : <i>BAnQ sort de ses murs</i> et <i>OSMIA</i>	✓
	Nombre de projets destinés aux gens défavorisés	1 projet	1 projet : accompagnement dans le cadre d'un projet de publication artistique de <i>l'Accueil Bonneau</i>	✓

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie

7. Être une organisation proactive en matière de saines habitudes de vie	Pourcentage des employés ayant participé à une activité relative aux saines habitudes de vie	40% des employés	Participation de 35% du personnel à une activité relative aux saines habitudes de vie	✗
---	--	------------------	---	---

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires

8. Promouvoir la prévention et la sécurité en milieu de travail	Pourcentage des employés ayant reçu une formation sur la prévention et la sécurité en milieu de travail	100% des employés visés	100% des employés faisant partie des groupes visés par des formations spécifiques à la prévention et à la sécurité en milieu de travail ont reçu des formations spécifiques à leurs fonctions	✓
--	---	-------------------------	---	---

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

À la suite de l'entrée en vigueur de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* le 1^{er} mai 2017, aucune divulgation n'a été

reçue par la responsable du suivi des divulgations à BAnQ au 31 mars 2022.

Accès à l'égalité en emploi

Données globales

TABLEAU 16
Effectif régulier au 31 mars 2022

Nombre de personnes occupant un poste régulier	586
--	-----

TABLEAU 17
Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, en 2021-2022

RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE
29	35 ¹	8	1

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, autochtones et personnes handicapées

TABLEAU 18
Embauche de membres de groupes cibles en 2021-2022

STATUT D'EMPLOI	NOMBRE TOTAL DE PERSONNES EMBAUCHÉES	NOMBRE DE MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES EMBAUCHÉS	NOMBRE D'ANGLOPHONES EMBAUCHÉS	NOMBRE D'AUTOCHTONES EMBAUCHÉS	NOMBRE DE PERSONNES HANDICAPÉES EMBAUCHÉES	NOMBRE DE PERSONNES EMBAUCHÉES D'AU MOINS UN GROUPE CIBLE	TAUX D'EMBAUCHE DE MEMBRES D'AU MOINS UN GROUPE CIBLE PAR STATUT D'EMPLOI (%)
Régulier	29	7	n. d.	0	0	7	24,14
Occasionnel	35	6	n. d.	0	0	6	17,14
Étudiant	8	1	n. d.	0	0	1	12,50
Stagiaire	1	0	n. d.	0	0	0	0,00

1. Incluant les surnuméraires.

TABLEAU 19

Évolution du taux d'embauche global de membres des groupes cibles par statut d'emploi

STATUT D'EMPLOI	2021-2022 (%)	2020-2021 (%)	2019-2020 (%)
Régulier	24,14	26,09	27,58
Occasionnel	17,14	15,00	8,99
Étudiant	12,50	0,00	9,09
Stagiaire	0,00	33,33	0,00

TABLEAU 20

Évolution de la présence de membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier – résultats comparatifs au 31 mars

GRUPE CIBLE	NOMBRE AU 31 MARS 2022	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2022 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2021	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2021 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2020	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2020 (%)
Anglophones	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.
Autochtones	3	0,51	3	0,50	2	0,33
Personnes handicapées	10	1,71	14	2,33	16	2,64

TABLEAU 21

Évolution de la présence de membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultats comparatifs au 31 mars

GRUPE CIBLE PAR REGROUPEMENT DE RÉGIONS	NOMBRE AU 31 MARS 2022	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2022 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2021	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2021 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2020	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2020 (%)
MVE Montréal/Laval	116	20,86	125	19,90	120	19,02
MVE Outaouais/Montérégie	0	0,00	0	0,00	0	0,00
MVE Estrie/Lanaudière/Laurentides	0	0,00	0	0,00	0	0,00
MVE Capitale-Nationale	0	0,00	0	0,00	0	0,00
MVE Autres régions	0	0,00	0	0,00	0	0,00

TABLEAU 22

Présence de membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel — résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2022

GRUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT (NOMBRE)	PERSONNEL D'ENCADREMENT (%)
Minorités visibles et ethniques	4	9,09

Femmes

TABLEAU 23

Taux d'embauche de femmes en 2021-2022 par statut d'emploi

	RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL
Nombre total de personnes embauchées	29	35	8	1	73
Nombre de femmes embauchées	18	20	5	0	43
Taux d'embauche de femmes	62,07%	57,14%	62,50%	0,00%	58,90%

TABLEAU 24

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2022

	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	AGENTES ET AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes)	44	214	162	158	0	8	586
Nombre total de femmes	26	130	98	102	0	0	356
Taux de représentation des femmes	59,09%	60,75%	60,49%	64,56%	0,00%	0,00%	60,75%

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants

Les administrateurs et les dirigeants de BANQ sont tenus de respecter les normes d'éthique et les règles de déontologie énoncées dans le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec,

adopté en 2016 et mis à jour en 2017 (reproduit à l'annexe 2 et accessible à banq.qc.ca). En 2021-2022, aucun cas de transgression au Code n'a été porté à l'attention du ministère du Conseil exécutif.

Gouvernance des sociétés d'État

Activités du conseil d'administration

Le conseil d'administration de BAnQ a tenu sept séances au cours de l'exercice 2021-2022 : le 5 mai, le 23 juin, le 15 septembre, le 21 octobre, le 9 décembre, le 2 février et le 24 mars. Dans l'accomplissement de son mandat, le conseil a :

▶ Sur recommandation du comité de vérification et des finances :

- APPROUVÉ les états financiers au 31 mars 2021;
- ADOPTÉ le budget annuel 2021-2022;
- ADOPTÉ les prévisions budgétaires pluriannuelles (COF);
- APPROUVÉ le tableau de bord des risques stratégiques 2021;
- ADOPTÉ la liste des tarifications des services offerts pour 2022;

▶ Sur recommandation du comité des ressources humaines :

- APPROUVÉ le profil de compétences et la description du poste de président-directeur général (pdg) de BAnQ, pour transmission au ministère de la Culture et des Communications (MCC), et mandaté les membres du comité des ressources humaines pour procéder à un appel de candidatures pour le poste de pdg de BAnQ et pour sélectionner une candidature à soumettre pour recommandation au conseil d'administration de BAnQ, en vue de la nomination de cette personne par le gouvernement;
- RECOMMANDÉ au ministère de la Culture et des Communications la nomination de M^e Anne Milot, secrétaire générale et directrice des affaires juridiques de BAnQ, à titre de membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale par intérim de BAnQ, à partir du 6 juin 2021 jusqu'à l'entrée en fonction du prochain titulaire du poste, et ce, pour une période maximale de six mois;

▶ Sur recommandation du comité des usagers :

- ABROGÉ la Politique d'utilisation d'Internet et des postes informatiques par les usagers de BAnQ;
- ADOPTÉ le Règlement encadrant l'utilisation d'Internet et des équipements informatiques de BAnQ par les usagers;
- ADOPTÉ le Plan d'action relatif aux services adaptés pour l'année 2021-2022;
- ADOPTÉ le Code de conduite des usagers, qui remplace le Code des responsabilités des usagers;

▶ ADOPTÉ :

- une recommandation pour le poste de membre du conseil d'administration et pdg de BAnQ, en vue d'une nomination par le gouvernement du Québec;
- l'institution d'un régime d'emprunts, valide du 1^{er} novembre 2021 jusqu'au 31 octobre 2022, permettant à BAnQ d'emprunter un montant maximal de 119 996 401 \$, par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, pour ses projets d'investissement subventionnés par la ministre de la Culture et des Communications;
- la Politique de conservation des documents patrimoniaux analogiques, qui remplace la Politique de conservation des collections patrimoniales;
- le Plan stratégique prolongé jusqu'au 31 mars 2023, et autorisé BAnQ à le soumettre au MCC en vue de son approbation;
- la Politique de traitement documentaire de la Collection universelle, et abrogé la Politique de traitement documentaire de la Collection universelle adoptée le 22 septembre 2016;

- la Politique d'acquisition des archives privées, qui remplace l'ancienne Politique d'acquisition des archives privées;
- la Politique de préservation numérique des documents patrimoniaux;
- le Règlement sur l'abonnement et l'emprunt, et abrogé la Politique d'abonnement et de prêt;
- l'abrogation de la Politique de gestion des ressources humaines;

▶ **APPROUVÉ :**

- le Rapport annuel d'activités 2020-2021 de BAnQ;
- le calendrier des rencontres du conseil d'administration et des comités 2021-2022;
- l'augmentation du montant de base affecté aux services d'archives privées agréés (SAPA) de 15 000 \$ à 17 500 \$ pour le programme Soutien aux archives privées 2022-2024;
- le projet de carrefour d'innovation et de création au sein de la Grande Bibliothèque;

▶ **AUTORISÉ :**

- le lancement d'un appel d'offres public pour l'obtention de services professionnels spécialisés en matière de ressources informationnelles; et autorisé le pdg et le directeur général des ressources informationnelles de BAnQ à approuver conjointement l'octroi du ou des contrats découlant de l'appel d'offres pour un montant total ne devant pas dépasser 4 604 600 \$;
- le lancement d'un appel d'offres public pour l'obtention de services professionnels pour la refonte du site Web de BAnQ et son hébergement en infonuagique; et autorisé le pdg et le directeur général des ressources informationnelles de BAnQ à approuver conjointement l'octroi du ou des contrats découlant de l'appel d'offres pour un montant total ne devant pas dépasser 1 132 750 \$, sous réserve de l'obtention de toute autorisation du Conseil du trésor requise en vertu des Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles;

- suivant un appel d'offres public, l'octroi d'un contrat pour le renouvellement des assurances de BAnQ auprès du soumissionnaire conforme offrant le prix ajusté le plus bas, pour la somme maximale de 1 300 000 \$; et autorisé le pdg et le directeur général de l'administration et des finances à signer l'avis d'adjudication au nom de BAnQ;
- suivant un appel d'offres public, l'octroi d'un contrat pour des travaux de construction à l'édifice de la Bibliothèque nationale (site Rosemont) au plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme maximale de 1 350 000 \$; et autorisé le pdg et le directeur général de l'administration et des finances de BAnQ à signer l'avis d'adjudication au nom de BAnQ;
- suivant un appel d'offres public, l'octroi d'un contrat pour des travaux de construction à l'édifice de la bibliothèque Saint-Sulpice au plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme maximale de 1 405 700 \$; et autorisé le pdg et le directeur général de l'administration et des finances de BAnQ à signer l'avis d'adjudication au nom de BAnQ;
- la conclusion d'un contrat de gré à gré, d'une durée de trois ans, avec la Société de gestion de la BTLF inc. pour l'utilisation des services Memento et Memento Web, pour une somme maximale de 1 827 135 \$, sous réserve de la contribution financière du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et du MCC; et autorisé le pdg et le directeur général de la Grande Bibliothèque à signer conjointement le contrat au nom de BAnQ;
- l'octroi d'un contrat, d'une durée de deux ans, à Services documentaires multimédias inc. (SDM) pour l'établissement de notices bibliographiques complètes pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2024 dans le cadre du Service québécois de traitement documentaire, pour une somme maximale de 4 546 425 \$, sous réserve de la contribution financière du MCC et du MEQ, pour les années 2022-2023 et 2023-2024; et autorisé le pdg de BAnQ et le directeur général de la Grande Bibliothèque à signer le contrat de service au nom de BAnQ;

► REMPLACÉ :

- l'expression « directeur général des ressources humaines et de l'administration » par « directeur général de l'administration et des finances » dans les articles 1, 2, 3 et 6 de la Politique relative à la gestion financière et contractuelle de BAnQ;

► NOMMÉ :

- les membres du conseil aux différents comités statutaires du conseil d'administration de BAnQ, pour un mandat se terminant en juin 2023;
- Gaston Bellemare comme vice-président du conseil d'administration, pour un mandat se terminant en juin 2023;

► CRÉÉ :

- le comité sur la transformation numérique, formé de trois membres du conseil d'administration;

► RENOUVELÉ :

- pour quatre ans, soit du 24 mars 2022 au 23 mars 2026, le mandat des membres externes du comité des usagers : Huguette Allard, Nicholas Cotton Lizotte et Anne Jarry.

Fonctionnement des comités

Comité de vérification et des finances

Le comité de vérification et des finances est formé de trois membres indépendants dont un est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec au Code des professions (RLRQ, c. C-26). Ce membre est président d'office du comité.

Composition du comité au 31 mars 2022

MICHEL HAMELIN, président
GASTON BELLEMARE
NADINE LE GAL

Le comité a tenu six réunions durant l'exercice 2021-2022, aux dates suivantes : 11 juin, 22 juin, 1^{er} octobre, 19 novembre, 31 janvier et 9 mars. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité a :

► RECOMMANDÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- l'approbation des états financiers au 31 mars 2021;
- l'adoption du budget annuel 2021-2022;
- l'adoption des prévisions budgétaires pluriannuelles (COF);
- l'adoption du tableau de bord des risques stratégiques 2021;
- l'adoption de la liste des tarifications des services offerts pour 2022;

► APPROUVÉ :

- la transmission du rapport sur la gouvernance à la présidente du conseil d'administration et à la présidente-directrice générale par intérim;

► ADOPTÉ :

- le Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle 2022-2023.

Le comité a également fait rapport verbalement de ses activités au conseil d'administration.

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique est formé de trois membres indépendants.

Composition du comité au 31 mars 2022

GASTON BELLEMARE, président

CHANTAL BRODEUR

NADINE LE GAL

Le comité a tenu une réunion durant l'exercice 2021-2022, le 30 novembre. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité a :

▶ APPROUVÉ :

- le plan de travail 2022 portant sur le code d'éthique, les règles de gouvernance, les critères d'évaluation des membres et du fonctionnement du conseil et le programme de formation pour les membres du conseil.

Le comité a également fait rapport verbalement de ses activités au conseil d'administration.

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines est formé de trois membres indépendants.

Composition du comité au 31 mars 2022

THERESA ROWAT, présidente

LINDA BEAUPRÉ

CHANTAL BRODEUR

Le comité a tenu deux réunions durant l'exercice 2021-2022 : le 2 et le 25 novembre. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité a tenu des discussions sur la structure de la Direction générale des ressources humaines et sur le plan de travail du comité en lien avec le Cadre de référence et plan d'action des ressources humaines.

Le comité a également fait rapport verbalement de ses activités au conseil d'administration.

Comité des usagers

Le comité des usagers est formé de deux membres indépendants, de membres externes ainsi que du directeur général de la Grande Bibliothèque.

Composition du comité au 31 mars 2022

MICHEL DE CÉSARÉ, président

THERESA ROWAT

MARTIN DUBOIS, directeur général de la Grande Bibliothèque

HUGUETTE ALLARD, membre externe

NICHOLAS COTTON LIZOTTE, membre externe

ANNE JARRY, membre externe

Le comité a tenu deux réunions durant l'exercice 2021-2022 : le 2 juin et le 23 novembre. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité a :

▶ RECOMMANDÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- l'abrogation de la Politique d'utilisation d'Internet et des postes informatiques par les usagers et l'adoption du Règlement encadrant l'utilisation d'Internet et des équipements informatiques par les usagers ;
- l'adoption du Plan d'action relatif aux services adaptés 2021-2022 et sa transmission à l'Office des personnes handicapées du Québec ;
- le remplacement du Code des responsabilités des usagers par le nouveau Code de conduite des usagers.

Le comité a également fait rapport verbalement de ses activités au conseil d'administration.

Comité sur la transformation numérique

Le comité sur la transformation numérique est formé de trois membres indépendants.

Composition du comité au 31 mars 2022

BAMBA SISSOKO, président

LINDA BEAUPRÉ

SANDY HERVIEUX

Créé le 9 décembre 2021, le comité a tenu une réunion au cours de l'exercice 2021-2022, le 2 février. Cette première réunion a permis aux membres de prendre connaissance du corpus réglementaire lié aux technologies de l'information et au numérique, de la stratégie numérique et des systèmes informatiques de BAnQ.

Le comité a également fait rapport verbalement de ses activités au conseil d'administration.

Membres du conseil d'administration au 31 mars 2022

Selon la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, le conseil d'administration doit être composé de 15 membres, dont 3 représentants désignés par la Ville de Montréal, le représentant des usagers et le président-directeur général.

Les membres du conseil d'administration sont assujettis au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, reproduit à l'annexe 2.

Président du conseil d'administration

FRÉDÉRIC BOUCHARD

Date de nomination
16 mars 2022

Date d'échéance
15 mars 2027

Statut

Membre indépendant

Autres conseils d'administration

Érudit

Centre Jacques-Cartier

MILA

Conseil de recherches en sciences humaines
du Canada (CRSH)

CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal

Doyen, Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal

Professeur titulaire, Département de philosophie, Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal

Professeur titulaire au Département de philosophie de l'Université de Montréal, Frédéric Bouchard est depuis juin 2017 le doyen de la Faculté des arts et des sciences de l'Université.

Philosophe des sciences et philosophe de la biologie, il mène des recherches interdisciplinaires qui portent principalement sur les fondements théoriques de la biologie évolutionnaire et de l'écologie ainsi que sur les rapports entre science et société.

Il a été vice-recteur associé à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation de l'Université de Montréal, et le premier titulaire de la chaire ÉSOPE de philosophie (2014-2016). Il est membre du Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie, dont il a été le directeur (2014-2015). Il a été élu président de l'Association francophone pour le savoir (Acfas) pour un mandat de deux ans (2015-2017) et a été président de l'Association canadienne de philosophie. En septembre 2021, il a été nommé membre de la Société royale du Canada (SRC).

Présidente-directrice générale de BANQ

MARIE GRÉGOIRE

Date de nomination
9 août 2021

Date d'échéance
8 août 2026

Autres conseils d'administration

Domaine Forget

Fondation Carmand Normand

Présidente-directrice générale de BANQ

Marie Grégoire a occupé plusieurs postes de cadre dans de grandes entreprises des secteurs économique et social. Associée fondatrice de TACT Intelligence-conseil, elle a également prêté ses talents à IBM, à Bell, à Desjardins et à Zoom Media.

En plus d'avoir enseigné à l'Université du Québec à Montréal, elle a contribué à plusieurs publications à titre d'auteure. Elle a entre autres participé à la relance de *Premières en affaires*, un magazine d'information traitant de développement économique au féminin.

Engagée dans son milieu, elle a siégé à plusieurs conseils d'administration, notamment à l'Institut de cardiologie de Montréal. Elle a aussi œuvré auprès de la Fondation pour l'alphabétisation et de l'Institut Pacifique. Elle est aujourd'hui membre du conseil du Domaine Forget et de la Fondation Carmand Normand.

En 2002-2003, Marie Grégoire a siégé à l'Assemblée nationale à titre de députée de Berthier. En tant que chroniqueuse à la radio et à la télévision, elle a ensuite occupé une place bien en vue dans le paysage médiatique québécois pendant plus de 15 ans.

Elle a été nommée présidente-directrice générale de BANQ par le Conseil des ministres le 7 juillet 2021 pour un mandat de cinq ans à compter du 9 août 2021.

Vice-président du conseil d'administration
Membre du milieu culturel – domaine du livre, du cinéma ou de la musique

GASTON BELLEMARE

Président du comité de gouvernance et d'éthique et membre du comité de vérification et des finances

Date de nomination
22 septembre 2021

Date d'échéance
21 septembre 2025

Statut

Membre indépendant

Autres conseils d'administration

Fondation Les Forges Inc.
Centre québécois du P.E.N. international
Fondation des parlementaires québécois – Cultures à partager

Président-fondateur, Festival international de la poésie de Trois-Rivières

Cofondateur en 1971 et président pendant 25 ans des Écrits des Forges, Gaston Bellemare est membre honoraire de l'Association nationale des éditeurs de livres, qu'il a présidé de 2004 à 2008 et de 2010 à 2012. Il a été membre de la Commission du droit de prêt public (2005-2012) et président de Copibec (2008-2013). Officier de l'Ordre national du Québec (2002) et membre de l'Ordre du Canada (2013), il a obtenu le Prix du Québec Georges-Émile Lapalme (2007) et est détenteur d'un doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec à Trois-Rivières (2010). Gaston Bellemare est président du Festival international de la poésie de Trois-Rivières, qu'il a fondé en 1985.

Bibliothécaire en chef de la Ville de Montréal, nommée d'office, art. 4.1 [RLRQ, c. B-1.2]

DOMINIQUE GAZO

Date de nomination
25 mai 2020

Autre conseil d'administration

Membre observatrice au CA de l'Association des bibliothèques publiques du Québec

Directrice des bibliothèques, Ville de Montréal

Après avoir été bibliothécaire en France, Dominique Gazo a poursuivi à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal des études la menant à l'obtention d'un doctorat en 2009. En 2011, elle s'est jointe aux Bibliothèques de Montréal. À partir de 2015, elle a été chef de la division Culture et bibliothèques, puis directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à l'Arrondissement de Lachine. Elle a été nommée directrice des bibliothèques à la Ville de Montréal en mai 2020.

Membres nommés par le gouvernement sur la recommandation de la Ville de Montréal, art. 4.1 [RLRQ, c. B-1.2]

ELSA MARSOT

Date de nomination
7 avril 2021

Date d'échéance
6 avril 2025

Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Ville de Montréal

Elsa Marsot travaille à l'Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de la Ville de Montréal depuis 2012. Après y avoir été bibliothécaire, elle a pris la fonction de chef de section en 2013, puis de chef de division de la culture et des bibliothèques en 2014, avant de devenir directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Titulaire d'une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information de l'Université de Montréal, elle a également poursuivi des études en littérature à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université d'Aix-Marseille en France.

MARYSE BOUCHARD

Date de nomination
1^{er} décembre 2021

Date d'échéance
30 novembre 2025

Autre conseil d'administration

Membre observatrice au CA du Partenariat du Quartier des spectacles

Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, Arrondissement de Ville-Marie, Ville de Montréal

Détentrice d'un baccalauréat en animation culturelle (Université du Québec à Montréal) et d'une maîtrise en administration publique (École nationale d'administration publique), Maryse Bouchard travaille à la Ville de Montréal depuis 30 ans. Après avoir agi pendant une décennie comme conseillère auprès d'organismes sans but lucratif, agente de développement en activités culturelles, sportives et de loisir, puis conseillère en développement social, elle a occupé divers postes de cheffe de division de 2003 à 2013, avant de devenir en 2019 directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à l'Arrondissement de Ville-Marie.

Membre usager, nommé par le gouvernement sur la recommandation du comité des usagers de BANQ, art. 4.1 [RLRQ, c. B-1.2]

MICHEL DE CÉSARÉ

Président du comité des usagers

Date de nomination
13 juin 2018

Date d'échéance
12 juin 2022

Statut

Membre indépendant

Autre conseil d'administration

Kéroul

Michel De Césaré œuvre depuis de nombreuses années à favoriser l'accès aux services pour les personnes handicapées. Il a travaillé pendant près de 35 ans à la Commission canadienne des droits de la personne. Il est par ailleurs vice-président du conseil d'administration de Kéroul, un organisme à but non lucratif dont les actions visent à rendre le tourisme et la culture accessibles aux personnes à capacité physique restreinte.

Deux membres du milieu archivistique

LINDA BEAUPRÉ

Membre du comité des ressources humaines et du comité sur la transformation numérique

Date de nomination
22 septembre 2021

Date d'échéance
21 septembre 2025

Statut

Membre indépendant

Experte-conseil en gestion de l'information

Linda Beaupré est titulaire d'une maîtrise en management public de l'École nationale d'administration publique et diplômée de l'Université du Québec à Montréal en archivistique. Elle a géré des équipes d'archivistes dans le cadre de différents mandats, dont l'implantation de systèmes de gestion intégrée des documents, notamment à la Sûreté du Québec et à la Ville de Laval. Ses domaines d'expertise comprennent la planification et les stratégies de déploiement en gestion des documents, le coaching et le développement de la formation, ainsi que le soutien-conseil en matière de transfert numérique.

THERESA ROWAT

Présidente du comité des ressources humaines et membre du comité des usagers

Date de nomination
20 octobre 2021

Date d'échéance
19 octobre 2025

Statut

Membre indépendant

Directrice des Archives des Jésuites au Canada, Jésuites du Canada

Aujourd'hui directrice des Archives des Jésuites au Canada, Theresa Rowat a été précédemment directrice du Service des archives de l'Université McGill. Au cours de sa carrière, elle a occupé des postes d'archiviste, de conservatrice, d'analyste de politiques et de planificatrice aux Archives nationales du Canada (aujourd'hui Bibliothèque et Archives Canada), pour des ministères fédéraux et pour le ministère de la Culture de l'Ontario. Elle a siégé au comité de direction du Conseil canadien des archives et aux conseils d'administration du Réseau des services d'archives du Québec et de la Fondation Jean-Pierre Perreault.

Deux membres du milieu de la bibliothéconomie

CHANTAL BRODEUR

Membre du comité de gouvernance et d'éthique et du comité des ressources humaines

Date de nomination

22 septembre 2021

Date d'échéance

21 septembre 2025

Statut

Membre indépendant

Autre conseil d'administration

Association des bibliothèques publiques du Québec, Regroupement régional Laval-Laurentides-Lanaudière

Cheffe de division, Bibliothèques, Ville de Repentigny

Chantal Brodeur évolue dans le domaine de la gestion de bibliothèques publiques depuis plus d'une vingtaine d'années. Après des études en bibliothéconomie et sciences de l'information à l'Université de Montréal, elle a été bibliothécaire jeunesse à la bibliothèque Saul-Bellow, à Lachine, de 1994 à 1996, puis bibliothécaire responsable des services techniques à la bibliothèque de Verdun jusqu'en 2000. Son parcours l'a menée ensuite à la Ville de Repentigny, où elle agit à titre de cheffe de division des bibliothèques depuis 2008. Engagée dans le milieu associatif, elle a notamment collaboré à la création du programme Biblio-Santé et du service de référence virtuelle coopérative Reponseatout.ca.

SANDY HERVIEUX

Membre du comité sur la transformation numérique

Date de nomination

22 septembre 2021

Date d'échéance

21 septembre 2025

Statut

Membre indépendant

Autres conseils d'administration

Association des bibliothécaires du Québec
International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA), comité North America Regional Division
Association of College & Research Libraries (ACRL) : section Instruction, comité Information Literacy in the Disciplines ; section Politics, Policy and International Relations, comité Professional Development

Bibliothécaire de liaison, Université McGill

Sandy Hervieux est détentrice d'une maîtrise en sciences de l'information de l'Université McGill, où elle occupe depuis 2017 la fonction de bibliothécaire de liaison pour

les départements de science politique et de philosophie ainsi que pour l'École des études religieuses. Depuis 2019, elle y coordonne également le service de référence virtuelle. Auteure de nombreuses publications, elle s'intéresse entre autres à l'intelligence artificielle dans les bibliothèques universitaires, aux humanités numériques et à la littérature informationnelle. Son engagement prend également forme au sein de divers comités et associations, dont la division nord-américaine de l'International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA).

Membre du milieu de l'éducation

NADINE LE GAL

Membre du comité de vérification et des finances et du comité de gouvernance et d'éthique

Date de nomination

20 octobre 2021

Date d'échéance

19 octobre 2025

Statut

Membre indépendant

Autres conseils d'administration

Projet d'éducation entrepreneuriale au collège (PEEC)
Institut du véhicule innovant (IVI)
Fondation du Cégep de Saint-Jérôme
Fondation du Centre collégial de Mont-Laurier
Conseil des directions générales – Fédération des cégeps
Musée d'art contemporain des Laurentides

Directrice générale, Cégep de Saint-Jérôme

Titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal et membre du Barreau du Québec depuis 1994, Nadine Le Gal possède une expérience de plus de 24 ans en gestion, dont 16 ans dans le milieu de l'éducation. Depuis 2016, elle est directrice générale du Cégep de Saint-Jérôme et chapeaute l'ensemble des activités des trois campus (Saint-Jérôme, Mont-Tremblant et Mont-Laurier) ainsi que des deux centres collégiaux de transfert de technologie qui lui sont rattachés, soit le Centre de développement des composites du Québec et l'Institut du véhicule innovant. De 2012 à 2016, elle a été directrice de la formation continue, des services aux entreprises et de l'international au Cégep. Elle a précédemment occupé la fonction de directrice générale du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie. Elle siège par ailleurs à différents comités et conseils d'administration dans des secteurs variés.

Membres de divers milieux, dont le milieu des affaires

ISABELLE DUBOIS

Date de nomination
22 septembre 2021

Date d'échéance
21 septembre 2025

Statut
Membre indépendant

Directrice générale adjointe, Aménagement, mobilité et sécurité urbaine, Ville de Québec

Détentrice d'un baccalauréat et d'une maîtrise en science politique ainsi que d'un certificat en relations publiques, Isabelle Dubois a également fait des études en droit. Elle cumule plusieurs années d'expérience à titre de gestionnaire dans les secteurs public et privé. Elle a précédemment été directrice d'arrondissement pendant six ans, directrice principale des communications institutionnelles pour SSQ Groupe financier et directrice du Service des communications de la Ville de Québec. Auparavant, elle a été directrice des politiques à la Fédération québécoise des municipalités et conseillère en marketing au sein de la firme Desjardins Marketing stratégique. Elle a aussi travaillé pendant près de cinq ans au sein de cabinets ministériels, dont celui du premier ministre.

Isabelle Dubois a été présidente du conseil d'administration de BANQ du 19 février 2020 au 21 septembre 2021.

MICHEL HAMELIN

Président du comité de vérification et des finances

Date de nomination
22 septembre 2021

Date d'échéance
21 septembre 2025

Statut
Membre indépendant

Autre conseil d'administration
Fondation HEC Montréal

Associé principal, HAMELIN Juricomptables

Michel Hamelin est fondateur de la société HAMELIN Juricomptables, un cabinet-boutique spécialisé en juricomptabilité et en évaluation d'entreprises. Il travaille dans ces domaines depuis 1996. Il détient un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal et est membre fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, membre de CPA Canada et membre de l'Institut canadien des experts en évaluation d'entreprises.

BAMBA SISSOKO

Président du comité sur la transformation numérique

Date de nomination
22 septembre 2021

Date d'échéance
21 septembre 2025

Statut
Membre indépendant

Vice-président, Systèmes informatiques, Transat A.T. inc.

Bamba Sissoko possède 25 ans d'expérience dans le domaine des technologies de l'information. Il travaille chez Transat depuis 2006, où il a d'abord occupé le poste de directeur de l'architecture et de l'analyse d'affaires (2006-2009), puis celui de directeur principal de l'architecture d'entreprise (2009-2016), avant de devenir vice-président des systèmes d'information. Auparavant, il a mis ses connaissances à profit chez Accovia et chez McKesson Canada. Il est diplômé de l'Université du Québec à Montréal en systèmes d'information.

TABLEAU 25

Relevé des présences des membres du conseil d'administration aux réunions du conseil et des comités en 2021-2022

	CONSEIL D'ADMINISTRATION 7 RÉUNIONS	COMITÉS ¹				
		VÉRIFICATION ET FINANCES 6 RÉUNIONS	GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE 1 RÉUNION	RESSOURCES HUMAINES 2 RÉUNIONS	USAGERS 2 RÉUNIONS	TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ² 1 RÉUNION
BEAUPRÉ, LINDA <i>Nommée le 22 septembre 2021</i>	4/4			2/2		1/1
BELLEMARE, GASTON	7/7	3/3	1/1			
BOUCHARD, FRÉDÉRIC <i>Nommé le 16 mars 2022</i>	1/1					
BOUCHARD, MARYSE <i>Nommée le 1^{er} décembre 2021</i>	3/3					
BRODEUR, CHANTAL <i>Nommée le 22 septembre 2021</i>	4/4		1/1	2/2		
DE CÉSARÉ, MICHEL	7/7				2/2	
DUBOIS, ISABELLE	6/7					
DUMONT, RICHARD <i>Remplacé le 20 octobre 2021</i>	2/2	2/2				
EVERETT, JANE <i>Remplacée le 22 septembre 2021</i>	3/3					
GAREAU, ANDRÉ <i>Remplacé le 22 septembre 2021</i>	3/3					
GAULIN, GINETTE <i>Nommée le 22 septembre 2021, en poste jusqu'au 15 mars 2022</i>	3/3					
GAZO, DOMINIQUE	7/7					

1. Le conseil a procédé à une nouvelle formation des comités le 21 octobre 2021.

2. Le comité sur la transformation numérique a été créé le 9 décembre 2021.

	CONSEIL D'ADMINISTRATION 7 RÉUNIONS	COMITÉS ¹				
		VÉRIFICATION ET FINANCES 6 RÉUNIONS	GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE 1 RÉUNION	RESSOURCES HUMAINES 2 RÉUNIONS	USAGERS 2 RÉUNIONS	TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ² 1 RÉUNION
GHAOUTI, LOUBNA <i>Remplacée le 22 septembre 2021</i>	3/3					
GRÉGOIRE, MARIE <i>Nommée le 9 août 2021</i>	5/5					
HAMELIN, MICHEL	6/7	6/6				
HERVIEUX, SANDY <i>Nommée le 22 septembre 2021</i>	4/4					1/1
LE GAL, NADINE <i>Nommée le 20 octobre 2021</i>	3/3	3/3	1/1			
MARSOT, ELSA	7/7					
MILOT, ANNE <i>Membre du CA et pdg par intérim du 4 juin au 8 août 2021</i>	1/1					
ROWAT, THERESA	7/7	3/3		2/2	1/1	
ROY, JEAN-LOUIS <i>Fin du mandat le 3 juin 2021</i>	1/1					
SISSOKO, BAMBA <i>Nommé le 22 septembre 2021</i>	4/4					1/1
SOW, KADIATOU <i>Remplacée le 22 septembre 2021</i>	1/3					
THIVIERGE, JOËLLE <i>Remplacée le 22 septembre 2021</i>	3/3				1/1	

1. Le conseil a procédé à une nouvelle formation des comités le 21 octobre 2021.
2. Le comité sur la transformation numérique a été créé le 9 décembre 2021.

Rémunération

Rémunération et avantages versés aux administrateurs

Les membres du conseil d'administration et les membres du comité des usagers ne sont pas rémunérés. Ils ont droit au remboursement des dépenses inhérentes aux déplacements effectués pour participer aux réunions.

Le traitement, les allocations, les indemnités et les autres conditions de travail de la présidente-directrice générale sont établis par le Conseil des ministres.

Rémunération et avantages versés aux dirigeants

TABLEAU 26

Rémunération et avantages versés à chacun des cinq dirigeants les mieux rémunérés au 31 mars 2022

TITRE	NOM	RÉMUNÉRATION DE BASE AU 31 MARS 2022 (\$)	PRIMES D'ASSURANCE COLLECTIVE PAYÉES PAR L'EMPLOYEUR (\$)	TOTAL (\$)
Présidente- directrice générale	Marie Grégoire	182 688	774	183 462
Directeur général des ressources informationnelles	Pierre Marineau	157 239	2 792	160 031
Conservatrice et directrice générale des Archives nationales	Hélène Laverdure	157 239	1 997	159 236
Directrice générale de la Bibliothèque nationale	Maureen Clapperton	157 239	1 569	158 808
Secrétaire générale et directrice des affaires juridiques	Anne Milot	156 237	1 238	157 475

Honoraires payés au vérificateur externe

Les états financiers de BAnQ sont vérifiés annuellement par le Vérificateur général du Québec. BAnQ ne verse pas d'honoraires pour ce service.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Mesures et pratiques relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

En respect des règles édictées dans les lois et règlements pertinents en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP), BAnQ a continué en 2021-2022 à remplir ses obligations prévues dans sa Politique en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels et dans sa Politique en matière de sécurité de l'information.

Au chapitre de la diffusion de l'information, les documents et renseignements visés à la section III du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1, r. 2) sont disponibles dans la section « Accès à l'information » du site Web de BAnQ : banq.qc.ca/a_propos_banq/acces_a_info. Les renseignements liés aux dépenses

(frais de déplacement, dépenses de formation, etc.) y sont mis à jour en continu.

De plus, 20 nouveaux employés de BAnQ ont suivi une formation en accès à l'information et en protection des renseignements personnels au moment de leur entrée en fonction. Cette formation de base a pour objectif principal de sensibiliser tout nouvel employé aux principes fondamentaux relatifs à l'AIPRP et aux obligations qui en découlent pour un organisme public comme BAnQ. Entre autres, on y rappelle l'importance de protéger les renseignements personnels détenus par BAnQ tout au long de leur cycle de vie, de même que l'importance de privilégier l'accès aux documents sous réserve de certaines restrictions.

Bilan des demandes d'accès à des documents reçues et traitées

TABLEAU 27

Nombre total de demandes d'accès reçues en 2021-2022

Nombre total de demandes reçues	97, dont 23 visant des fonds d'archives privées ¹
---------------------------------	--

TABLEAU 28

Nombre de demandes d'accès traitées² en 2021-2022, en fonction de leur nature et des délais

DÉLAI DE TRAITEMENT	DEMANDES D'ACCÈS		RECTIFICATIONS
	Documents administratifs	Renseignements personnels	
0 à 20 jours	27	9	0
21 à 30 jours	30	2	0
31 jours et plus (le cas échéant)	8	0	0
TOTAL	65	11	0

1. Conformément à l'article 2 (4^e) de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, celle-ci ne s'applique pas aux archives privées visées à l'article 27 de la *Loi sur les archives*, RLRQ c. A-21.1. Toutefois, nonobstant cette disposition, les 23 demandes ont fait l'objet d'une analyse particulière et d'un suivi par BAnQ.

2. On entend par *demandes traitées* celles dont le traitement a été terminé au cours de l'année financière. La date de réception pourrait donc être antérieure à 2021-2022. De même, le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de celles qui ont été traitées pourraient différer.

TABLEAU 29

Nombre de demandes d'accès traitées¹ en 2021-2022, en fonction de leur nature et des décisions rendues

DÉCISION RENDUE	DEMANDES D'ACCÈS		RECTIFICATIONS	DISPOSITIONS DE LA LOI INVOQUÉES ²
	Documents administratifs	Renseignements personnels		
Acceptée (entièrement)	26	4	0	s. o.
Partiellement acceptée	19	0	0	(3) Art. 9 (10) Art. 14 (1) Art. 23 (1) Art. 24 (1) Art. 31 (2) Art. 35 (2) Art. 37 (1) Art. 38 (1) Art. 39 (1) Art. 40 (1) Art. 42 (5) Art. 48 (14) Art. 53 (14) Art. 54 (14) Art. 59 (12) Art. 19 de la Loi sur les archives
Refusée (entièrement)	9	1	0	(1) Art. 9 (8) Art. 14 (2) Art. 18 (4) Art. 19 (2) Art. 28 (2) Art. 28.1 (3) Art. 29 (1) Art. 33 (1) Art. 34 (1) Art. 35 (1) Art. 37 (1) Art. 40 (1) Art. 48 (6) Art. 53 (6) Art. 54 (6) Art. 59 (6) Art. 19 de la Loi sur les archives
Autres	11	6	0	(5) Art. 1 (8) Art. 42 (3) Art. 48 (2) Désistements

TABLEAU 30

Mesures d'accommodement et avis de révision en ce qui concerne l'accès

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	0

1. On entend par *demandes traitées* celles dont le traitement a été terminé au cours de l'année financière. La date de réception pourrait donc être antérieure à 2021-2022. De même, le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de celles qui ont été traitées pourraient différer.

2. Entre parenthèses : nombre de fois où une disposition a été invoquée.

Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

TABLEAU 31

Comité permanent et mandataire

Question	Réponse
Avez-vous un ou une mandataire?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle?	Cinquante ou plus
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice? Si oui, donnez le nombre de ces rencontres : _____	Non
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation? Si oui, expliquez lesquelles :	Non

TABLEAU 32

Statut de la politique linguistique institutionnelle

Question	Réponse
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation? Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée : <i>27 juin 2013</i>	Oui
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée? Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française : <i>En 2021-2022, BAnQ a entrepris l'adaptation de sa Politique linguistique au nouveau corpus réglementaire de l'institution. Cependant, l'institution a décidé d'attendre l'adoption du projet de loi 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, avant de terminer cette nouvelle version, de façon à s'y conformer.</i>	Oui

TABLEAU 33

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Question	Réponse
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application? Si oui, expliquez lesquelles : <i>En mars, BAnQ a publié sur son intranet une capsule sur sa Politique linguistique pour que les membres du personnel la connaissent et l'appliquent dans leur travail quotidien.</i>	Oui
Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour la faire connaître et pour former votre personnel quant à son application?	

Égalité entre les femmes et les hommes

À Bibliothèque et Archives nationales du Québec, l'effectif est majoritairement féminin. Au 31 mars 2022, les femmes représentaient près de 61% de l'effectif régulier (voir tableau 24, p. 82).

Afin de prévenir et de contrer la violence envers les femmes, BAnQ veille à sensibiliser, à informer et à mobiliser les membres de son personnel aux manifestations et aux enjeux de violence conjugale et de violences sexuelles. Entre le 25 novembre et le 6 décembre 2021, tous les membres du personnel ont ainsi été invités à participer aux *12 jours d'action contre la violence faite aux femmes*, une campagne annuelle de sensibilisation pilotée par une coalition d'organismes dans les domaines de l'intervention et de la lutte contre les violences envers les femmes ainsi que de la défense des droits des femmes.

Par ailleurs, la grande majorité des membres du personnel ont pris part en cours d'année à une formation sur le respect et la civilité en milieu de travail et la prévention du harcèlement. Celle-ci avait pour objectifs d'aider les participants à approfondir leurs connaissances générales à ce sujet, à bien comprendre la politique institutionnelle visant à contrer le harcèlement en milieu de travail et à connaître les rôles et les responsabilités de chaque membre du personnel.

Par le biais d'un bulletin *Santé et mieux-être*, de nouvelles intranet et d'un guide, BAnQ a aussi fait la promotion de ressources pour les victimes de violence. Un programme d'aide est d'ailleurs offert gratuitement aux membres du personnel et à leur famille, lequel donne accès à un large éventail de ressources, de soutien et d'outils professionnels.

Politique de financement des services publics

Rendue publique en 2009 par le ministère des Finances, la Politique de financement des services publics a pour but d'assurer la pérennité des services de l'État ainsi que leur accessibilité afin d'améliorer le bien-être de la population québécoise. Elle vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes du processus tarifaire.

Conformément à la *Loi sur l'administration financière*, BAnQ doit procéder annuellement à la révision et à la fixation de la tarification de ses services. Les tarifs des services ont ainsi été révisés le 9 décembre 2021. Ceux-ci sont fixés et indexés selon la valeur marchande des services. Les nouveaux tarifs sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2022 et sont publiés sur le site Web de l'institution (banq.qc.ca).

TABLEAU 34

Politique de financement des services publics au 31 mars 2022

Revenus provenant de la tarification				
	REVENUS DE TARIFICATION PERÇUS (\$)	COÛT DES BIENS ET SERVICES (\$)	NIVEAU DE FINANCEMENT ATTEINT (%)	NIVEAU DE FINANCEMENT VISÉ (%)
Direction générale de la Grande Bibliothèque				
Prêt entre bibliothèques	1 617	1 078	100	100
Recherche spécialisée	1 440	1 192	100	100
Directions générales de la Grande Bibliothèque, de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales				
Impression et reproduction	194 351	192 631	100	100
Direction générale de l'administration et des finances				
Allée des bouquinistes	3 500	3 472	101	100
Stationnement ¹	798 407	855 094	93	145
Location de salles ¹	340 922	366 199	93	75
Boutique ²	19 325	14 911	130	110
Direction des communications				
Publication	4 124	3 766	109	100
Sous-total	1 363 685	1 438 342		
Revenus provenant d'une autre source que la tarification				
	(\$)			
Amendes ¹	42 523			
Services de catalogage avant publication (CIP)	55 102			
Notices de traitement documentaire SDM	115 036			
Autres (guichet automatique, location d'exposition, porte-monnaie virtuel) ¹	138 987			
TOTAL DES AUTRES REVENUS	1 715 332			
Produits et services non tarifés, mais qui pourraient l'être				
Aucun				

1. L'achalandage a augmenté par rapport à l'année précédente, mais n'est pas encore revenu au niveau pré-pandémie.

2. La Boutique de BANQ qui était dans le hall de la Grande Bibliothèque a fermé ses portes le 13 mai 2021. Depuis cette date, les ventes se font en ligne seulement. Ce changement a entraîné une baisse marquée des dépenses.

BAnQ en chiffres

A. Fréquentation	101
B. Usagers inscrits (abonnés) au 31 mars	102
C. Utilisation des ressources documentaires	102
D. Demandes de référence par pilier	103
E. Activités	103
F. Acquisitions	104
G. Modes d'acquisition pour les collections patrimoniales	105
H. Traitement documentaire et archivistique	105
I. État des collections au 31 mars	106
J. Collections de la Bibliothèque nationale et fonds d'archives en ligne au 31 mars	107
K. Programme de catalogage avant publication (CIP)	107
L. Numéro international normalisé du livre (ISBN)	107
M. Programmes de soutien aux archives – Subventions accordées	108
N. Approbation de calendriers de conservation	109
O. Interventions dans le cadre de la fonction-conseil auprès des milieux professionnels par pilier	109

Légende :
- : non disponible ou non applicable

En conformité avec les politiques du gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19 et afin de protéger le grand public ainsi que les employés, BAnQ a modulé son offre de services et a adopté diverses mesures préventives au cours de l'exercice, selon l'évolution du contexte sanitaire. Ainsi, en cours d'année, les heures d'ouverture ont été réduites, une capacité maximale d'accueil a été respectée et les activités sur place ont été annulées. Bien que l'institution ait continué à bonifier ses services en ligne, l'accès réduit aux édifices a forcément eu des effets sur le portrait statistique présenté ici, comme en 2020-2021, notamment quant à la fréquentation des lieux, aux documents empruntés et consultés sur place et aux demandes de référence sur place.

Par ailleurs, les fermetures du catalogue et du site Web de BAnQ en raison d'enjeux de sécurité informatique (voir la section Contexte, p. 20) ont elles aussi eu des répercussions sur plusieurs données. Malgré tout, BAnQ en chiffres témoigne des retrouvailles des usagers avec les lieux, les collections, les services et les activités sur place, mais aussi de la popularité toujours grandissante de l'offre numérique de l'institution.

TABLEAU A
Fréquentation

	2021-2022	2020-2021
Visites sur place par lieu	700 908	208 072
Grande Bibliothèque	691 751	204 828
Bibliothèque nationale (site Rosemont)	234	90
Centres d'archives	8 923	3 154
Visites virtuelles¹	9 068 831	7 438 945²
BAnQ numérique ³	7 602 337	5 141 942

1. Incluent les visites sur l'ensemble des sites et plateformes Web de BAnQ.

2. À la suite d'un incident technique, les données couvrant la période du 1^{er} avril 2020 au 1^{er} octobre 2020 n'ont pu être correctement collectées par Google Analytics. Une estimation basée sur la saisonnalité et l'historique a donc été réalisée pour cette période.

3. BAnQ numérique est la plateforme donnant accès aux collections numériques : livres, journaux, revues, images, vidéos, musique, documents d'archives, etc.

TABLEAU B

Usagers inscrits (abonnés) au 31 mars

	2022	2021
Usagers inscrits (abonnés)	408 295 ¹	532 514

TABLEAU C

Utilisation des ressources documentaires

	2021-2022	2020-2021
Documents physiques (imprimés, audiovisuels, etc.)	2 359 892	1 203 220
Documents empruntés	2 069 996	1 151 377
Documents consultés	289 896	51 843
Collection de la Grande Bibliothèque	219 942	23 578
Collections de la Bibliothèque nationale	25 032	5 196
Fonds des Archives nationales	44 922	23 069
Documents numériques	42 368 244	34 729 337
Documents empruntés	2 016 769	2 608 180
Documents consultés	40 351 475	32 121 157
TOTAL	44 728 136	35 932 557
Prêt entre bibliothèques		
Documents prêtés par BAnQ	12 728	9 011
Documents empruntés par BAnQ	1 841	1 068
Catalogues en ligne – nombre d'accès		
Catalogue des collections de la Bibliothèque nationale et de la Grande Bibliothèque	1 564 390	1 703 305
Catalogue des fonds des Archives nationales	180 649	246 129

1. La méthode de calcul du nombre d'abonnés aux services à distance a été modifiée en 2021-2022 pour exclure les usagers inactifs depuis plus de cinq ans.

TABLEAU D

Demandes de référence par pilier

	SUR PLACE		PAR TÉLÉPHONE		PAR INTERNET ¹		TOTAL	
	2021-2022	2020-2021	2021-2022	2020-2021	2021-2022	2020-2021	2021-2022	2020-2021
Grande Bibliothèque	80 321	15 561	31 723	30 168	7 666	10 901	119 710	56 630
Bibliothèque nationale	4 402	101	26	183	2 094	2 431	6 522	2 715
Archives nationales	4 355	1 851	2 006	2 383	7 818	6 499	14 179	10 733
TOTAL	89 078	17 513	33 755	32 734	17 578	19 831	140 411	70 078

TABLEAU E

Activités

Participation aux activités	2021-2022		2020-2021	
	Nombre	Participants	Nombre	Participants
Activités sur place	219	4 490	18	259
Activités hors les murs	14	434	0	0
Activités en ligne en direct	544	14 809	693	17 970
TOTAL	777	19 733	711	18 229
Consultation d'enregistrements et de fiches d'activités	Nombre	Consultations	Nombre	Consultations
Activités en ligne en différé (documents audio et vidéo) ¹	383	22 666	—	—
Activités éducatives clés en main en ligne (pour enseignants) ²	52	7 564	—	—

1. Inclut les activités préenregistrées et les enregistrements d'activités ayant été offertes en direct.

2. Fiches d'activités éducatives basées sur les collections de BAnQ, à réaliser en classe.

TABEAU F
Acquisitions

	2021-2022	2020-2021	2021-2022	2020-2021	2021-2022	2020-2021	2021-2022	2020-2021
	Collection de la Grande Bibliothèque		Collections de la Bibliothèque nationale		Fonds des Archives nationales		TOTAL	
Nombre de documents								
Documents physiques								
Livres imprimés	49 133	42 163	22 799	18 240	–	–	71 932	60 403
Publications en série en cours ¹	1 254	1 198	8 683	9 199	–	–	9 937	10 397
Documents cartographiques	1	41	76	166	2	12	79	219
Documents audiovisuels	6 699	7 599	2 538	1 464	153	237	9 390	9 300
Documents graphiques	–	–	7 277	5 563	14 267	556 225	21 544	561 788
Documents d'archives textuels (m) ²	–	–	–	–	1 124	751	1 124	751
Microformes	–	–	0	0	0	225	0	225
Autres documents	195	0	0	0	1	18	196	18
Nombre de titres								
Documents numériques								
Livres numériques	45 614	44 992	10 321	5 209	–	–	55 935	50 201
Bases de données	186	194	–	–	–	–	186	194
Publications en série électroniques en cours	54 226	43 559	5 389	5 596	–	–	59 615	49 155
Documents d'archives textuels (Go) ³	–	–	–	–	1 085 ⁴	4 000	1 085	4 000
Autres documents numériques	1 301 849	3 153 329	2 045	3	591	254	1 304 485	3 153 586

1. Les acquisitions des publications en série en cours sont comptabilisées en nombre d'abonnements plutôt qu'en nombre de documents.

2. m : mètre.

3. Go : gigaoctet.

4. Dans le cas des archives, la base de calcul est la pièce, soit la plus petite unité archivistique indivisible.

TABLEAU G

Modes d'acquisition pour les collections patrimoniales

	2021-2022	2020-2021
	Nombre de documents	
Dépôt légal	29 053	24 127
Dépôt volontaire (numérique)	17 755	10 807
Achats	4 154	6 759
Dons	8 166	3 747
TOTAL	59 128	45 440

TABLEAU H

Traitement documentaire et archivistique

	2021-2022	2020-2021	2021-2022	2020-2021	2021-2022	2020-2021	2021-2022	2020-2021
	Collection de la Grande Bibliothèque		Collections de la Bibliothèque nationale		Fonds des Archives nationales		TOTAL	
Notices d'autorité originales	6 896	7 011	3 959	2 379	–	–	10 855	9 390
Notices d'autorité dérivées	26 605	31 219	2 750	1 120	–	–	29 355	32 339
Notices bibliographiques originales	6 873	5 085	17 876	12 405	–	–	24 749	17 490
Notices bibliographiques dérivées	146 602	145 509	4 332	3 260	–	–	150 934	148 769
Notices archivistiques	–	–	–	–	98 326	60 471	98 326	60 471
TOTAL	186 976	188 824	28 917	19 164	98 326	60 471	314 219	268 459

TABLEAU I

État des collections au 31 mars

	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
	Collection de la Grande Bibliothèque		Collections de la Bibliothèque nationale		Fonds des Archives nationales		TOTAL	
Nombre de documents								
Documents physiques								
Livres imprimés	1 678 318	1 674 581	1 289 113	1 266 454	–	–	2 967 431	2 941 035
Publications en série imprimées	99 295	98 057	1 887 526	1 874 155	–	–	1 986 821	1 972 212
Documents cartographiques	5 024	5 034	82 117	81 951 ²	1 303 422	1 289 130	1 390 563	1 376 115 ²
Documents audiovisuels	438 929	464 476	127 978	125 750 ²	106 548	97 476	673 455	687 702 ²
Documents graphiques	–	–	185 188	182 859	15 576 783	15 562 516	15 761 971	15 745 375
Documents d'archives textuels (m) ¹	–	–	–	–	70 271	66 328	70 271	66 328
Microformes	–	–	461 782	461 782	145 914	145 614	607 696	607 396
Autres documents	887	791	1 024	1 000	33 414	31 046	35 325	32 837
Nombre de titres								
Documents numériques								
Livres numériques	393 654	386 892	91 278	81 584	–	–	484 932	468 476
Bases de données	186	194	–	–	–	–	186	194
Publications en série électroniques	54 226	63 920	12 537	11 827	–	–	66 763	75 747
Documents d'archives textuels (Go) ³	–	–	–	–	6 605 ⁴	5 520	6 605	5 520
Autres documents numériques	21 404 361	20 108 628	114 795	111 279	417 848	428 594	21 937 004	20 648 501

1. m : mètre.

2. Ces nombres sont différents de ceux publiés dans le rapport annuel 2020-2021.

3. Go : gigaoctet.

4. Dans le cas des archives, la base de calcul est la pièce, soit la plus petite unité archivistique indivisible.

TABLEAU J

Collections de la Bibliothèque nationale et fonds d'archives en ligne au 31 mars

	2022	2021
Nombre de fichiers des collections et fonds de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales en ligne	29 909 414	24 363 629
Nombre de consultations de fichiers des collections et fonds de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales en ligne	32 197 679	24 331 309

TABLEAU K

Programme de catalogage avant publication (CIP)

	2021-2022	2020-2021
Demandes reçues	3 166	2 949
Éditeurs participants	207	217

TABLEAU L

Numéro international normalisé du livre (ISBN)

	2021-2022	2020-2021
Nombre de registres d'ISBN attribués aux éditeurs du secteur privé	1 039 ¹	1 018
Nombre d'ISBN attribués aux ministères et organismes du gouvernement du Québec	2 654 ¹	2 716

1. Il est à noter que le nombre d'ISBN attribués est tributaire de l'activité éditoriale. Ce nombre peut donc varier sensiblement d'une année à l'autre.

TABLEAU M

Programmes de soutien aux archives – Subventions accordées

RÉGION	SOUTIEN AU TRAITEMENT DES ARCHIVES		SOUTIEN AUX ARCHIVES PRIVÉES ¹	
	2021-2022 ² (\$)	2020-2021 (\$)	2021-2022 ² (\$)	2020-2021 (\$)
01- Bas-Saint-Laurent	8 220,00	5 000,00	55 785,01	59 204,75
02- Saguenay-Lac-Saint-Jean	32 586,00	23 924,00	127 631,68	134 471,16
03- Capitale-Nationale	50 677,00	35 997,00	78 938,84	84 068,45
04- Mauricie	9 426,00	10 798,00	–	2 762,50
05- Estrie	17 930,00	15 877,00	109 788,46	114 918,07
06- Montréal	52 703,00	57 167,00	100 920,05	107 759,53
07- Outaouais	13 985,00	11 790,00	35 863,63	37 573,50
08- Abitibi-Témiscamingue	5 000,00	5 125,00	89 796,75	94 926,36
09- Côte-Nord	–	5 000,00	21 052,63	22 762,50
10- Nord-du-Québec	–	7 500,00	21 052,63	22 762,50
11- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	5 670,00	10 764,00	55 229,86	58 649,60
12- Chaudière-Appalaches	7 500,00	9 000,00	31 711,52	33 421,39
13- Laval	12 000,00	10 000,00	31 481,08	33 190,95
14- Lanaudière	–	–	53 576,98	56 996,72
15- Laurentides	13 940,00	20 700,00	67 512,31	70 932,05
16- Montérégie	13 982,00	11 814,00	202 631,24	212 890,42
17- Centre-du-Québec	10 681,00	13 844,00	57 027,33	60 447,05
TOTAL	254 300,00	254 300,00	1 140 000,00	1 207 737,50

1. Programme destiné aux services d'archives privées agréés.

2. La liste des organismes subventionnés est présentée à l'annexe 3.

TABLEAU N

Approbation de calendriers de conservation

	2021-2022	2020-2021
Nouveaux / refondus	73	91
Modifiés	237	221

TABLEAU O


Interventions dans le cadre de la fonction-conseil auprès des milieux professionnels par pilier

	2021-2022	2020-2021
Grande Bibliothèque	933	590
Bibliothèque nationale	77	32
Archives nationales	4 320	4 950

États financiers

de l'exercice clos le 31 mars 2022

Rapport de la direction	111
Rapport de l'auditeur indépendant	112
État des résultats	114
État de l'excédent cumulé	115
État de la situation financière	116
État de la variation de la dette nette	117
État des flux de trésorerie	118
Notes complémentaires	119



Rapport de la direction

Les états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et des jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

La présidente-directrice générale,



Marie Grégoire

Le directeur général de l'administration et des finances,



Martin Giroux

Montréal, le 22 juin 2022



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et l'état des résultats, l'état de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit

réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

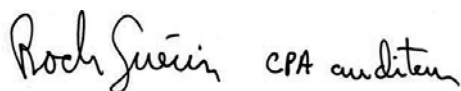
- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité ;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation ;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Roch Guérin, CPA auditeur
Directeur principal d'audit

Montréal, le 22 juin 2022

État des résultats

de l'exercice clos le 31 mars 2022

	2022 BUDGET	2022 RÉEL	2021 RÉEL
REVENUS			
Contributions du gouvernement du Québec			
Fonctionnement	47 692 525 \$	47 692 525 \$	49 101 825 \$
Centres d'archives privées	1 374 300	1 374 300	1 374 300
Cinémathèque	481 475	867 475	481 475
Contributions pour le maintien d'actifs	5 421 609	4 752 649	5 048 440
Catalogue des bibliothèques du Québec et Service québécois de traitement documentaire (note 12)	3 450 396	3 230 960	3 209 067
Autres contributions (note 12)	1 058 993	749 638	431 288
Revenus reportés	–	–	51 948
Intérêts	3 678 533	3 743 563	4 046 382
Virements des contributions reportées (note 12)	15 417 847	15 267 669	15 185 590
Contributions de la Ville de Montréal (note 3)			
Fonctionnement	12 226 312	15 357 597	9 330 065
Bibliothèque Saint-Sulpice (note 12)	–	150 767	3 096 949
Contribution du gouvernement du Canada			
Jeunesse Canada au travail	45 000	64 165	43 936
Autres contributions (note 12)	272 275	222 906	242 958
Autres revenus	1 788 524	1 715 332	1 204 140
Intérêts	100 000	213 264	221 326
	93 007 789	95 402 810	93 069 689
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	43 536 102	42 629 310	43 040 713
Loyer	6 773 190	6 800 625	6 747 808
Services professionnels, administratifs et autres	7 908 582	7 622 146	7 363 775
Fournitures et approvisionnements	5 252 592	4 646 387	5 064 809
Taxes et permis	4 932 000	4 877 521	4 955 323
Entretien et réparations	3 642 992	3 466 054	3 195 730
Publicité et communication	730 973	784 746	789 152
Frais de déplacement et de représentation	116 522	16 604	32 168
Contributions octroyées aux centres d'archives privées	1 493 800	1 493 800	1 464 800
Contributions octroyées à la Cinémathèque	481 475	867 475	481 475
Amortissement des immobilisations corporelles	16 165 899	15 984 816	15 811 335
Perte nette à la cession et radiation d'immobilisations corporelles	100 000	–	3 186 357
Frais financiers (note 4)	3 973 455	4 253 675	4 482 765
Fonds patrimonial (note 5)	447 809	346 407	330 205
	95 555 391	93 789 566	96 946 415
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(2 547 602) \$	1 613 244 \$	(3 876 726) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'excédent cumulé de l'exercice clos le 31 mars 2022

	2022 BUDGET	2022 RÉEL	2021 RÉEL
Excédent cumulé au début de l'exercice	20 968 662 \$	20 968 662 \$	24 845 388 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	(2 547 602)	1 613 244	(3 876 726)
Excédent cumulé à la fin de l'exercice	18 421 060 \$	22 581 906 \$	20 968 662 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

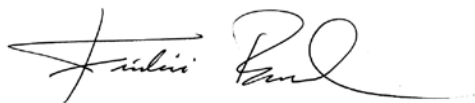
État de la situation financière

au 31 mars 2022

	2022	2021
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie (note 6)	34 989 643 \$	29 390 292 \$
Débiteurs (note 7)	5 266 366	2 505 770
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	184 585 069	189 313 519
Stocks	65 105	65 105
	224 906 183	221 274 686
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	27 608 518	20 809 932
Intérêts courus à payer	403 406	400 440
Provision pour congés de maladie (note 9)	3 244 329	3 316 988
Provision pour vacances (note 9)	4 635 804	4 699 911
Emprunts (note 10)	21 825 592	44 162 546
Dettes (note 11)	157 130 270	144 469 400
Contributions reportées (note 12)	127 289 086	124 105 139
	342 137 005	341 964 356
DETTE NETTE	(117 230 822)	(120 689 670)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 13)	137 066 305	139 432 740
Charges payées d'avance	2 746 423	2 225 592
	139 812 728	141 658 332
EXCÉDENT CUMULÉ	22 581 906 \$	20 968 662 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le président du conseil d'administration,



Frédéric Bouchard

La présidente-directrice générale,



Marie Grégoire

État de la variation de la dette nette

de l'exercice clos le 31 mars 2022

	2022 BUDGET	2022 RÉEL	2021 RÉEL
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(2 547 602) \$	1 613 244 \$	(3 876 726) \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(15 627 130)	(13 618 381)	(14 266 730)
Amortissement des immobilisations corporelles	16 165 899	15 984 816	15 811 335
Perte nette à la cession et radiation d'immobilisations corporelles	100 000	–	3 186 357
	638 769	2 366 435	4 730 962
Acquisition des charges payées d'avance	(2 300 000)	(2 746 423)	(2 225 592)
Utilisation des charges payées d'avance	2 225 592	2 225 592	3 052 824
	(74 408)	(520 831)	827 232
DIMINUTION (AUGMENTATION) DE LA DETTE NETTE	(1 983 241)	3 458 848	1 681 468
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(120 689 670)	(120 689 670)	(122 371 138)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(122 672 911) \$	(117 230 822) \$	(120 689 670) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

de l'exercice clos le 31 mars 2022

	2022	2021
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit) de l'exercice	1 613 244 \$	(3 876 726) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Ajustement relatif au remboursement de la dette à long terme	(20 534 313)	(17 755 323)
Amortissement des immobilisations corporelles	15 984 816	15 811 335
Perte nette à la cession et radiation d'immobilisations corporelles	-	3 186 357
Provision pour congés de maladie	1 229 924	940 007
Provision pour vacances	3 171 171	3 148 379
Virement des revenus reportés	-	(51 948)
Virement des contributions reportées	(19 471 173)	(22 165 852)
	(18 006 331)	(20 763 771)
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement		
Débiteurs	(2 760 596)	2 008 892
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	4 728 450	(2 444 915)
Stocks	-	21 668
Créditeurs et charges à payer	4 387 998	12 529 428
Intérêts courus à payer	2 966	(45 571)
Provision pour congés de maladie	(1 302 583)	(959 156)
Provision pour vacances	(3 235 278)	(2 620 583)
Contributions reportées	22 655 120	8 327 951
Charges payées d'avance	(520 831)	827 232
	23 955 246	17 644 946
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	5 948 915	(3 118 825)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(11 207 793)	(15 965 990)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouveaux emprunts	11 452 704	19 982 940
Emprunts remboursés	(33 789 658)	(2 578 280)
Nouvelles dettes	33 678 400	2 652 852
Dettes remboursées	(483 217)	(478 287)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	10 858 229	19 579 225
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	5 599 351	494 410
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	29 390 292	28 895 882
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	34 989 643 \$	29 390 292 \$

Les données supplémentaires concernant les flux de trésorerie se trouvent à la note 14.
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

1. Constitution et mission

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a été constituée par la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec* (RLRQ, chapitre B-1.2). Elle a pour mission d'offrir un accès démocratique à la culture et au savoir et d'agir à cet égard comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises. Elle exerce aussi le mandat de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois constitué par ses collections et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel, ainsi que les documents relatifs au Québec publiés à l'extérieur du Québec.

BAnQ a également pour mission d'encadrer, de soutenir et de conseiller les organismes publics en matière de gestion de leurs documents, d'assurer la conservation d'archives publiques, d'en faciliter l'accès et d'en favoriser la diffusion. Elle est aussi chargée de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, BAnQ est mandataire de l'État. À ce titre, en vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3) et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LRC, 1985, 5^e suppl.), elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Incidences de la pandémie mondiale de COVID-19

Au mois de mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale de COVID-19. Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux impacts économiques à l'échelle mondiale.

La suspension des frais de retard pour la durée de la pandémie et la chute des taux d'intérêt ont engendré des pertes significatives de revenus autonomes pour BAnQ. Les revenus de stationnement ont aussi diminué de manière significative en raison de la baisse des déplacements à partir de mars 2020. Cependant, le retour graduel de la fréquentation de la Grande Bibliothèque a permis une augmentation des revenus de stationnement en 2021-2022 par rapport à l'année précédente.

BAnQ a pris et continuera de prendre des mesures à la suite de ces événements afin d'en minimiser les répercussions sur les services offerts aux usagers. À la date de mise au point définitive des états financiers, la durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19 demeurent inconnues. Par conséquent, il n'est pas possible de déterminer son effet sur les résultats financiers, les flux de trésorerie et la situation financière de BAnQ pour les périodes futures.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers de BAnQ sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de BAnQ, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, notamment la provision pour congés de maladie, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, ainsi que l'évaluation des documents de bibliothèque radiés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu du fait qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Instruments financiers

La trésorerie et les débiteurs, à l'exclusion des taxes à la consommation à recevoir, sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créditeurs et les charges à payer, à l'exclusion des charges sociales et des taxes à la consommation à payer, les intérêts courus à payer, la provision pour vacances, les emprunts et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction, s'il y a lieu, sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

REVENUS

Contributions

Les revenus provenant de contributions du gouvernement du Québec, de la Ville de Montréal et du gouvernement du Canada sont constatés dans l'exercice au cours duquel les faits qui donnent lieu à ces revenus se sont produits, dans la mesure où lesdites contributions sont autorisées, que BAnQ satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Ils sont comptabilisés en contributions reportées lorsque les stipulations créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsqu'un passif est créé, les contributions reportées sont virées aux résultats à mesure que les conditions relatives aux passifs sont remplies.

Autres revenus

Les autres revenus sont générés par le stationnement, les amendes, les impressions, les reproductions, les ventes et la prestation de services divers. Ils sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord ;
- la livraison a eu lieu et les services ont été rendus ;
- le prix de vente est déterminé ou déterminable ;
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Intérêts

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés en fonction du nombre de jours de détention de la trésorerie au cours de l'exercice.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie se compose de soldes bancaires.

Stocks

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

2. Principales méthodes comptables (suite)

PASSIF

Avantages sociaux

Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés pour vacances dus aux employés sont comptabilisées à titre de passif dans la provision pour vacances. Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire, puisque BAnQ estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés selon le mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation de journées de maladie par les employés.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que BAnQ ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers de BAnQ sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations corporelles, à l'exception de celui des terrains qui n'est pas amorti, est amorti à partir de leur date d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative suivante :

Bâtiments	De 10 à 40 ans
Stationnement	40 ans
Mobilier et équipement	De 4 à 10 ans
Équipements informatiques et de télécommunication	De 5 à 10 ans
Progiciels développés et logiciels	De 3 à 10 ans
Documents de bibliothèque et frais de reliure	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Le coût des immobilisations corporelles comprend le prix d'achat, les frais d'installation et les frais de financement reliés à leur acquisition jusqu'à la date de leur mise en service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de BAnQ de fournir des biens et des services ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Les œuvres d'art ne sont pas comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles du fait qu'il est impossible de faire une estimation raisonnable des avantages économiques futurs se rattachant à ces biens. Leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel celles-ci sont acquises.

2. Principales méthodes comptables (suite)

ACTIFS NON FINANCIERS (suite)

Collections

Les documents de bibliothèque sont destinés au prêt ou à la consultation courante et font partie des immobilisations corporelles. Compte tenu de leur nature particulière, les documents du fonds patrimonial, décrits à la note 6, sont exclus de la définition des immobilisations corporelles et ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière. Les documents patrimoniaux acquis à l'encontre de paiements sont imputés aux résultats de l'exercice en cours. Les documents patrimoniaux acquis par donation dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives, ainsi que les dons n'ayant pas fait l'objet d'expertise et les documents patrimoniaux acquis par dépôt légal ne sont pas constatés dans les états financiers en raison de leur coût nul.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés selon leur valeur comptable. Quant aux services reçus gratuitement, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. Contributions de la Ville de Montréal

BAnQ, antérieurement la Bibliothèque nationale du Québec, avait signé une entente-cadre le 26 janvier 2004 avec la Ville de Montréal et la ministre de la Culture et des Communications concernant l'acquisition, par la Bibliothèque nationale du Québec, de la collection de la Bibliothèque centrale de Montréal et des ressources matérielles afférentes, de même que la conservation, l'enrichissement et le traitement documentaire de la collection. Cette entente prévoyait également le prêt de personnel de la Ville de Montréal. Le 22 novembre 2021, BAnQ, la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications ont signé une nouvelle entente dont la date d'entrée en vigueur rétroactive était le 1^{er} janvier 2021. Cette entente produira ses effets entre les parties jusqu'au 31 décembre 2025.

La somme versée par la Ville de Montréal correspond au montant de sa contribution après déduction du traitement et des avantages sociaux des employés que celle-ci a prêtés à BAnQ.

4. Frais financiers

	2022	2021
Intérêts sur la dette	4 079 852 \$	4 343 369 \$
Intérêts sur emprunts	145 943	118 307
Intérêts et frais bancaires	27 880	21 089
	4 253 675 \$	4 482 765 \$

5. Fonds patrimonial

Le fonds patrimonial de BAnQ contient deux grandes composantes, soit les collections patrimoniales et les fonds d'archives. Les collections patrimoniales comprennent les catégories suivantes de documents : livres, journaux, revues, enregistrements sonores, partitions, publications numériques et microformes, ainsi que les collections spéciales, particulières par leur rareté, leur support matériel ou leur format, qui comprennent les livres anciens, les estampes, les livres d'artistes et ouvrages de bibliophilie, les reliures d'art, les affiches, les programmes de spectacles, les cartes postales, les cartes géographiques, l'iconographie documentaire et les reproductions d'œuvres d'art. Les collections patrimoniales comprennent également des documents cinématographiques et télévisuels.

Le fonds patrimonial comprend également les archives des ministères et des organismes gouvernementaux depuis le Régime français, les archives judiciaires (1644-1985) et civiles (registres d'état civil, actes notariaux, greffes d'arpenteurs) ainsi que des archives privées (individus, familles, entreprises, industries, commerces, etc.). Aux documents textuels s'ajoutent des photographies, dessins et caricatures, gravures, cartes et plans, photographies aériennes, documents architecturaux, films et vidéos, bandes magnétiques et disques appartenant aux mêmes catégories.

Ces documents patrimoniaux ont une valeur culturelle et historique. Ils sont rassemblés en vue d'être conservés de manière permanente et diffusés. La valeur des documents patrimoniaux acquis par achat par BAnQ au cours de l'exercice s'établit à 447 809 \$ (330 205 \$ en 2021). De plus, la valeur des documents patrimoniaux acquis par donation par BAnQ au cours de l'exercice et dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives s'établit à 346 407 \$ (1 701 095 \$ en 2021).

6. Trésorerie

Au 31 mars 2022, le taux d'intérêt des comptes courants de BAnQ était de 0,4 % (0,15 % en 2021). Afin d'assurer une bonne gestion de la trésorerie, BAnQ utilise aussi un compte bancaire à taux préférentiel pour gérer ses excédents de trésorerie. Le taux d'intérêt de ce compte bancaire était de 0,95 % (0,85 % en 2021).

7. Débiteurs

	2022	2021
Contributions du gouvernement du Québec	347 000 \$	– \$
Contributions de la Ville de Montréal	3 161 767	292 913
Taxes à la consommation à recevoir	915 057	1 660 636
Autres	842 542	552 221
	5 266 366 \$	2 505 770 \$

8. Crédoeurs et charges à payer

	2022	2021
Ville de Montréal (notes 3 et 12)	10 520 353 \$	10 637 184 \$
Fournisseurs	10 197 160	4 752 505
Traitements	5 380 325	3 810 109
Charges sociales	1 510 680	1 610 134
	27 608 518 \$	20 809 932 \$

9. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Les membres du personnel de BAnQ participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés auprès du gouvernement du Québec (RREFQ), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Ils sont administrés par Retraite Québec.

Au 1^{er} janvier 2022, le taux de cotisation au RREGOP est passé de 10,33 % à 10,04 % de la masse salariale admissible et le taux du RRPE et du RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré le même à 12,29 % de la masse salariale admissible. Pour le RREFQ, il y a eu congé de primes pour les années civiles 2015 à 2022 inclusivement.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE. Pour les années civiles 2021 et 2022, le montant de compensation à verser par l'employeur (part des participants et part de l'employeur) qui sera déterminé par Retraite Québec sera basé sur la perte assumée par la caisse des participants au RRPE en raison du transfert de participants en provenance du RREGOP.

Ainsi, BAnQ a estimé un montant de compensation à 6,00 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2022 (6,00 % en 2021).

Les cotisations de BAnQ, y compris le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3 055 919 \$ (3 173 343 \$ en 2021). Les obligations de BAnQ envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2022	2021
Solde au début de l'exercice	3 316 988 \$	3 336 137 \$
Charges de l'exercice	1 229 924	940 007
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 302 583)	(959 156)
Solde à la fin de l'exercice	3 244 329 \$	3 316 988 \$

BAnQ dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie qui engendre des obligations à long terme dont elle assume les coûts en totalité. Les modalités du programme diffèrent selon la catégorie d'emploi et la date d'accumulation des journées de congé (avant ou après le 1^{er} avril 2017). Les fonctionnaires et les professionnels peuvent accumuler les journées non utilisées de congé de maladie auxquelles ils ont droit jusqu'à un maximum de 20 jours. Au 30 septembre, toute journée excédant ce maximum est payable à 100 % avant la fin de l'année civile. Il n'y a aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Les employés cadres n'accumulent pas de journées de congé de

maladie, mais bénéficient de conditions d'utilisation du programme à l'égard des journées accumulées en date de leur promotion, le cas échéant.

Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés fournissent des services à BAnQ, jusqu'à concurrence de 20 jours. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée moyenne d'activité des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

9. Avantages sociaux futurs (suite)

Provision pour congés de maladie (suite)

Pour les professionnels, des dispositions transitoires sont en vigueur jusqu'au 31 mars 2024. Ces dispositions transitoires prévoient notamment les modalités d'utilisation des journées non utilisées de congé de maladie des employés qui excédaient 20 jours au 31 mars 2019. Ce solde résiduel pourra être utilisé comme journées pleinement rémunérées lors d'un départ en préretraite ou dans le cadre du travail jusqu'au 31 mars 2024. À l'échéance de la période transitoire, les journées de congé qui seront toujours inutilisées seront payées à 70%.

Pour les fonctionnaires, les mêmes dispositions transitoires étaient applicables depuis le 1^{er} avril 2017. La période transitoire est venue à échéance le 31 mars 2022. Ainsi, les journées de congé de maladie toujours inutilisées de la banque constituée le 1^{er} avril 2017 seront payables à 70% au cours du prochain exercice.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes, au 31 mars 2022 :

	TAUX D'INDEXATION %		TAUX D'ACTUALISATION %		DURÉE RÉSIDUELLE MOYENNE D'ACTIVITÉ DES SALARIÉS ACTIFS	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
RREGOP	2,50	2,50	De 0,00 à 3,58	De 0,00 à 2,66	De 0 à 13 ans	De 0 à 15 ans
RRPE et RRAS	2,50	2,50	3,17	2,39	10 ans	11 ans

Provision pour vacances

	2022	2021
Solde au début de l'exercice	4 699 911 \$	4 172 115 \$
Charges de l'exercice	3 171 171	3 148 379
Prestations versées au cours de l'exercice	(3 235 278)	(2 620 583)
Solde à la fin de l'exercice	4 635 804 \$	4 699 911 \$

10. Emprunts

BAnQ est autorisée par décret du gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme

auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, jusqu'à concurrence d'un montant total de 119 996 401 \$ (98 704 187 \$ en 2021), aux fins suivantes :

	2022	2021
Maintien des actifs	61 581 417 \$	48 094 281 \$
Centre de collection et de conservation de Montréal	30 084 181	30 084 181
Stratégie culturelle numérique	14 916 690	11 649 340
Ressources informationnelles	9 879 113	6 250 385
Remplacement de mobilier à la Grande Bibliothèque	808 000	808 000
Acquisition de documents numériques	2 727 000	1 818 000
	119 996 401 \$	98 704 187 \$

Les sommes empruntées portent intérêt au taux moyen des acceptations bancaires à un mois, moins 0,10% (taux moyen des acceptations bancaires à un mois, moins 0,10% en 2021).

Au 31 mars 2022, le taux d'intérêt sur les emprunts temporaires s'établit à 0,96% (0,3125% au 31 mars 2021) et le solde de ces emprunts se répartit comme suit :

	2022	2021
Emprunts sur marge de crédit auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Maintien des actifs et stratégie culturelle numérique	21 825 592 \$	44 162 546 \$

11. Dettes

	2022	2021
Emprunts sur les billets à long terme auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Portant intérêt au taux de 1,354%, remboursable par versements annuels de 28 271 \$ jusqu'au 1 ^{er} avril 2021	–	27 966
Portant intérêt au taux de 1,971%, remboursable par versements annuels de 42 181 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2022	–	42 000
Portant intérêt au taux de 2,961%, remboursable par versements annuels de 1 624 767 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2023	3 226 788	4 840 181
Portant intérêt au taux de 2,934%, remboursable par versements annuels de 2 536 487 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2023	5 040 000	7 560 000
Portant intérêt au taux de 3,271%, remboursable par versements annuels de 1 866 679 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2024	5 563 636	7 418 183
Portant intérêt au taux de 2,171%, remboursable par versements annuels de 1 529 945 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2025	4 560 000	6 080 000
Portant intérêt au taux de 2,662%, remboursable par versements annuels de 2 587 594 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2024 et par un versement de 54 339 477 \$ le 1 ^{er} septembre 2025	61 266 704	63 819 483
Portant intérêt au taux de 2,344%, remboursable par versements annuels de 1 478 083 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2026	7 342 376	8 810 851
Portant intérêt au taux de 2,573%, remboursable par versements annuels de 1 314 407 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2027	6 529 318	7 835 182
Portant intérêt au taux de 2,454%, remboursable par versements annuels de 1 732 372 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2027	8 605 558	10 326 670
Portant intérêt au taux de 3,005%, remboursable par versements annuels de 1 433 015 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2028	8 542 200	9 965 900
Portant intérêt au taux de 3,008%, remboursable par versements annuels de 183 008 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2028	1 272 727	1 454 545
Portant intérêt au taux de 2,314%, remboursable par versements annuels de 1 024 128 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2029	7 133 770	8 152 880
Portant intérêt au taux de 1,847%, remboursable par versements annuels de 170 837 \$ jusqu'au 31 mars 2029	1 190 000	1 360 000
Portant intérêt au taux de 1,345%, remboursable par versements annuels de 255 199 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2030	2 032 000	2 286 000
Portant intérêt au taux de 4,926%, remboursable par versements annuels de 317 617 \$ jusqu'au 1 ^{er} avril 2031	3 150 760	3 465 836
Portant intérêt au taux de 2,82% remboursable par versements mensuels de 2 875 605 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2031	25 758 810	–
Portant intérêt au taux de 2,881% remboursable par versements annuels de 508 138 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2031	5 057 500	–
	156 272 147	143 445 677

11. Dettes (suite)

	2022	2021
Emprunts sur les billets à long terme auprès de la Société québécoise des infrastructures		
Portant intérêt au taux de 4,28%, remboursable par versements mensuels de 6 027 \$ jusqu'au 30 avril 2023 incluant les intérêts	76 468 \$	143 946 \$
Portant intérêt au taux de 2,15%, remboursable par versements mensuels de 3 952 \$ jusqu'au 31 juillet 2030 incluant les intérêts	361 504	400 694
Portant intérêt au taux de 2,15%, remboursable par versements mensuels de 3 735 \$ jusqu'au 31 octobre 2030 incluant les intérêts	351 040	387 885
Portant intérêt au taux de 1,95% remboursable par versements mensuels de 1 972 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2025 incluant les intérêts	69 111	91 198
	858 123	1 023 723
	157 130 270 \$	144 469 400 \$

Tous les remboursements du capital et les intérêts des emprunts du fonds des activités financées par le Fonds de financement du Québec décrits ci-dessus sont garantis par une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur chacune des contributions accordées à BAnQ par le ministre de la Culture et des Communications au fur et à mesure que le capital et les intérêts sur les emprunts à long terme deviennent dus et payables en accord avec les modalités de chacun des emprunts,

à l'exception de la dette pour la construction du stationnement au montant de 3 150 760 \$ (3 465 836 \$ en 2021). Les versements effectués au titre des contributions sont transmis directement au Fonds de financement.

Le montant des versements en capital à effectuer sur les dettes au cours des prochains exercices se détaille comme suit :

2023	21 608 512 \$
2024	21 546 264
2025	17 381 348
2026	65 714 743
2027	11 377 066
2028 et suivants	20 892 632
	158 520 565 \$

12. Contributions reportées

	2022	2021
Soldes au début de l'exercice		
Gouvernement du Québec	123 334 283 \$	123 198 093 \$
Ville de Montréal	–	13 734 133
Autres	770 856	1 010 814
	124 105 139	137 943 040
Contributions octroyées au cours de l'exercice		
Gouvernement du Québec	22 577 039	18 962 135
Ville de Montréal	–	–
Autres	78 081	3 000
	22 655 120	18 965 135
Virements aux résultats de l'exercice		
Gouvernement du Québec	(19 248 267)	(18 825 945)
Ville de Montréal	–	(3 096 949)
Autres	(222 906)	(242 958)
	(19 471 173)	(22 165 852)
Remboursement des contributions		
Ville de Montréal (notes 3 et 8)	–	(10 637 184)
Soldes à la fin de l'exercice		
Gouvernement du Québec	126 663 055	123 334 283
Ville de Montréal	–	–
Autres	626 031	770 856
Solde à la fin de l'exercice	127 289 086 \$	124 105 139 \$

13. Immobilisations corporelles

	Terrains	Bâtiments	Stationnement	Mobilier et équipement	Équipements informatiques et de télécommunication	Progiciels développés et logiciels ¹	Documents de bibliothèque et frais de reliure	Améliorations locatives	2022 TOTAL	2021 TOTAL
Coût	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	13 746 483	102 827 665	7 749 078	25 341 267	27 432 823	42 848 444	123 206 893	2 521 134	345 673 787	336 268 833
Acquisitions	–	364 466	–	1 024 201	2 189 989	3 371 392	6 668 333	–	13 618 381	14 266 730
Cessions et radiations	–	–	–	(292)	–	–	(1 640 296)	–	(1 640 588)	(4 861 776)
Solde à la fin de l'exercice	13 746 483	103 192 131	7 749 078	26 365 176	29 622 812	46 219 836	128 234 930	2 521 134	357 651 580	345 673 787
Amortissement cumulé										
Solde au début de l'exercice	–	41 508 947	3 031 494	19 630 341	21 255 931	27 956 834	91 294 474	1 563 026	206 241 047	192 105 131
Amortissement de l'exercice	–	2 771 156	193 727	1 384 508	1 979 543	2 230 602	7 268 560	156 720	15 984 816	15 811 335
Cessions et radiations	–	–	–	(292)	–	–	(1 640 296)	–	(1 640 588)	(1 675 419)
Solde à la fin de l'exercice	–	44 280 103	3 225 221	21 014 557	23 235 474	30 187 436	96 922 738	1 719 746	220 585 275	206 241 047
Valeur comptable nette au 31 mars 2022	13 746 483	58 912 028	4 523 857	5 350 619	6 387 338	16 032 400	31 312 192	801 388	137 066 305	
Valeur comptable nette au 31 mars 2021	13 746 483	61 318 718	4 717 584	5 710 926	6 176 892	14 891 610	31 912 419	958 108		139 432 740

1. Des progiciels développés à l'interne, d'une valeur capitalisée de 3 436 950\$, étaient en voie de réalisation au 31 mars 2022 (765 409\$ au 31 mars 2021).

14. Données supplémentaires concernant les flux de trésorerie

	2022	2021
Intérêts payés	4 102 442 \$	4 392 903 \$
Opérations relatives aux activités d'investissement en immobilisations Acquisition d'immobilisations corporelles présentées dans les créditeurs et les charges à payer	2 643 650 \$	233 062 \$

15. Opérations entre apparentés

BAnQ est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à un contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, à leurs proches parents, ainsi qu'aux entités dont une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du conseil de direction.

BAnQ n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre BAnQ et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités dont ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

16. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, BAnQ est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer adéquatement les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les effets potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. BAnQ est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent BAnQ à un risque de crédit sont composés de la trésorerie et des débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir).

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum puisque celle-ci est investie auprès d'institutions financières réputées.

BAnQ n'est pas exposée à un risque de crédit significatif en ce qui concerne ses débiteurs puisque la majorité de ceux-ci sont des apparentés inclus dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec ou de la Ville de Montréal. Ainsi, le risque de crédit est faible compte tenu de l'assurance élevée du recouvrement de ces débiteurs.

Au cours des exercices clos le 31 mars 2022 et le 31 mars 2021, aucune charge pour créances douteuses n'a été comptabilisée. BAnQ est d'avis que les provisions pour perte de crédit sont suffisantes pour couvrir le risque de non-paiement et estime que la qualité du crédit des actifs financiers qui ne sont ni dépréciés ni en souffrance au 31 mars 2022 est bonne.

La valeur comptable de la trésorerie et des débiteurs représentant l'exposition maximale de BAnQ au risque de crédit se détaille comme suit :

16. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

	2022	2021
Trésorerie	34 989 643 \$	29 390 292 \$
Débiteurs	4 351 309	845 134
	39 340 952 \$	30 235 426 \$

Le classement chronologique des débiteurs, à l'exception de la provision pour créances douteuses, se détaille comme suit :

	2022	2021
Courants	3 161 769 \$	132 952 \$
0 à 30 jours	941 516	477 152
31 à 60 jours	277 069	2 709
61 à 90 jours	44 003	305
91 jours et plus	31 173	338 527
	4 455 530 \$	951 645 \$

La provision pour créances douteuses se détaille comme suit :

	2022	2021
Solde au début de l'exercice	(106 511) \$	(265 284) \$
Charge de l'exercice	–	–
Montants radiés et recouvrés	2 290	158 773
Solde à la fin de l'exercice	(104 221) \$	(106 511) \$

16. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que BAnQ ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que BAnQ ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

BAnQ considère qu'elle détient suffisamment de liquidités et de facilités de crédit pour avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à BAnQ les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre des emprunts à court terme.

Afin d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts à long terme du fonds des opérations, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à BAnQ les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les respecter pour ces emprunts.

Les flux de trésorerie contractuels non actualisés représentant les versements d'intérêts et de capital relativement aux passifs financiers de l'entité se détaillent comme suit :

	MOINS D'UN AN	DE 1 AN À 3 ANS	DE 4 ANS À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Au 31 mars 2022					
Créditeurs et charges à payer	26 097 839 \$	– \$	– \$	– \$	26 097 839 \$
Intérêts courus à payer	403 406	–	–	–	403 406
Provision pour vacances	4 635 803	–	–	–	4 635 803
Emprunts	21 825 592	–	–	–	21 825 592
Dettes	25 134 760	112 736 714	19 529 496	14 732 214	172 133 184
	78 097 400 \$	112 736 714 \$	19 529 496 \$	14 732 214 \$	225 095 824 \$
Au 31 mars 2021					
Créditeurs et charges à payer	19 199 798 \$	– \$	– \$	– \$	19 199 798 \$
Intérêts courus à payer	400 440	–	–	–	400 440
Provision pour vacances	4 699 911	–	–	–	4 699 911
Emprunts	44 162 546	–	–	–	44 162 546
Dettes	21 654 822	58 766 197	72 017 499	7 211 597	159 650 115
	90 117 517 \$	58 766 197 \$	72 017 499 \$	7 211 597 \$	228 112 810 \$

16. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix de marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. BAnQ est exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Pour les dettes, lesquelles portent intérêt à un taux fixe, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur de celles-ci. Toutefois, puisque les dettes sont comptabilisées au coût après amortissement et que BAnQ prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu, elle n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt.

Les emprunts portent intérêt à un taux variable et exposent donc BAnQ à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt. Puisque les intérêts sur les emprunts seront pris en charge par le gouvernement du Québec advenant l'inexécution de ses obligations par BAnQ, celle-ci n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt.

17. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2021 ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2022.

Annexes



1.	Déclaration de services aux citoyens	137
2.	Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants	141
3.	Programmes de soutien aux archives – Subventions accordées en 2021-2022 par organisme	152

Annexe 1

Déclaration de services aux citoyens

Préambule

La Déclaration de services aux citoyens de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (« **BAnQ** ») témoigne de notre engagement à offrir des services de qualité, tenant compte des attentes du public tout en étant en accord avec nos missions, notre vision et nos valeurs. Elle présente nos services offerts tant aux citoyens qu'aux ministères et organismes, les moyens utilisés pour assurer ces services ainsi que nos engagements. Elle marque notre volonté d'améliorer de façon continue la prestation des services mis à la disposition des citoyens ainsi que des ministères et organismes.

La présente déclaration met en œuvre l'article 6 de la *Loi sur l'administration publique*, RLRQ, c. A-6.01, qui exige que tout organisme qui rend des services directs aux citoyens, c'est-à-dire à la population et aux entreprises, publie « une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à la qualité de ses services ».

1. DÉFINITIONS

À moins de mention contraire ou que le contexte n'indique un sens différent, les définitions de l'article 1 de la Directive encadrant le corpus réglementaire (D-1) s'appliquent à la présente déclaration.

De plus, dans le cadre de l'application de la présente politique, on entend par :

- a) « **COMMUNAUTÉ DE BAnQ** » : le personnel employé et cadre, les stagiaires, les dirigeants, les membres du conseil d'administration et des comités statutaires du conseil d'administration, les partenaires syndicaux de même que les usagers de BAnQ;
- b) « **ORGANISME** » : un organisme public ou parapublic québécois;
- c) « **SERVICES AUX CITOYENS** » : les services offerts à la population et aux entreprises, au sens de l'article 6(3) de la *Loi sur l'administration publique*, RLRQ, c. A-6.01;
- d) « **USAGER** » : toute personne, physique ou morale, abonnée ou non, qui utilise les services de BAnQ.

2. OBJECTIFS

La présente politique vise à :

- a) fournir une information claire sur la nature des services offerts et les modes de prestation de services;
- b) encadrer la prestation de services en se dotant d'engagements qualitatifs et de délais chiffrés;
- c) préciser l'approche collaborative préconisée envers les citoyens et les organismes;
- d) faire état du processus de suivi des engagements.

3. CHAMP D'APPLICATION

La présente déclaration s'applique à tout le personnel de BAnQ et touche l'ensemble des services qu'elle offre à la population et aux entreprises québécoises ainsi que les services offerts aux ministères et aux organismes.

Elle s'applique aux services rendus sur place et à distance.

4. CADRE JURIDIQUE

Le cadre juridique de la présente politique est notamment composé de :

- a) la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, RLRQ, c. B-1.v2;
- b) la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, RLRQ, c. G-1.02;
- c) la *Loi sur l'administration publique*, RLRQ, c. A-6.01;
- d) la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1;
- e) la *Loi sur les archives*, RLRQ, c. A-21.1.

Il est complété par les éléments suivants du corpus réglementaire de BAnQ :

- a) le Règlement sur la gestion des commentaires des usagers (R-5);
- b) le Règlement sur le protecteur des usagers (R-2);
- c) le Code des responsabilités des usagers;
- d) le Règlement relativement au Code d'éthique des employés de Bibliothèque et Archives nationales du Québec;
- e) le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants;
- f) la Directive encadrant le corpus réglementaire (D-1).

5. NOS CLIENTÈLES

La présente déclaration s'adresse à la population et aux entreprises québécoises ainsi qu'aux organismes du Québec qui utilisent l'un de nos services.

6. NOTRE MISSION

Nous rassemblons, traitons, conservons et mettons en valeur le patrimoine documentaire québécois et une vaste collection universelle au bénéfice des générations présentes et futures. Nous fournissons également les services d'une bibliothèque publique d'envergure à toute la population du Québec. Grâce au professionnalisme de notre personnel, à nos collections, à nos activités, à nos lieux physiques répartis sur l'ensemble du territoire québécois et à notre présence dans l'univers virtuel, notre institution de mémoire et de savoir offre aux citoyens un accès démocratique à la culture et à la connaissance.

7. NOTRE VISION

Nous avons pour ambition d'être reconnus comme une institution d'avant-garde et de référence vouée à l'enrichissement du savoir et de la culture de la population québécoise. Nous visons à contribuer à son épanouissement culturel, social et économique et à être un lieu de vie citoyen incontournable où se conjuguent de façon dynamique les espaces physiques et virtuels.

8. NOS VALEURS

Les valeurs institutionnelles que nous privilégions et qui orientent nos actions et notre conduite au quotidien sont : l'innovation, l'excellence, l'ouverture, la fierté et l'agilité.

9. NOS PRINCIPAUX SERVICES

9.1 SERVICES AUX CITOYENS

Les principaux services offerts aux citoyens sont les suivants :

- prêt et consultation de documents physiques et numériques;
- Service québécois du livre adapté pour les personnes ayant une déficience perceptuelle;
- services d'information et d'assistance technique à l'utilisation de nos ressources et équipements;
- service d'aide à la recherche documentaire;
- activités d'apprentissage et de formation, activités culturelles, colloques et conférences, publications;
- accès à des espaces aux fonctions variées : de lecture, de consultation de documents, de travail, d'apprentissage, d'expérimentation et de création;
- accès à des équipements technologiques et à une connexion gratuite au Wi-Fi;
- aide à la recherche d'emploi;
- service tarifé de reproduction en format numérique, d'impression et de photocopie;
- accès à des documents à des fins légales et administratives ainsi que leur reproduction;
- création et attribution d'identifiants ISNI (International Standard Name Identifier – norme ISO 27729) aux personnes impliquées dans des chaînes de création, de production, de gestion et de distribution de contenus culturels;
- acquisition d'archives privées et de documents patrimoniaux.

9.2 SERVICES AUX ENTREPRISES, AUX MINISTÈRES ET AUX ORGANISMES

Les principaux services offerts aux entreprises, aux ministères et aux organismes sont les suivants :

- aide-conseil en matière archivistique;
- soutien aux services d'archives privées par le biais de programmes d'aide financière;
- acquisition par versement des archives publiques;
- soutien professionnel et accompagnement-conseil aux bibliothèques;

- activités d'information, de sensibilisation et de formation ;
- production et diffusion de contenu éducatif et culturel ;
- accès à des documents à des fins légales et administratives ainsi que leur reproduction ;
- service de prêt entre bibliothèques ;
- service de prêt de documents à des fins d'exposition ;
- acquisition par dépôt légal du patrimoine documentaire québécois publié ;
- attribution de numéros ISBN (International Standard Book Number) et d'identifiants ISNI (International Standard Name Identifier) ;
- publication de la Bibliographie du Québec ;
- service de catalogage avant publication (CIP) ;
- Service québécois de traitement documentaire (SQTD) ;
- Catalogue des bibliothèques du Québec et système de gestion de prêts entre bibliothèques.

9.3 NOS MODES DE PRESTATION DE SERVICES

Nos services sont accessibles et déployés sur tout le territoire québécois par des moyens variés de communication :

- en personne, dans nos 12 édifices ;
- en ligne : sur notre site Web, sur nos médias sociaux, par des services de médiation numérique et par d'autres modes de communication à distance ;
- par téléphone ;
- par courrier électronique ;
- par courrier postal.

9.4 NOTRE APPROCHE

Nous préconisons une approche basée sur la collaboration.

9.4.1 VOUS POUVEZ COMPTER SUR NOUS POUR :

- vous servir et vous accompagner dans vos démarches avec bienveillance, compétence, courtoisie, respect et diligence ;
- traiter vos demandes en toute impartialité et confidentialité ;
- vous fournir un accès équitable à nos services qui contribue à l'inclusion sociale, notamment grâce à l'abonnement gratuit pour la population québécoise ;
- prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer l'accessibilité à nos services et équipements pour les personnes en situation de handicap ;
- offrir des collections et des activités variées, adaptées à vos besoins, favorisant la créativité, la découverte et l'expérimentation ;

- mettre à votre disposition des installations et des lieux diversifiés, accueillants, confortables et sécuritaires ;
- offrir des collections et des services en ligne accessibles en tout temps ;
- reconnaître votre apport dans l'amélioration continue de nos services en tenant compte de vos commentaires ;
- être à l'écoute de vos attentes en utilisant divers moyens de communication et d'échange.

9.4.2 NOUS COMPTONS SUR VOUS POUR :

- collaborer au maintien de relations harmonieuses avec les membres de la communauté de BAnQ, notamment les autres usagers et les membres du personnel ;
- respecter la législation et le corpus réglementaire de BAnQ, notamment le Code des responsabilités des usagers ;
- adopter une conduite respectueuse envers les collections, les lieux et le matériel mis à votre disposition ;
- fournir les renseignements et les documents nécessaires afin que nous puissions donner suite à vos demandes ;
- nous signaler dès que possible toute modification à vos coordonnées ;
- nous faire part de vos commentaires pour nous aider à améliorer nos services.

10. NOS DÉLAIS DE SERVICE

10.1 SERVICES AUX CITOYENS

Sauf dans des circonstances exceptionnelles, nous nous engageons à respecter les délais suivants :

- répondre à une demande d'information et de référence sur place en **10 minutes** ;
- répondre à une demande d'information et de référence à distance en **3 jours ouvrables** ;
- répondre à une demande de recherche archivistique ou de reproduction de document en **15 jours ouvrables** ;
- répondre à un commentaire formel par écrit en **30 jours** ;
- prendre les appels téléphoniques du numéro principal en **1 minute**.

10.2 SERVICES AUX ENTREPRISES, AUX MINISTÈRES ET AUX ORGANISMES

Sauf dans des circonstances exceptionnelles, nous nous engageons à respecter les délais suivants :

- répondre à une demande d'information d'une bibliothèque ou d'un centre de documentation en **3 jours ouvrables** ;
- analyser un calendrier de conservation soumis par un ministère ou un organisme en **60 jours ouvrables** ;
- répondre à une demande de versement d'archives publiques en **60 jours ouvrables** ;
- répondre à une demande de recherche archivistique ou de reproduction de document en **15 jours ouvrables** ;
- répondre à une demande relative à l'attribution de numéros ISBN en **2 jours ouvrables** ;
- répondre à une demande d'information liée au dépôt légal en **2 jours ouvrables** ;
- fournir le service de catalogage avant publication en **15 jours ouvrables** ;
- publier la Bibliographie du Québec **mensuellement**.

11. SUIVI DE NOS ENGAGEMENTS

Pour garantir la qualité des services, nous sensibilisons notre personnel à l'importance de respecter nos engagements. Nous analysons tous les commentaires provenant des usagers et de notre personnel.

12. POUR NOUS JOINDRE

Nous déployons nos activités dans 12 édifices ouverts à tous à travers le Québec.

Pour toute information, vous pouvez communiquer avec nous :

- par téléphone : 514 873-1100 ou 1 800 363-9028 ;
- par Internet à l'adresse banq.qc.ca/question en remplissant le formulaire en ligne ;
- par la poste à l'adresse suivante :
Services aux usagers
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
475, boulevard De Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 5C4

13. EN CAS D'INSATISFACTION

Vous n'êtes pas satisfait d'un service rendu ? Nous répondons à tout commentaire formulé par écrit dans un délai maximal de 30 jours, tel que stipulé par le Règlement sur la gestion des commentaires des usagers (R-5).

14. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

14.1 DIRIGEANTS ET GESTIONNAIRES

Tout dirigeant et tout gestionnaire a la responsabilité de :

- s'assurer de la mise en œuvre et du respect de la présente déclaration au sein de l'unité administrative dont il est responsable ;
- voir à l'implantation de mesures appropriées afin d'améliorer les services au sein de son unité administrative.

14.2 MEMBRES DU PERSONNEL DE BANQ

Tout membre du personnel a la responsabilité de :

- servir et accompagner les citoyens, les ministères et les organismes dans leurs démarches avec bienveillance, compétence, courtoisie, respect et diligence ;
- traiter les demandes en toute impartialité et confidentialité ;
- dans une perspective d'amélioration continue des services, transmettre à son supérieur immédiat les commentaires formulés verbalement par les citoyens, les ministères et les organismes.

15. RESPONSABLE DE LA POLITIQUE

Le directeur général de la Grande Bibliothèque est responsable de l'application de la présente politique.

16. ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉVISION

16.1 ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur au moment de son adoption par le conseil d'administration.

16.2 RÉVISION

La révision et la mise à jour de la présente politique sont effectuées au besoin, au minimum tous les cinq ans.

Annexe 2

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants

Préambule

1. Définitions
2. Dispositions générales
3. Principes d'éthique et règles générales de déontologie
4. Activités politiques
5. Devoirs et obligations des administrateurs et dirigeants eu égard aux Conflits d'intérêts
 - A) prévention des Conflits d'intérêts
 - B) dénonciation et abstention
 - C) dispenses
 - D) règles particulières pour les administrateurs recommandés par la Ville de Montréal ou la représentant
6. Règles particulières à la rémunération du premier dirigeant et des dirigeants
7. Application du code
8. Processus disciplinaire
9. Registre des adhésions au code et déclarations d'intérêts des administrateurs et dirigeants
10. Entrée en vigueur

Annexe I

Procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts

Annexe II

Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants

Annexe III

Formulaire de déclaration d'intérêts

Préambule

Considérant que les membres du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (ci-après « BAnQ ») doivent se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (ci-après « le Règlement ») adopté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, c. M-30, art. 3.0.1 et 3.0.2) ainsi qu'en vertu de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02, art.15, al. 4);

Considérant que ces lois et le Règlement prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux Administrateurs de BAnQ;

Considérant que les membres du conseil d'administration souhaitent préciser les modalités d'application de ces lois et du Règlement et ajouter à ces normes légales des paramètres additionnels propres à BAnQ;

Considérant qu'aucune des dispositions du présent code ne doit être interprétée comme ayant pour effet de restreindre la portée de ces dispositions législatives ou réglementaires;

Considérant que BAnQ s'est dotée d'outils nécessaires pour assurer la mise en application de ce code;

Les membres du conseil d'administration de BAnQ adoptent le code d'éthique et de déontologie qui suit.

La forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes; l'emploi du masculin a pour but de faciliter la lecture du texte.

1. DÉFINITIONS

1.1 Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- a) « Administrateurs » : les membres du conseil d'administration au sens de la Loi sur BAnQ;
- b) « Conflit d'intérêts » : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle dans laquelle un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser une personne (y compris lui-même et les personnes auxquelles il est lié) au détriment d'une autre ainsi que toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, à l'intégrité ou au jugement d'un Administrateur ou d'un Dirigeant;
- c) « Conseil » : le conseil d'administration de BAnQ;
- d) « Contrat » : comprend un contrat projeté;
- e) « Contrôle » ou « Contrôlent » : détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, y compris

des parts sociales, conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des Administrateurs;

- f) « Dirigeant » : le président-directeur général de BAnQ, qui en est le principal dirigeant, ou toute personne qui assume des responsabilités de direction et qui relève directement du président-directeur général dont l'embauche et les conditions d'emploi sont soumises à l'approbation du Conseil, soit le responsable de la mission de conservation, le responsable de la mission de diffusion et le Conservateur des Archives nationales du Québec;
- g) « Entreprise » : toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques; toutefois, cela ne comprend pas BAnQ ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec BAnQ ni d'incompatibilité avec les objets de BAnQ;
- h) « Entreprise liée » : toute personne morale et toute société à l'égard desquelles BAnQ détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, y compris des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation;
- i) « Information confidentielle » : toute information ayant trait à BAnQ, aux tendances d'une industrie ou d'un secteur ou toute information de nature stratégique qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un Administrateur ou un Dirigeant, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque ou de compromettre la réalisation d'une opération à laquelle BAnQ participe;
- j) « Loi sur BAnQ » : la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (RLRQ, c. B-1.2), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;
- k) « Lois » : la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, c. M-30, art. 3.0.1 et 3.0.2) et la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02, art. 15, al. 4);
- l) « Personnes liées » : les personnes ayant un lien avec un Administrateur ou un Dirigeant par le sang, le mariage, l'union civile, l'union de fait ou l'adoption; Aux fins du présent code, sont également liés à l'Administrateur ou au Dirigeant l'enfant d'une personne ayant un lien avec lui par le mariage,

l'union civile, l'union de fait ou l'adoption, un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit, une personne à laquelle il est associé ou société de personnes dont il est associé, une personne morale dont il détient directement ou indirectement 10 % ou plus d'une catégorie de titres comportant droit de vote, une personne morale qui est contrôlée par lui-même ou par une personne liée au sens de la présente définition ou par un groupe de ces personnes agissant conjointement; toute personne qu'il pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ou avec un tiers, de son statut, de son titre ou autre;

- m) « Premier dirigeant » : le président-directeur général, en excluant expressément les autres Dirigeants;
- n) « Règlement » : le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, c. M-30, art. 3.0.1 et 3.0.2) adopté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif;
- o) « Règles de gouvernance et de régie interne » : le règlement de régie interne adopté par BANQ tel qu'amendé ou modifié de temps à autre;
- p) « Secrétaire du Conseil » : la personne qui exerce cette fonction.

Modifié : RÉS CA-2017-19

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 2.1.** Le présent code a pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de BANQ. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de BANQ, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des Administrateurs et des Dirigeants.
- 2.2.** Le présent code s'applique aux Administrateurs et aux Dirigeants de BANQ. Il s'applique également au Secrétaire du Conseil. Plus précisément, le présent code s'applique lors de l'utilisation de tout outil informatique ou média social par un Administrateur ou un Dirigeant. Dans ce dernier cas, les principes énoncés dans la Politique de BANQ en matière d'utilisation des médias sociaux par les employés s'appliquent, avec les adaptations nécessaires, aux Administrateurs et Dirigeants de BANQ.
- 2.3.** Le présent code est établi conformément aux Lois, au Règlement et aux Règles de gouvernance et de régie interne de BANQ. Il reflète et, le cas échéant, complète les dispositions de ces derniers.

- 2.4.** Aux termes du présent code, le fait d'être membre actif ou dirigeant de la Fondation de BANQ ne peut entraîner un Conflit d'intérêts.

3. PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

- 3.1.** L'Administrateur ou le Dirigeant est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de BANQ. Dans le cadre de son mandat, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objectifs assignés à BANQ par la Loi sur BANQ et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État. Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité. Il doit entretenir à l'égard de toute personne et de BANQ des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.
- 3.2.** L'Administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur BANQ, les Lois et le Règlement ainsi que ceux établis par le présent code. Le Dirigeant est également tenu de respecter ces règles dans la mesure où elles lui sont applicables. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent aux Administrateurs et Dirigeants. Ils doivent, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.
L'Administrateur ou le Dirigeant qui représente BANQ ou qui, à la demande de BANQ, exerce des fonctions d'Administrateur ou de Dirigeant dans un autre organisme ou une Entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.
Modifié : RÉS CA-2017-19
- 3.3.** Dans l'exercice de ses fonctions, l'Administrateur ou le Dirigeant doit maintenir à jour ses connaissances et exercer un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de BANQ. Il a le devoir de prendre connaissance du présent code, des lois et des règlements applicables ainsi que des politiques, directives et règles fixées par BANQ, d'en promouvoir le respect et de s'y conformer.
- 3.4.** L'Administrateur ou le Dirigeant doit consacrer le temps nécessaire à la maîtrise des dossiers soumis au Conseil et à ses comités.
- 3.5.** L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter la mission de BANQ

et se tenir bien informé sur ses activités. Sa présence à des activités organisées par BAnQ assure une rétroaction informée sur les dossiers de BAnQ.

- 3.6.** L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit pas confondre les biens de BAnQ avec les siens ; il ne doit pas utiliser à son profit ou au profit de tiers les biens de BAnQ ni l'Information confidentielle obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après qu'il a cessé d'occuper ses fonctions.
- 3.7.** L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit rechercher, dans l'exercice de ses fonctions, que l'intérêt de BAnQ à l'exclusion de son propre intérêt et de celui de tiers.
- 3.8.** L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, directement ou indirectement, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même, pour une Personne liée ou pour un tiers. Il ne peut pas non plus accorder une faveur ou un avantage indu à un tiers. Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autres que ceux d'une valeur modeste et d'usage. Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donneur ou remis à l'État.
- 3.9.** L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.
- 3.10.** L'Administrateur ou le Dirigeant se doit de respecter les restrictions et d'appliquer les mesures de protection au regard de l'Information confidentielle. Il ne doit communiquer de l'Information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître. Il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès.
- 3.11.** L'Administrateur ou le Dirigeant est tenu à la discrétion quant à toute Information confidentielle dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue. En outre, les délibérations du Conseil, les positions défendues par ses membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.
- 3.12.** L'Administrateur ou le Dirigeant qui assume des obligations vis-à-vis d'autres entités peut parfois se trouver en situation de Conflits d'intérêts. Dans le cas où le présent code ne prévoit pas la situation,

il doit déterminer si son comportement respecte ce à quoi BAnQ peut raisonnablement s'attendre d'un Administrateur ou d'un Dirigeant dans ces circonstances. Il doit également déterminer si une personne raisonnablement bien informée conclurait que ses intérêts dans l'autre entité risquent d'influencer ses décisions et de nuire à son objectivité et à son impartialité dans l'exercice de ses fonctions à BAnQ.

- 3.13.** Dans un délai raisonnable après son entrée en fonction, un Administrateur ou un Dirigeant doit organiser ses affaires personnelles de manière à ce qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions, et à éviter les intérêts incompatibles avec les intérêts de BAnQ ou les Conflits d'intérêts entre ses intérêts personnels et les obligations liées à ses fonctions. Il doit prendre, le cas échéant, toute mesure nécessaire pour se conformer aux dispositions du présent code.
- 3.14.** L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, dans l'exercice de ses fonctions, traiter avec une personne qui a cessé d'être Administrateur ou Dirigeant de BAnQ depuis moins d'un an si cette dernière agit pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle BAnQ est partie et sur laquelle cette personne détient de l'information non disponible au public.
- 3.15.** Après avoir cessé d'exercer ses fonctions, nul Administrateur ou Dirigeant ne doit divulguer une Information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'Information confidentielle non disponible au public concernant BAnQ ou un autre organisme ou Entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions.
Dans l'année qui suit cette date, il lui est interdit d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle BAnQ est partie et sur laquelle il détient de l'Information confidentielle non disponible au public.
- 3.16.** L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations partisans.
- 3.17.** Le président du Conseil, le Premier dirigeant ou le Dirigeant doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

4. ACTIVITÉS POLITIQUES

- 4.1. Le Premier dirigeant qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique électorale doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif. Tout autre Administrateur de BAnQ qui a une telle intention doit en informer le président du Conseil. Un Dirigeant, à l'exception du Premier dirigeant, doit quant à lui en informer le président du Conseil et le Premier dirigeant.
- 4.2. Le président du Conseil ou le Premier dirigeant qui veut se porter candidat à une charge publique électorale doit se démettre de ses fonctions.
- 4.3. L'Administrateur de BAnQ autre que le président du Conseil ou le Premier dirigeant qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale ou de député à la Chambre des communes du Canada dont l'exercice sera probablement à temps plein ou partiel doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
- 4.4. L'Administrateur de BAnQ autre que le président du Conseil ou le Premier dirigeant qui veut se porter candidat à une charge publique électorale non visée à l'article 4.3 dont l'exercice sera probablement à temps plein ou à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
- 4.5. L'Administrateur de BAnQ autre que le président du Conseil ou le Premier dirigeant qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 4.3 ou 4.4 du présent code a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le trentième jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le trentième jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.
- 4.6. L'Administrateur, autre que le président du Conseil, qui est élu à une charge de député à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des communes du Canada et qui accepte son élection doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'Administrateur public de BAnQ.

Modifié : RÉ S CA-2017-19

5. DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS EU ÉGARD AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS

A) PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

- 5.1. L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations liées à ses fonctions ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec une loyauté sans partage. L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se trouver dans une situation où lui ou une Personne liée pourrait tirer, directement ou indirectement, profit d'un Contrat conclu par BAnQ ou de l'influence du pouvoir de décision de cet Administrateur ou Dirigeant, selon le cas, en raison des fonctions qu'il occupe au sein de BAnQ. Le Premier dirigeant de BAnQ ou le Dirigeant doit également éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer à ses fonctions à BAnQ le temps et l'attention que requiert leur exercice normal.
- 5.2. Le Premier dirigeant de BAnQ ou le Dirigeant ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une Entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de BAnQ. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 5.3, 5.4, 5.6 et 5.9 s'appliquent. Tout autre Administrateur ayant un intérêt dans une Entreprise doit, sous peine de révocation, se conformer aux dispositions des articles 5.3, 5.4, 5.6 et 5.9.
- ### B) DÉNONCIATION ET ABSTENTION
- 5.3. L'Administrateur ou le Dirigeant qui :
- a) est partie à un Contrat avec BAnQ ; ou
 - b) a un intérêt direct ou indirect dans une Entreprise partie à un Contrat avec BAnQ ou est administrateur ou dirigeant ou employé de cette Entreprise ;
- doit divulguer par écrit au président du Conseil la nature et l'étendue de son intérêt. Il en est de même de l'Administrateur ou du Dirigeant qui a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le Conseil.

L'Administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question. Ce fait doit être consigné au procès-verbal des délibérations du Conseil.

5.4. La divulgation requise à l'article 5.3 se fait, dans le cas d'un Administrateur, lors de la première réunion :

- a) au cours de laquelle le Contrat ou la question est à l'étude ;
- b) suivant le moment où l'Administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le Contrat ou la question en acquiert un ;
- c) suivant le moment où l'Administrateur acquiert un intérêt dans le Contrat déjà conclu ; ou
- d) suivant le moment où devient Administrateur toute personne ayant un intérêt dans un Contrat ou une question sous étude.

5.5. Le Dirigeant qui n'est pas Administrateur doit effectuer la divulgation requise à l'article 5.3 immédiatement après :

- a) avoir appris que le Contrat ou la question a été ou sera à l'étude lors d'une réunion ;
- b) avoir acquis l'intérêt, s'il l'acquiert après la conclusion du Contrat ou la prise de décision ; ou
- c) être devenu Dirigeant, s'il le devient après l'acquisition de l'intérêt.

Le Dirigeant ne peut tenter d'aucune façon d'influencer la décision des Administrateurs.

5.6. L'Administrateur ou le Dirigeant doit effectuer la divulgation requise à l'article 5.3 dès qu'il a connaissance d'un Contrat visé par cet article qui, dans le cadre des activités normales de BAnQ, ne requiert pas l'approbation des Administrateurs.

Modifié : RÉ S CA-2017-19

5.7. Les articles 5.3 à 5.6 s'appliquent également lorsque l'intérêt est détenu par une Personne liée à l'Administrateur ou au Dirigeant.

5.8. L'Administrateur ou le Dirigeant doit dénoncer par écrit au président du Conseil les droits qu'il peut faire valoir contre BAnQ, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

5.9. L'Administrateur ou le Dirigeant doit remettre au président du Conseil, dans les trente (30) jours de sa nomination et avant le 30 septembre de chaque année, une déclaration en la forme revue de temps à autre par BAnQ contenant les informations suivantes :

- a) le nom de toute Entreprise publique dont il détient plus d'un pour cent (1%) des valeurs mobilières ou des biens, y compris des parts sociales ;
- b) le nom de toute Entreprise privée dont il détient plus de dix pour cent (10%) des valeurs mobilières ou des biens, y compris des parts sociales ;
- c) le nom de toute Entreprise pour laquelle il exerce des fonctions ou dans laquelle il a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif ;
- d) le nom de son employeur et de la personne morale, de la société de personnes ou de l'Entreprise dont il est propriétaire, actionnaire, administrateur, dirigeant ou contrôleur ; et,
- e) à l'exception de la Fondation de BAnQ, le nom de toute association ou toute Entreprise œuvrant dans un domaine lié à BAnQ dans laquelle il exerce des fonctions d'administrateur ou de dirigeant ou une influence significative ainsi que les objectifs visés par cette association ou cette Entreprise.

L'Administrateur ou le Dirigeant qui n'est concerné par aucune des dispositions des paragraphes a) à e) doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du Conseil.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit également produire une telle déclaration dans les trente (30) jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

5.10. Le vote d'un Administrateur donné en contravention des dispositions du présent code ou alors que l'Administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 5.9 ne peut être déterminant.

5.11. Le président du Conseil remet les déclarations reçues en application des articles 5.3 à 5.9 au Secrétaire du Conseil de BAnQ qui les tient à la disposition du comité de gouvernance et d'éthique si requis dans le cadre de l'exercice de son mandat.

De plus, le Secrétaire du Conseil de BAnQ avise le président du Conseil et le comité de gouvernance et d'éthique de tout manquement aux obligations prévues aux articles 5.3 à 5.9 dès qu'il en a connaissance.

5.12. L'Administrateur ou le Dirigeant peut aviser le Secrétaire du Conseil de BAnQ à l'avance qu'il souhaitera se retirer des discussions du Conseil ou d'un comité si y sont abordées les activités de certaines sociétés ou autres entités.

Modifié : RÉ S CA-2017-19

5.13. Dans tous les cas où un sujet peut susciter un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un Administrateur ou d'un Dirigeant ou si le Conseil ou un comité aborde des questions concernant une société ou entité déclarée par l'Administrateur ou le Dirigeant conformément à l'article 5.12, le Secrétaire du Conseil applique la procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts prévue à l'annexe I du présent code.

5.14. L'Administrateur qui est membre du comité de vérification du Conseil ne peut avoir un intérêt dans BAnQ. Il ne peut, en outre, accepter de BAnQ des honoraires en contrepartie de consultation, de services-conseils ou tout autre service semblable.

C) DISPENSES

5.15. Le présent code ne s'applique pas :

- a) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'Administrateur ou le Dirigeant ne participe ni directement ni indirectement ;
- b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans aucun droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition ;
- c) à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être éligible comme Administrateur d'une personne morale ;
- d) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'Administrateur qui n'exerce pas une fonction à temps plein au sein de BAnQ ;
- e) à un Contrat d'assurance responsabilité des Administrateurs ; ou
- f) à la détention de titres émis ou garantis par un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

5.16. Le présent code n'a pas pour effet d'empêcher le Premier dirigeant ou un Dirigeant de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de BAnQ par lesquelles il serait visé.

D) RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LES ADMINISTRATEURS RECOMMANDÉS PAR LA VILLE DE MONTRÉAL OU LA REPRÉSENTANT

5.17. Outre les situations de Conflits d'intérêts directs ou indirects qu'il doit éviter et dénoncer, ne constitue pas un Conflit d'intérêts en vertu du présent code le fait pour l'Administrateur membre d'office à titre de bibliothécaire en chef de la Ville de Montréal

ou pour les deux Administrateurs recommandés par la Ville de Montréal, membres du Conseil conformément à l'article 4.1 de la Loi sur BAnQ (RLRQ, c. B-1.2.), de participer à toute délibération du Conseil de BAnQ sur toute matière touchant les intérêts de la Ville de Montréal et de ses bibliothèques à condition que cet Administrateur ne siège pas au conseil municipal ou au Comité exécutif de la Ville de Montréal.

Toutefois, lors de toute discussion ou délibération touchant une matière faisant l'objet de négociations entre BAnQ et la Ville, l'Administrateur recommandé par la Ville doit se retirer.

Modifié : RÉS CA-2017-19

6. RÈGLES PARTICULIÈRES À LA RÉMUNÉRATION DU PREMIER DIRIGEANT ET DES DIRIGEANTS

6.1. Le Premier dirigeant ou le Dirigeant qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir pendant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement ou il peut continuer de recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

6.2. Le Premier dirigeant ou le Dirigeant qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

7. APPLICATION DU CODE

7.1. L'Administrateur et le Dirigeant s'engagent à prendre connaissance du présent code et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Ils doivent de plus confirmer annuellement leur adhésion au code.

En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'Administrateur et au Dirigeant de consulter le comité de gouvernance et d'éthique.

7.2. Dans les trente (30) jours de l'adoption du présent code par le Conseil, chaque Administrateur ou Dirigeant doit remettre au président du Conseil et au secrétaire général de BAnQ la déclaration d'adhésion contenue à l'annexe II. Chaque nouvel Administrateur ou Dirigeant doit faire de même dans les trente (30) jours de sa nomination à ce poste.

7.3. Le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour l'application du présent code à l'égard du président du Conseil, des Administrateurs et du Premier dirigeant.

7.4. Le président du Conseil est l'autorité compétente à l'égard de tout Dirigeant nommé par BAnQ et du Secrétaire du Conseil.

7.5. Le comité de gouvernance et d'éthique peut recommander au Conseil, aux conditions qu'il détermine, de dispenser un Administrateur ou un Dirigeant d'une ou de plusieurs dispositions du présent code, s'il est d'avis que cette dispense ne porte pas atteinte à l'objet du présent code décrit à l'article 2.1, et que les dispositions de la Loi sur BAnQ et du Règlement sont respectées. Le Secrétaire du Conseil appuie le comité dans cette fonction.

Modifié : RÉS CA-2017-19

7.6. Le comité de gouvernance et d'éthique peut donner des avis aux Administrateurs et aux Dirigeants sur l'interprétation des dispositions du présent code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter un avis aux termes contenus dans la demande.

7.7. Le comité de gouvernance et d'éthique doit :

- a) réviser annuellement le présent code et soumettre toute modification au Conseil pour approbation ;
- b) engager et encadrer le processus d'élaboration et d'évaluation du code d'éthique et de déontologie ;

- c) assurer la formation et l'information des Administrateurs et Dirigeants quant au contenu et aux modalités d'application du présent code ;
- d) donner son avis et fournir son soutien au Conseil et à tout Administrateur ou Dirigeant confronté à une situation problématique ;
- e) traiter toute demande d'information relative au présent code ;
- f) faire enquête sur toute irrégularité au présent code, de sa propre initiative ou sur réception d'allégations.

7.8. Le comité de gouvernance et d'éthique peut consulter des conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos, ainsi qu'en recevoir des avis.

7.9. Le comité de gouvernance et d'éthique et l'autorité compétente concernée préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Ils ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

7.10. Le Secrétaire du Conseil assiste le comité de gouvernance et d'éthique et le président du Conseil dans leurs travaux concernant l'application du présent code.

Il tient des archives où il conserve notamment les déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs en matière d'éthique et de déontologie. En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par l'Administrateur ou le Dirigeant en application du présent code.

7.11. L'Administrateur ou le Dirigeant qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent code, y compris une utilisation ou une communication irrégulière d'information confidentielle ou un Conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer au comité de gouvernance et d'éthique.

Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir l'information suivante :

- a) l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation ;
- b) la description de la violation ;
- c) la date ou la période de survenance de la violation ;
- d) une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

7.12. Un Administrateur ou un Dirigeant de BAnQ peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un Administrateur ou un Dirigeant auprès de l'autorité compétente.

- 7.13.** Afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'autorité compétente peut relever provisoirement de ses fonctions l'Administrateur ou le Dirigeant (celui-ci avec rémunération) à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.
- 7.14.** Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un Administrateur ou à un Dirigeant, le comité de gouvernance et d'éthique est chargé de recueillir toute information pertinente. Il fait rapport de ses constatations à l'autorité compétente concernée et lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu.
- 7.15.** Un Administrateur ou un Dirigeant ne contrevient pas aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis favorable du comité de gouvernance et d'éthique, aux conditions suivantes :
- l'avis a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent ;
 - l'avis a été déposé auprès du Conseil ;
 - les faits pertinents ont tous été dévoilés au comité de gouvernance et d'éthique de façon exacte et complète ; et
 - l'Administrateur ou le Dirigeant s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis.

8. PROCESSUS DISCIPLINAIRE

- 8.1.** Sur conclusion d'une contravention à la Loi, au Règlement ou au présent code, l'autorité compétente impose l'une ou l'autre des sanctions suivantes :
- s'il s'agit d'un Dirigeant, toute sanction appropriée, laquelle peut aller jusqu'au congédiement ;
 - s'il s'agit d'un Administrateur, la réprimande, la suspension d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 7.3, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un Administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier ; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut

immédiatement suspendre l'Administrateur public pour une période d'au plus trente (30) jours.

- 8.2.** L'autorité compétente fait part à l'Administrateur ou au Dirigeant des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée. L'Administrateur ou le Dirigeant peut, dans les sept (7) jours qui suivent la communication de ces manquements, fournir ses commentaires au comité de gouvernance et d'éthique. Il peut également demander d'être entendu par le comité à ce sujet.
- 8.3.** Dans le cas d'une contravention à l'article 5.2, l'autorité compétente constate par écrit la révocation du contrevenant.
- 8.4.** L'Administrateur ou le Dirigeant doit rendre compte des profits qu'il a réalisés ou de l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent code et les remettre à BAnQ.

9. REGISTRE DES ADHÉSIONS AU CODE ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

- 9.1.** Le secrétaire général de BAnQ garde et maintient à jour le registre des adhésions au présent code et les déclarations d'intérêts des Administrateurs et des Dirigeants ainsi que des manquements, mesures disciplinaires, sanctions et autres décisions prises envers un Administrateur ou un Dirigeant au regard du présent code.
- 9.2.** Les déclarations d'intérêts, leurs mises à jour et le registre prévu par l'article 9.1 du présent code sont des documents confidentiels et non accessibles.

10. ENTRÉE EN VIGUEUR

- 10.1.** Le présent code est entré en vigueur par résolution du Conseil le 22 septembre 2016. Il remplace le Règlement sur le Code d'éthique des Administrateurs publics de BAnQ, adopté le 31 janvier 2006. Il a fait l'objet de modifications le 28 juin 2017.

Adopté le 22 septembre 2016

Modifié le 28 juin 2017

Annexe I

Procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts

De façon à gérer les situations potentielles de Conflit d'intérêts, la procédure ci-après décrite est suivie par le secrétaire général de BAnQ :

1. Lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil ou d'un comité comporte la possibilité d'un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un Administrateur de BAnQ, si le sujet concerne une entité ou société au sujet de laquelle l'Administrateur a déclaré ne pouvoir participer aux délibérations, le Secrétaire :
 - a) doit en informer le président dès qu'il en a la connaissance ;
 - b) expédie une note à cet effet à l'Administrateur concerné ou l'avise verbalement ;
 - c) ne transmet pas à l'Administrateur concerné les documents relatifs à ce sujet et note cette mesure à son dossier ;
 - d) consigne au mémoire des délibérations de la réunion le fait que ce membre du Conseil s'est retiré de la réunion ou s'est abstenu de participer à la discussion ou à un vote éventuel en raison de ses intérêts ;
 - e) extrait le passage sur le sujet du mémoire de délibérations de la réunion concernée avant de le transmettre à l'Administrateur concerné.
2. En tout temps ou lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil ou d'un comité entraîne un Conflit d'intérêts ou une apparence de Conflit d'intérêts concernant un Administrateur, ce dernier doit en aviser le Secrétaire du Conseil qui applique les dispositions ci-dessus chaque fois que ce sujet revient à l'ordre du jour d'une réunion.
3. Lorsqu'un sujet abordé en séance peut avoir un lien personnel, familial ou d'affaires avec un membre du Conseil, ce dernier doit le signaler. Le Secrétaire du Conseil en fait alors mention au mémoire de délibérations, de même que du fait que ce membre du Conseil se retire de la réunion ou s'abstient de participer à la discussion et au vote éventuel.
4. Dans l'éventualité d'un désaccord sur la nécessité de prendre les dispositions prévues aux présentes, un membre du Conseil peut en discuter avec le président du Conseil ou avec le Conseil.

Annexe II

Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants

Je, soussigné(e) _____ (Administrateur ou Dirigeant de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, ci-après « BAnQ »), déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ainsi que du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, le _____, et en comprendre le sens et la portée.

Par la présente, je me déclare lié(e) à BAnQ par chacune des dispositions du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec tout comme s'il s'agissait d'un engagement contractuel de ma part.

Signée à _____, le _____

Administrateur / Dirigeant

Annexe III

Formulaire de déclaration d'intérêts

BAnQ prend les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les Administrateurs et les Dirigeants dans le cadre de l'application du présent code.

AVERTISSEMENT

Le déclarant, pour comprendre la portée de ses obligations, devrait se référer au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) (ci-après, le « code d'éthique ») et, en particulier, aux notions d'entreprise et d'intérêt telles qu'elles sont précisées à l'article 5.9 du code d'éthique.

1. Je, _____ (Administrateur ou Dirigeant de BAnQ), déclare les intérêts suivants :

a. Le nom de toute Entreprise publique dans laquelle je détiens plus d'un pour cent (1%) des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales : _____

b. Le nom de toute Entreprise privée dans laquelle je détiens plus de dix pour cent (10%) des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales : _____

c. Le nom de toute Entreprise pour laquelle j'exerce des fonctions ou dans laquelle j'ai un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif :

d. Le nom de mon employeur ou la personne morale ou l'Entreprise dont je suis propriétaire, actionnaire, administrateur, dirigeant ou contrôleur : _____

e. Le nom de toute association, y compris toute entreprise culturelle, dans laquelle j'exerce des fonctions d'Administrateur ou de Dirigeant ou une influence significative ainsi que les objets visés par cette association ou cette entreprise :

ou

f. les dispositions de l'article 5.9. a) à e) ne s'appliquent pas à mon cas. (Parapher ici : _____)

2. Je demande un avis sur les questions suivantes et une recommandation sur les mesures appropriées afin d'assurer le respect du code d'éthique : _____

Signature : _____

Fonction : _____

Date : _____

Annexe 3

Programmes de soutien aux archives – Subventions accordées en 2021-2022 par organisme

Soutien au traitement des archives

ORGANISME	SUBVENTION ACCORDÉE
01- Bas-Saint-Laurent	8 220,00 \$
Les Amis des Jardins de Métis	8 220,00 \$
02- Saguenay–Lac-Saint-Jean	32 586,00 \$
Société d'histoire du Lac-Saint-Jean	9 030,00 \$
Société historique du Saguenay	13 056,00 \$
La Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Bon-Conseil de Chicoutimi	10 500,00 \$
03- Capitale-Nationale	50 677,00 \$
Centre d'archives régional de Portneuf inc.	13 894,00 \$
Pôle culturel du Monastère des Ursulines	14 000,00 \$
Le Monastère des Augustines	12 950,00 \$
Corporation du Centre d'archives régional de Charlevoix	9 833,00 \$
04- Mauricie	9 426,00 \$
Appartenance Mauricie Société d'histoire régionale	9 426,00 \$
05- Estrie	17 930,00 \$
Musée d'histoire de Sherbrooke	7 040,00 \$
Centre d'archives Mgr-Antoine-Racine	5 890,00 \$
Société historique de Stanstead (Musée Colby-Curtis)	5 000,00 \$
06- Montréal	52 703,00 \$
Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal	9 303,00 \$
Service des archives et de gestion des documents de l'Université du Québec à Montréal	14 000,00 \$
L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal	7 020,00 \$
Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame	5 000,00 \$
Le Musée McCord Stewart	8 380,00 \$
Université McGill	9 000,00 \$

ORGANISME	SUBVENTION ACCORDÉE
07- Outaouais	13 985,00 \$
Centre régional d'archives de l'Outaouais	13 985,00 \$
08- Abitibi-Témiscamingue	5 000,00 \$
Société d'histoire et de généalogie de Val-d'Or	5 000,00 \$
09- Côte-Nord	–
10- Nord-du-Québec	–
11- Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	5 670,00 \$
Musée de la Gaspésie	5 670,00 \$
12- Chaudière-Appalaches	7 500,00 \$
Centre d'archives de la région de Thetford	7 500,00 \$
13- Laval	12 000,00 \$
Centre d'archives de Laval	12 000,00 \$
14- Lanaudière	–
15- Laurentides	13 940,00 \$
Ville de Blainville	5 000,00 \$
Histoire et Archives Laurentides (Société d'histoire de la Rivière-du-Nord)	8 940,00 \$
16- Montérégie	13 982,00 \$
Société historique et culturelle du Marigot	5 720,00 \$
Association canadienne d'histoire ferroviaire	8 262,00 \$
17- Centre-du-Québec	10 681,00 \$
Société d'histoire de Drummond	10 681,00 \$
TOTAL	254 300,00 \$

Soutien aux archives privées

ORGANISME	SUBVENTION ACCORDÉE
01- Bas-Saint-Laurent	55 785,01 \$
Société historique et de généalogie de la Côte-du-Sud	34 732,38 \$
Centre d'archives de la région de Rivière-du-Loup	21 052,63 \$
02- Saguenay–Lac-Saint-Jean	127 631,68 \$
Société d'histoire du Lac-Saint-Jean	35 488,64 \$
Société d'histoire et de généalogie Maria-Chapdelaine	33 094,16 \$
Société d'histoire Domaine-du-Roy	21 052,63 \$
Société historique du Saguenay	37 996,25 \$
03- Capitale-Nationale	78 938,84 \$
Corporation du Centre d'archives régional de Charlevoix	21 052,63 \$
Centre d'archives régionale de Portneuf inc.	21 052,63 \$
Le monastère des Augustines	36 833,58 \$
04- Mauricie	–
05- Estrie	109 788,46 \$
Centre de ressources pour l'Étude des Cantons-de-l'Est	34 606,69 \$
Musée d'histoire de Sherbrooke	39 192,44 \$
Centre d'archives Mgr-Antoine-Racine	35 989,33 \$
06- Montréal	100 920,05 \$
Musée McCord d'histoire canadienne	33 362,31 \$
Service des archives Archives juives canadiennes Alex Dworkin	21 052,63 \$
Centre Canadien d'Architecture	30 452,48 \$
Les Sœurs grises de Montréal	16 052,63 \$
07- Outaouais	35 863,63 \$
Centre d'archives de l'Outaouais	35 863,63 \$
08- Abitibi-Témiscamingue	89 796,75 \$
Société d'histoire d'Amos	34 564,79 \$
La Société d'histoire et de généalogie de Val-d'Or	21 052,63 \$
Société d'histoire du Témiscamingue	34 179,33 \$

ORGANISME	SUBVENTION ACCORDÉE
09- Côte-Nord	21 052,63 \$
La Société historique de la Côte-Nord	21 052,63 \$
10- Nord-du-Québec	21 052,63 \$
Société d'histoire régionale de Chibougamau	21 052,63 \$
11- Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	55 229,86 \$
Musée de la Gaspésie	21 052,63 \$
Centre d'archives régional des Îles	34 177,23 \$
12- Chaudière-Appalaches	31 711,52 \$
Centre d'archives de la région de Therford	31 711,52 \$
13- Laval	31 481,08 \$
Centre d'archives de Laval	31 481,08 \$
14- Lanaudière	53 576,98 \$
Société d'histoire de Joliette De Lanaudière	21 052,63 \$
Corporation du centre régional d'Archives de Lanaudière	32 524,35 \$
15- Laurentides	67 512,31 \$
La Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides	36 531,91 \$
Histoire et archives Laurentides	30 980,40 \$
16- Montérégie	202 631,24 \$
Société d'histoire de la Haute-Yamaska	32 574,63 \$
La Société historique du Comté de Broome	21 052,63 \$
Association canadienne d'histoire ferroviaire	35 995,62 \$
Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe	38 320,97 \$
Société d'histoire Pierre-de-Saurel	38 459,23 \$
Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges	36 228,16 \$
17- Centre-du-Québec	57 027,33 \$
Société d'histoire de Drummond	35 974,69 \$
Centre d'Archives Régionales Séminaire de Nicolet	21 052,64 \$
TOTAL	1 140 000,00 \$

Photos :

BAnQ : p. 35

Christian Blais : p. 18, 19 (à gauche) et 56

JedLab : p. 64 et 65

Michel Legendre : p. 11 et 42

Frédérique Ménard-Aubin : p. 9

Shutterstock : p. 48

Stéphane Viau : p. 62 et 67

Illustrations :

Mathilde Corbeil : p. 23

Frédéric Lemelin : p. 24 et 25

**Vous trouverez à banq.qc.ca
une version électronique de ce rapport annuel d'activités.**

Ce document a été réalisé par la Direction des communications
de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

ISSN 2560-9904 (imprimé)

ISSN 2560-9912 (en ligne)

Ce document est imprimé sur du papier fabriqué au Québec
contenant 100 % de fibres recyclées postindustrielles,
certifié Choix environnemental ainsi que FSC Mixte
à partir d'énergie biogaz.

Au sujet de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)
rassemble trois piliers voués à l'enrichissement du savoir
et de la culture de tous les Québécois.

La **Bibliothèque nationale** acquiert, traite et conserve
l'ensemble de l'édition québécoise, tout en assurant
la mise en valeur des collections patrimoniales
qu'elle a constituées auprès du plus grand nombre.

Les **Archives nationales** assurent la conservation
d'archives publiques et privées et en facilitent l'accès
à travers 10 centres répartis sur tout le territoire
québécois, en plus d'encadrer les organismes publics
dans la gestion de leurs documents.

La **Grande Bibliothèque**, située au cœur de la métropole,
est un lieu de rendez-vous culturel permettant un accès
libre et gratuit à la plus grande collection de livres
et de documents en français en Amérique. En tant que
bibliothèque publique de tous les Québécois, elle propose
également de nombreuses ressources numériques.

BAnQ participe activement au rayonnement de la culture
québécoise dans l'univers numérique.

banq.qc.ca



1. Photo : Stéphane Viau. 2. Détail d'une illustration de Jimmy Beaulieu dans l'exposition *BAnQ sort de ses murs*. 3. Photo : Stéphane Viau. 4. Détail d'une illustration de Mathieu Potvin dans l'exposition *BAnQ sort de ses murs*. 5. Photo : Stéphane Viau. 6. Photo : Michel Legendre. 7. Illustration : Mathilde Corbeil. 8. Photo : Stéphane Viau. 9. Photo : Michel Legendre. 10. Photo : Stéphane Viau. 11. Détail d'une illustration de Jimmy Beaulieu dans l'exposition *BAnQ sort de ses murs*. 12. Photo : Christian Blais.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Région de Montréal : 514 873-1100

Sans frais (au Québec) : 1 800 363-9028

MONTRÉAL

Archives nationales à Montréal

535, avenue Viger Est
Montréal (Québec) H2L 2P3

Bibliothèque nationale (site Rosemont)

2275, rue Holt
Montréal (Québec) H2G 3H1

Grande Bibliothèque

475, boulevard De Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 5C4

QUÉBEC

Archives nationales à Québec

Pavillon Louis-Jacques-Casault
Campus de l'Université Laval
1055, avenue du Séminaire
Québec (Québec) G1V 5C8
418 643-8904

EN RÉGION

Archives nationales à Gaspé

80, boulevard de Gaspé
Gaspé (Québec) G4X 1A9
1 800 363-9028, poste 6573

Archives nationales à Gatineau

855, boulevard de la Gappe
Gatineau (Québec) J8T 8H9
819 568-8798

Archives nationales à Rimouski

337, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 1P4
418 727-3500

Archives nationales à Rouyn-Noranda

27, rue du Terminus Ouest
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2P3
819 763-3484

Archives nationales à Saguenay

930, rue Jacques-Cartier Est,
bureau C-103
Saguenay (Québec) G7H 7K9
418 698-3516

Archives nationales à Sept-Îles

700, boulevard Laure, bureau 190
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y1
418 964-8434

Archives nationales à Sherbrooke

225, rue Frontenac, bureau 401
Sherbrooke (Québec) J1H 1K1
819 820-3010

Archives nationales à Trois-Rivières

225, rue des Forges, bureau 208
Trois-Rivières (Québec) G9A 2G7
819 371-6015

